



Projet de budget 2023

Document à l'attention du Conseil général

Rapport du Conseil communal et arrêté	1-5
Compte de résultats et compte de résultats condensés en fonctionnelle	6-7
Compte d'investissements du PA et dépenses du PF condensés en fonctionnelle.....	8-9
Degré d'autofinancement et équilibre budgétaire.....	10-11
Indicateurs financiers.....	12-13

Budget d'exploitation – classification fonctionnelle (détail)

Chapitre

0	ADMINISTRATION GENERALE	15
	01100 Conseil général.....	15
	01200 Conseil communal.....	15
	02100 Service financier.....	15-17
	02200 Administration (général).....	17-19
	02900 Immeubles administratifs	19-21
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE.....	23
	11100 Sécurité communale	23
	14000 Questions juridiques	23-25
	14001 Police des habitants	25
	14060 Etat civil régional	25
	15000 Service du feu.....	25
	16100 Stand de tir.....	25-27
	16101 Défense nationale militaire / abri STPA	27
	16200 Protection civile	27
	16201 Poste sanitaire (Cure 14)	27
	16202 Poste de commandement (Coteaux 3).....	27-29
	16203 Poste d'attente (Draizes 23)	29
2	FORMATION	31
	21110 Cycle 1	31
	21200 Cycle 2	31
	21300 Cycle 3	31
	21700 Bâtiments scolaires	31-33
	21921 Patrouilleurs scolaires.....	33
	22000 Ecoles spéciales.....	33
	23000 Formation professionnelle initiale	33
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES.....	35
	31100 Musées et arts plastiques	35
	32100 Bibliothèques.....	35
	32200 Concerts et théâtre.....	35-37
	32900 Culture et promotion.....	37
	34100 Sports (général)	37
	34105 Centre sportif La Rive.....	39
	34110 Port	39
	34200 Loisirs (général).....	39-41
	34201 Plage	41
	34202 Parcs publics et chemins pédestres	41
	34203 Salle polyvalente	41-43
	34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)	43
	35000 Paroisse protestante.....	45
	35010 Paroisse catholique	45

4	SANTE	47
	42100 Soins ambulatoires.....	47
	42200 Services de sauvetage	47
	43310 Service dentaire scolaire.....	47
	43400 Contrôle des denrées alimentaires.....	47
	49000 Santé publique, autres	47
5	SECURITE SOCIALE	49
	51200 Réductions de primes (LAMal).....	49
	53200 Prestations complémentaires à l'AVS.....	49
	53330 Prestations aux retraités	49
	53400 Appartements pour personnes âgées	49
	54100 Allocations familiales	49
	54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	49
	54400 Protection de la jeunesse	49
	54440 Animation de jeunesse.....	49
	54510 Crèches et garderies	51
	55200 Part communale aux mesures d'insertion	51
	56000 Construction de logements sociaux.....	51
	57200 Aide matérielle légale	51
	57900 Assistance, autres	51
	57960 Guichets sociaux régionaux.....	51
	59300 Actions d'entraide à l'étranger	51
6	TRANSPORTS	53
	61500 Routes communales.....	53-55
	61550 Places de stationnement	55
	61900 Routes, autres.....	55
	62300 Subvention trafic régional	55
	62310 Noctambus.....	55
	62900 Transports publics, autres	57
	63100 Navigation.....	57
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	59
	71010 Approvisionnement en eau	59-61
	72010 Traitement des eaux usées	61
	72030 Traitement des eaux claires	61-63
	73010 Gestion des déchets ménages.....	63
	73030 Gestion des déchets entreprises	63-65
	74100 Corrections de cours d'eau	65
	75000 Protection des espèces et du paysage.....	65
	76100 Protection de l'air et du climat	65
	76900 Lutte contre la pollution de l'environnement	65
	77100 Cimetières, crématoires	65-67
	77910 Toilettes publiques.....	67
	79000 Aménagement du territoire (général)	67-69
	79070 Conférence régionales	69

8	ECONOMIE PUBLIQUE.....	71
	81200 Entretien ouvrages AF.....	71
	81401 Viticulture.....	71
	82000 Sylviculture.....	71-73
	84000 Tourisme.....	73
	87110 Réseau d'électricité.....	73
	87120 Commerce de l'électricité.....	73
	87200 Gaz (redevance Viteos).....	73
9	FINANCES ET IMPOTS.....	75
	91000 Impôts communaux généraux.....	75
	91010 Impôts spéciaux.....	75
	93000 Péréquation financière et compensation des charges.....	75
	96100 Intérêts.....	75-77
	96200 Frais d'émission.....	77
	96300 Biens-fonds du patrimoine financier.....	77
	963001 Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune).....	77-79
	963002 Immeuble Coteaux 38.....	79
	963003 Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle).....	79
	963004 Immeuble Impasse du Carraz 1.....	79
	963006 Immeuble Petit-Cortailod 18-19.....	79-81
	963007 Immeuble Sachet 10 (La Rosière).....	81
	963008 Local commercial Impasse du Carraz 2.....	81
	963011 Cabane forestière du Haut.....	81
	963012 Cabane forestière du Bas.....	81-83
	936013 Vignoble communal.....	83
	97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO2.....	83
	Budget d'exploitation – classification par nature (5 positions).....	85-87
	Budget et prévisions d'investissements du PA.....	88-89
	Budget d'investissements du PA – classification fonctionnelle.....	91-99
	Budget d'investissements du PA – classification par nature.....	101
	Budget et prévisions de dépenses du PF.....	103
	Budget des dépenses du PF – classification fonctionnelle.....	105
	Budget des dépenses du PF – classification par nature.....	107

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2023

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le budget 2023 présente un excédent de charge de 128'700 fr. soit un meilleur résultat que pour le budget précédent et un budget proche de l'équilibre. Le budget proposé pour les charges d'exploitation est basé sur les dépenses figurant dans les comptes 2021 pour les rubriques en mains communales, sur les budgets adoptés par les différents syndicats auxquels la Commune est affiliée ainsi que sur les charges de transfert décidées au niveau cantonal (facture sociale, par exemple).

2. Evolution des charges et des revenus par rapport aux comptes 2021

La comparaison du budget avec les derniers comptes bouclés permet de savoir quelles sont les rubriques qui présentent les principales fluctuations. On peut mentionner les éléments suivants :

- La facture sociale augmente de 316'060 fr., soit une différence de 13 % pour les deux ans considérés dans cette comparaison.
- Les charges en personnel (31) augmentent de 284'241 fr. Vu le travail supplémentaire lié à la révision du plan d'aménagement local et des absences pour raisons de maladie, le Conseil communal a décidé de renforcer le Service technique en engageant une personne supplémentaire pour les trois prochaines années. Un membre du Service technique partira à la retraite dans ces trois prochaines années. Formellement, le nouveau poste anticipe donc son remplacement et est à durée limitée.
- L'augmentation de l'assurance pour indemnités de pertes de gain en cas de maladie contribue pour une part importante (45'508 fr.) à l'augmentation des charges en personnel. Elle est la conséquence des nombreux cas d'absences pour raison de maladie au cours de ces dernières années. La non budgétisation des indemnités versées par cette assurance (67'114 fr.) et par l'assurance accident (20'819 fr.), d'une part, et de la fluctuation du solde d'heures supplémentaires pour un montant de 12'599 fr., d'autre part, explique également la différence des charges en personnel.
- Dans le cadre du budget 2021, la réduction de l'indice des prix à la consommation de 1,3 point n'a pas été répercutée sur les salaires, mais placée en réserve pour la compensation des futures augmentations de cet indice. En 2022, la réserve a été réduite à 0,7 suite à l'augmentation de 0,6 point de l'indice. Entre mai 2021 et mai 2022, l'indice a augmenté de 2,9 points, soit un solde de 2,2 points après déduction du solde de la réserve. Le Conseil communal a décidé de suivre le Conseil d'Etat et d'accorder une compensation de 1,8 point en 2023. Il subsistera donc un solde de 0,4 point en faveur des employés communaux.
- Dans le chapitre du port (34110), le revenu unique lié à la réduction du fonds de réserve pour le port de 160'196 fr. n'apparaît plus dans le budget 2023.
- En 2021, un nombre limité de cartes journalières a été acheté en raison de la crise COVID (rubrique tourisme 84000). La situation est maintenant rétablie ce qui entraîne une augmentation des charges de 43'600 fr. qui sera entièrement compensée par la vente de ces cartes à la population.
- Les revenus des impôts communaux généraux (91000) augmentent de 154'467 fr. en lien en particulier avec l'augmentation des revenus de l'impôt sur les personnes morales.
- La Commune n'est plus bénéficiaire de la péréquation et de la compensation des charges (93000). La différence à la charge de la Commune est de 165'575 fr.

3. Evolution des charges des principaux syndicats intercommunaux par rapport au budget 2022

Les fluctuations des charges liées aux syndicats intercommunaux se présentent de la manière suivante par rapport au budget 2022 :

Syndicat de la sécurité civile	17'500 fr.	+ 6,6 %
Cercle scolaire Cerisiers	121'200 fr.	+ 2,3 %
Théâtre régional	- 1'900 fr.	- 2,5 %
Service de l'ambulance	0 fr.	---
ECAP (missions de secours)	1'012 fr.	+ 2,2 %
Transport régional	2'700 fr.	+ 0,6 %
STEP Boudry-Cortailod	1'200 fr.	+ 6,0 %
STEP Saunerie	7'100 fr.	+ 2,0 %
Déchetterie de la Croix	100 fr.	+ 0,1 %
Syndicat des forêts	7'200 fr.	+ 7,0 %
Objectif.ne (ancien RUN)	0 fr.	---
Région Neuchâtel Littoral (RNL)	0 fr.	---

Les principales fluctuations s'expliquent de la manière suivante :

- L'augmentation de la contribution au Syndicat de la sécurité civile est liée à l'engagement d'une personne chargée de l'organe régional de gestion des crises et à la diminution d'une subvention de l'ECAP.
- On observe pour les autres syndicats de faibles variations, signe d'une bonne maîtrise des budgets, compte tenu de l'inflation actuelle. L'augmentation du budget de la STEP Boudry-Cortailod ou celle du Syndicat des forêts sont certes proportionnellement importantes, mais modestes quant au montant.

4. Revenus fiscaux

Les revenus des impôts communaux généraux augmentent de 154'467 fr. par rapport aux comptes 2021. Les revenus des impôts sur le revenu des personnes physiques sont estimés sur la base des taxations définitives de 2022 effectuées jusqu'à ce jour. On ne doit plus attendre d'impact significatif de la réforme de la fiscalité en 2023 et ces recettes sont comparables à celles des comptes 2021. L'évaluation des revenus liés aux personnes morales se base sur les indications fournies par le Service des contributions. Ces estimations tablent sur une augmentation des revenus de 186'000 fr. par rapport aux comptes 2021. La Commune devient légèrement contributrice au système de péréquation, alors qu'elle était bénéficiaire en 2021. La différence à la charge de la Commune est de 165'575 fr.

L'évolution des recettes fiscales (91) au cours de ces dernières années se présente de la manière suivante :

2018 :	13'268'871 fr.	
2019 :	13'720'873 fr.	
2020 :	13'595'198 fr.	
2021 :	14'158'767 fr.	
2022 :	13'432'800 fr.	(budget)
2023 :	14'315'900 fr.	(budget)

5. Investissements

Les projets d'investissements pour 2023 s'élèvent à 4'715'600 fr. A noter qu'il s'agit ici d'intentions qui devront faire, pour certaines d'entre elles, l'objet de demandes de crédits spécifiques auprès du Conseil général. A noter également que certains investissements ne pourront être réalisés que si les procédures en cours aboutissent (Berguettes-Ruffières, capitainerie, par exemple). L'expérience a montré que des imprévus peuvent survenir et modifier l'ordre des priorités dans le courant de l'exercice.

6. Règles du frein aux dépenses et du frein à l'endettement

Le règlement communal sur les finances impose plusieurs règles de frein aux dépenses. L'excédent de charges du résultat du budget (déficit) ne doit pas dépasser 10 % du capital propre du dernier exercice bouclé. Avec un déficit prévu de 128'700 fr. et un capital propre se montant à 44'785'670 fr., cette condition est respectée. L'excédent de charges doit également être couvert par l'excédent du bilan (fortune nette). Au terme de l'exercice en cours, le montant planifié de la fortune nette sera de 25'621'413 fr. Cette condition du règlement est donc également respectée.

Des investissements réguliers sont importants pour maintenir en état et, si nécessaire, développer le patrimoine communal existant. Le Conseil communal propose pour 2023 un budget d'investissements d'un montant de 4'715'600 fr. La règle concernant le frein à l'endettement, laquelle fixe la capacité d'investissements maximale à 9'210'400 fr., est également respectée.

7. Perspectives

Nous observons que grâce aux mesures de soutien accordées par la Confédération, l'économie semble avoir absorbé le choc de la crise sanitaire. Cependant, cette dernière a eu un impact social qui se reflète sur l'augmentation des dépenses dans ce domaine. Des difficultés d'approvisionnement liées à cette crise ont entraîné une hausse des prix qui est de 3,3 points à la fin du mois de septembre 2022. La guerre en Ukraine et son impact sur les coûts de l'énergie ont renforcé la tendance inflationniste ces derniers mois et certains craignent un tassement de l'activité économique.

Le budget proposé est proche de l'équilibre. Le déficit prévu est inférieur à 1 % des charges d'exploitation. Le Conseil communal va continuer de veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements pour maintenir en bon état le patrimoine communal et améliorer les services rendus à la population.

8. Conclusions

Le Conseil communal remercie les citoyennes et les citoyens ainsi que les contribuables pour leurs contributions en faveur de la collectivité. Il remercie également les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur engagement et vous invite, Monsieur le président, Madame, Monsieur, à bien vouloir accepter le budget 2023 en adoptant l'arrêté y relatif.

Cortailod, le 24 novembre 2022

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Philipp Hadorn Olivier Félix



Budget 2023

Compte de résultats	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
Charges d'exploitation	19'958'600	19'379'500	579'100	19'006'515.94	952'084
30 Charges de personnel	3'039'000	2'823'500	215'500	2'754'759.04	284'241
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'399'700	2'284'600	115'100	2'133'829.62	265'870
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'431'300	2'376'500	54'800	2'336'900.00	94'400
35 Attrib. aux fonds et financements spéciaux	123'400	114'300	9'100	346'400.11	-223'000
36 Charges de transfert	10'936'000	10'737'300	198'700	10'446'185.95	489'814
37 Subventions à redistribuer	217'000	227'000	-10'000	208'685.10	8'315
39 Imputations internes	812'200	816'300	-4'100	779'756.12	32'444
Revenus d'exploitation	-18'799'600	-17'997'200	-802'400	-19'142'438.50	342'839
40 Revenus fiscaux	-14'325'800	-13'443'200	-882'600	-14'167'978.81	-157'821
42 Taxes	-3'155'200	-3'110'200	-45'000	-3'380'979.59	225'780
43 Revenus divers	-22'300	-23'900	1'600	-47'270.93	24'971
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéci..	-112'100	-106'400	-5'700	-212'760.79	100'661
46 Revenus de transfert	-155'000	-270'200	115'200	-342'079.40	187'079
47 Subventions à redistribuer	-217'000	-227'000	10'000	-211'612.86	-5'387
49 Imputations internes	-812'200	-816'300	4'100	-779'756.12	-32'444
Résultat des activités d'exploitation	1'159'000	1'382'300	-223'300	-135'922.56	1'294'923
34 Charges financières	397'300	382'000	15'300	387'786.75	9'513
44 Revenus financiers	-938'100	-915'100	-23'000	-914'930.95	-23'169
Résultat provenant de financements	-540'800	-533'100	-7'700	-527'144.20	-13'656
Résultat opérationnel	618'200	849'200	-231'000	-663'066.76	1'281'267
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0.00	0
48 Revenus extraordinaires	-489'500	-488'600	-900	-497'763.50	8'264
Résultat extraordinaire	-489'500	-488'600	-900	-497'763.50	8'264
Total du compte de résultats	128'700	360'600	-231'900	-1'160'830.26	1'289'530



Budget 2023

Compte d'exploitation Classification fonctionnelle condensée		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Fonctionnelle		128'700.00	360'600.00	-231'900.00	-1'160'830.26	1'289'530.26
Total des Charges		20'355'900.00	19'761'500.00	594'400.00	19'394'302.69	961'597.31
Total des Revenus		-20'227'200.00	-19'400'900.00	-826'300.00	-20'555'132.95	327'932.95
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'700'200.00	1'572'800.00	127'400.00	1'462'610.49	237'589.51
	Charges	2'124'400.00	1'997'700.00	126'700.00	1'983'066.89	141'333.11
	Revenus	-424'200.00	-424'900.00	700.00	-520'456.40	96'256.40
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	470'800.00	468'900.00	1'900.00	434'386.51	36'413.49
	Charges	818'900.00	800'800.00	18'100.00	743'294.76	75'605.24
	Revenus	-348'100.00	-331'900.00	-16'200.00	-308'908.25	-39'191.75
2	FORMATION	6'181'500.00	6'011'400.00	170'100.00	6'104'150.77	77'349.23
	Charges	6'432'500.00	6'257'400.00	175'100.00	6'353'358.17	79'141.83
	Revenus	-251'000.00	-246'000.00	-5'000.00	-249'207.40	-1'792.60
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	628'900.00	603'500.00	25'400.00	383'730.52	245'169.48
	Charges	1'054'300.00	1'025'900.00	28'400.00	983'415.59	70'884.41
	Revenus	-425'400.00	-422'400.00	-3'000.00	-599'685.07	174'285.07
4	SANTE	216'800.00	205'400.00	11'400.00	201'331.23	15'468.77
	Charges	216'800.00	205'400.00	11'400.00	201'331.23	15'468.77
5	SECURITE SOCIALE	3'547'000.00	3'499'700.00	47'300.00	3'214'689.67	332'310.33
	Charges	3'548'500.00	3'501'200.00	47'300.00	3'214'689.67	333'810.33
	Revenus	-1'500.00	-1'500.00	0.00	0.00	-1'500.00
6	TRANSPORTS	1'393'200.00	1'385'100.00	8'100.00	1'310'828.32	82'371.68
	Charges	1'581'600.00	1'580'000.00	1'600.00	1'503'053.42	78'546.58
	Revenus	-188'400.00	-194'900.00	6'500.00	-192'225.10	3'825.10
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	733'600.00	577'800.00	155'800.00	467'009.14	266'590.86
	Charges	3'411'600.00	3'254'300.00	157'300.00	3'324'185.30	87'414.70
	Revenus	-2'678'000.00	-2'676'500.00	-1'500.00	-2'857'176.16	179'176.16
8	ECONOMIE PUBLIQUE	4'000.00	35'000.00	-31'000.00	-21'776.65	25'776.65
	Charges	589'900.00	579'800.00	10'100.00	517'365.11	72'534.89
	Revenus	-585'900.00	-544'800.00	-41'100.00	-539'141.76	-46'758.24
9	FINANCES ET IMPOTS	-14'747'300.00	-13'999'000.00	-748'300.00	-14'717'790.26	-29'509.74
	Charges	577'400.00	559'000.00	18'400.00	570'542.55	6'857.45
	Revenus	-15'324'700.00	-14'558'000.00	-766'700.00	-15'288'332.81	-36'367.19



Budget 2023

Compte d'investissements PA condensé Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Fonctionnelle		4'715'600.00	5'332'700.00	-617'100.00	0.00	4'715'600.00
Total des Charges		4'715'600.00	5'620'700.00	-905'100.00	2'435'832.70	2'279'767.30
Total des Revenus		0.00	-288'000.00	288'000.00	-2'435'832.70	2'435'832.70
0	ADMINISTRATION GENERALE	50'000.00	70'000.00	-20'000.00	0.00	50'000.00
	Charges	50'000.00	70'000.00	-20'000.00	30'000.00	20'000.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-30'000.00	30'000.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	25'500.00	31'500.00	-6'000.00	0.00	25'500.00
	Charges	25'500.00	31'500.00	-6'000.00	66'894.20	-41'394.20
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-66'894.20	66'894.20
2	FORMATION	128'500.00	24'400.00	104'100.00	0.00	128'500.00
	Charges	128'500.00	24'400.00	104'100.00	20'066.65	108'433.35
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-20'066.65	20'066.65
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	1'135'000.00	1'460'800.00	-325'800.00	0.00	1'135'000.00
	Charges	1'135'000.00	1'538'800.00	-403'800.00	730'845.83	404'154.17
	Revenus	0.00	-78'000.00	78'000.00	-730'845.83	730'845.83
4	SANTE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6	TRANSPORTS	635'000.00	895'500.00	-260'500.00	0.00	635'000.00
	Charges	635'000.00	895'500.00	-260'500.00	457'888.75	177'111.25
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-457'888.75	457'888.75
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRITOIRE	1'810'600.00	1'384'500.00	426'100.00	0.00	1'810'600.00
	Charges	1'810'600.00	1'594'500.00	216'100.00	545'540.03	1'265'059.97
	Revenus	0.00	-210'000.00	210'000.00	-545'540.03	545'540.03
8	ECONOMIE PUBLIQUE	931'000.00	1'466'000.00	-535'000.00	0.00	931'000.00
	Charges	931'000.00	1'466'000.00	-535'000.00	584'597.24	346'402.76
	Revenus	0.00	0.00	0.00	-584'597.24	584'597.24
9	FINANCES ET IMPOTS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Revenus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



Budget 2023

Compte d'investissements PF condensé Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
Fonctionnelle	90'500.00	260'000.00	-169'500.00	0.00	90'500.00
Total des Charges	90'500.00	260'000.00	-169'500.00	13'635.35	76'864.65
Total des Revenus	0.00	0.00	0.00	-13'635.35	13'635.35
9 FINANCES ET IMPOTS	90'500.00	260'000.00	-169'500.00	0.00	90'500.00
Charges	90'500.00	260'000.00	-169'500.00	13'635.35	76'864.65
Revenus	0.00	0.00	0.00	-13'635.35	13'635.35

Calcul du taux d'endettement - budget 2023

Comptes 2021

200	Engagements courants	2'403'628
201	Engagements à court terme	0
204	Passifs de régularisation	378'482
205	Provisions à court terme	44'720
206	Engagements financiers à long terme	15'000'000
208	Provisions à long terme	28'600
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	619'835
CAPITAUX DE TIERS		18'475'264

100	Disponibilités et placements à court terme	4'237'470
101	Créances	4'299'221
102	Placements financiers à court terme	0
104	Actifs de régularisation	669'135
106	Stock	1'591
107	Placements financiers	49'970
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)	6'710'878
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	0
PATRIMOINE FINANCIER		15'968'265

Budget 2023

400	Impôts personnes physiques	11'845'100
401	Impôts personnes morales	2'023'200
REVENUS FISCAUX		13'868'300

Taux d'endettement net en % **18.1**

Marge d'autofinancement

Budget 2022

Résultat d'exercice (-) déficit / (+) bénéfice	-128'700
Amortissements légaux (Nature 33)	2'431'300
Marge d'autofinancement	2'302'600
Investissements NET	4'715'600
Degré d'autofinancement	48.8

Degré minimal d'autofinancement selon Règles LFinEC

25

Règles LFinEC

Taux d'endettement net	Degré minimal d'autofinancement exigé
<0%	pas de limite
de 0 à <50%	25%
de 50 à <100%	50%
de 100 à <150%	70%
de 150 à <200%	80%
200% et plus	100%

RESPECTE LA LIMITE !

Equilibre budgétaire - budget 2023

Critère 1

299	Excédent du bilan (fortune nette)	
299	Fortune nette (selon dernier Bilan: n -1)	25'982'013
+/-	Résultat budgétisé (année en cours: n)	-360'600
	Fortune présumée à la fin de l'exercice en cours (année n)	25'621'413
	Résultat budgétisé année n +1	-128'700
	Delta entre Fortune et résultat	25'492'713

Le budget répond aux exigences légales

Critère 2

29	Capital propre (année n -1)	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	
2900100	Réserve eau	843'495
2900201	Réserve épuration	1'164'901
2900301	Réserve déchets ménages	221'473
2900401	Réserve déchets entreprises	39'777
2900500	Réserve électricité	0
2900700	Réserve port	375'000
291	Fonds	
2910000	Taxe compensatoire pl. parc	124'450
2910100	Fonds forestier	119'958
2910300	Taxe dessertes (équipement)	1'783'657
2910600	Fds vocation énergétique (bâtiments)	164'290
2910500	Fds vocation énergétique	164'290
2910700	Réserve entretien ouvrages AF	6'900
2911000	Legs + fondations	107'905
293	Préfinancements	
2930001	Préfinancement av. Fr.-Borel	675'600
2930002	Préfinancement Chavannes	864'800
294	Réserve de politique budgétaire	
2940000	Réserve conjoncturelle	4'869'061
295	Réserve liée au retraitement	
2950001	Réserve amort. retraitement PA	6'739'340
296	Réserve liée à la réévaluation PF	
2960000	Réserve réévaluation PF	538'759
299	Excédent du bilan (fortune)	25'982'013
29	Capital propre (année n -1)	44'785'670

Taux du déficit en % du capital propre 10% 4'478'567

Résultat budgétisé année n +1 -128'700

Delta entre % du capital propre et résultat 4'349'867

Le budget répond aux exigences légales

Budget 2023 - indicateurs financiers (art. 57 RLFineC)

a) Taux d'endettement net

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, nécessaires pour amortir la dette nette.

$\frac{\text{Dette nette 1}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100 = 17.50$	Valeurs indicatives :	< 100%	<u>Bon</u>
		100% à 150%	Suffisant
		> 150%	Mauvais

b) Degré d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100 = 38.69$	Valeurs indicatives :	> 100%	Haute conjoncture
		80% à 100%	Cas normal
		50% à 80%	<u>Récession</u>

c) Part des charges d'intérêts

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100 = 0.61$	Valeurs indicatives :	0% à 4 %	<u>Bon</u>
		4% à 9%	Suffisant
		> 9%	Mauvais

d) Degré de couverture des revenus déterminants

Cet indicateur renseigne sur le résultat du compte de résultats exprimé en pourcent des revenus déterminants.

$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100 = -0.67$	Valeurs indicatives :	> 0%	Equilibré / excédentaire
		-2,5% à 0%	<u>Déficit modéré</u>
		< -2,5%	Déficit exagéré

e) Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100 = 90.81$	Valeurs indicatives :	< 50%	Très bon
		50% à 100%	<u>Bon</u>
		100% à 150%	Moyen
		150% à 200%	Mauvais
		> 200%	Critique

f) Proportion des investissements

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100 = 21.95$	Valeurs indicatives :	< 10%	Effort d'invest. faible
		10% à 20%	Effort d'invest. moyen
		20% à 30%	<u>Effort d'invest. élevé</u>
		> 40%	Effort d'invest. très élevé

g) Par du service de la dette

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100 = 13.29$	Valeurs indicatives : < 5% 5% à 15% > 15%	Charge faible <u>Charge acceptable</u> Charge forte
---	---	---

h) Dette nette par habitant en francs

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

$\frac{\text{Dette nette 1}}{\text{Population résidante permanente}} = 533.06$	Valeurs indicatives : < 0 fr. 0 fr. à 1'000 fr. 1'001 fr. à 2'500 fr. 2'501 fr. à 5'000 fr. > 5'000 fr.	Patrimoine net <u>Endettement faible</u> Endettement moyen Endettement important Endettement très important
--	---	---

i) Taux d'autofinancement

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100 = 9.52$	Valeurs indicatives : > 20% 10% à 20% < 10%	Bon Moyen <u>Mauvais</u>
--	---	--------------------------------

j) Poids des intérêts passifs

Cet indicateur met en relation la part des recettes fiscales directes qui est consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public. A titre d'exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable (personne physique ou morale) paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} = 2.86$	Valeurs indicatives : > 9% 4% à 9% < 4%	Poids des intérêts exagéré Poids des intérêts moyen <u>Poids des intérêts faible</u>
---	---	--

Indicateurs financiers

	Désignation	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
a)	Taux d'endettement net (%)	17.50	27.59	17.69	27.26
b)	Degré d'autofinancement	38.69	25.98	127.81	167.63
c)	Part des charges d'intérêts	0.61	0.60	0.61	0.63
d)	Degré de couverture des revenus déterminants	-0.67	-1.96	5.93	2.82
e)	Dette brute par rapport aux revenus	90.81	97.17	89.11	94.96
f)	Proportion des investissements	21.95	25.73	13.38	8.88
g)	Part du service de la dette	13.29	13.57	12.58	12.90
h)	Dette nette par habitant en francs	533.06	789.27	533.86	781.45
i)	Taux d'autofinancement	9.52	8.38	15.84	13.51
j)	Poids des intérêts passifs	2.86	2.94	2.83	3.14

01100 Conseil général

- 30000.00 Le montant des jetons de présence aux séances du Conseil général et des commissions communales est déterminé par l'arrêté du Conseil général du 5 novembre 2009.
- 31020.02 Les dates des séances du Conseil général, les décisions de celui-ci, ainsi que les mutations (avis de proclamation, puis validation de nouveaux conseillers généraux) nécessitent la publication d'avis officiels. Le solde est composé de diverses dépenses relatives à des fournitures inhérentes aux différentes votations, ainsi qu'à la confection des fascicules du budget et des comptes. Ce compte enregistre également le coût des élections communales (impression des bulletins, publications diverses, dépouillement, etc.).
- 31320.02 Dans cette rubrique figure le coût de la révision annuelle des comptes communaux par un réviseur agréé. Cette dépense doit dorénavant être dissociée des autres honoraires de conseillers externes.
- 31990.00 Ce compte enregistre les dépenses liées à l'achat de subsistance pour les personnes convoquées au bureau de dépouillement.

01200 Conseil communal

- 30000.02 et suivants Chaque conseiller communal touche un salaire mensuel fixe de 1'200 fr. brut, qui couvre les heures consacrées aux séances du Conseil général et du Conseil communal, ainsi que les heures consacrées à certaines tâches particulières et représentatives. Cette dépense figure dans le compte 30000.02. En plus de ce salaire, une indemnité mensuelle forfaitaire de 50 fr. pour frais de déplacements est versée aux membres de l'exécutif (voir compte 31700.00). Le surplus d'heures spéciales, non incluses dans le salaire mensuel fixe, est rétribué au prix de 50 fr. brut par heure de vacation. Cette dépense figure dans le compte 30000.03.
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.
- 31051.00 Dans ce montant sont compris les apéritifs et autres vins d'honneur offerts par le Conseil communal à l'occasion de réceptions officielles ou à des sociétés ou groupements, ainsi que les divers achats de vins. Le repas offert annuellement aux employés communaux, divers cadeaux et fleurs offerts à l'occasion de départ à la retraite, de naissance, de mariage et décès au sein du personnel ou de ses proches sont également inclus dans cette rubrique. Nous comptabilisons également dans ce compte les frais de réception des jeunes de 18 ans et ceux de la réception des nonagénaires et couples fêtant leurs 50 et 60 ans de mariage. Comme il le fait une fois par législature, le Conseil communal prévoit d'inviter les entreprises, commerçants et indépendants établis sur le territoire communal, à l'occasion d'une soirée destinée à développer et entretenir les relations entre ces derniers et les autorités
- 31340.02 Les véhicules privés des membres du Conseil communal sont couverts par une assurance casco collective lors de leurs déplacements dans le cadre de leur mandat.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs. Les cinq conseillers communaux étant équipés d'un ordinateur portable depuis 2020, ceci implique le paiement d'une redevance annuelle au SIEN pour la maintenance de ce matériel informatique.
- 31700.00 Les membres du Conseil communal touchent une indemnité forfaitaire mensuelle de 50 fr. pour les frais de déplacements avec leur véhicule privé dans le cadre de leur fonction (5 membres x 50 fr./mois x 12 mois = 3'000 fr.).
- 31990.00 Le Conseil communal octroie généralement durant l'année quelques dons ou soutiens financiers.
- 43090.00 Nous comptabilisons dans ce compte les jetons de présence perçus par les membres du Conseil communal faisant partie d'un syndicat intercommunal, devant être reversés à la Commune puisque l'indemnisation de ces différentes représentations est dorénavant incluse dans le salaire de base (voir commentaire du compte 30000.02, ci-dessus).

02100 Service financier

- 31000.00 Cette rubrique comporte les frais de fournitures spécifiques au Service de la comptabilité.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
0	ADMINISTRATION GENERALE	1'700'200	1'572'800	127'400	1'462'610.49	237'590
	Charges	2'124'400	1'997'700	126'700	1'983'066.89	141'333
	Revenus	-424'200	-424'900	700	-520'456.40	96'256
01	Législatif et exécutif	222'300	225'800	-3'500	208'745.31	13'555
	Charges	228'700	230'800	-2'100	215'137.31	13'563
	Revenus	-6'400	-5'000	-1'400	-6'392.00	-8
01100	Conseil général	32'200	25'700	6'500	35'509.60	-3'310
30	Charges de personnel	14'000	12'000	2'000	12'615.00	1'385
30000.00	Jetons de présence CG et Commissions	14'000	12'000	2'000	12'615.00	1'385
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	15'200	10'700	4'500	19'894.60	-4'695
31020.00	Imprimés, publications	4'000	0	4'000	3'350.15	650
31020.02	Publications et annonces	3'500	3'000	500	3'210.00	290
31100.02	Machines de bureau	0	0	0	447.00	-447
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	0	0	0	4'846.50	-4'847
31320.00	Honoraires de conseillers externes	0	7'200	-7'200	7'108.20	-7'108
31320.02	Honoraires de révision	7'200	0	7'200		7'200
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0	932.75	-433
39	Imputations internes	3'000	3'000	0	3'000.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'000	3'000	0	3'000.00	0
01200	Conseil communal	190'100	200'100	-10'000	173'235.71	16'864
30	Charges de personnel	141'600	142'700	-1'100	133'855.70	7'744
30000.02	Honoraires du Conseil communal	72'000	72'000	0	72'000.00	0
30000.03	Jetons de présence du Conseil communal	57'000	57'000	0	53'025.00	3'975
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	8'400	8'400	0	5'860.65	2'539
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	300	300	0	275.55	24
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	2'600	2'700	-100	1'920.00	680
30591.00	Fonds de formation professionnelle	200	200	0	80.00	120
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	300	300	0	164.40	136
30593.00	Fonds formation apprentis	800	800	0	530.10	270
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	0	1'000	-1'000		0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	54'600	62'100	-7'500	45'472.01	9'128
31020.00	Imprimés, publications	0	300	-300		0
31020.02	Publications et annonces	0	1'100	-1'100		0
31051.00	Frais de réceptions	32'000	30'000	2'000	22'555.36	9'445
31130.00	Matériel informatique	0	8'000	-8'000		0
31300.03	Téléphones	200	200	0	162.00	38
31340.01	Assurances choses et RC	400	400	0	302.20	98
31340.02	Primes d'assurances véhicules	300	300	0	317.25	-17
31530.00	Entretien du matériel informatique	16'700	16'800	-100	18'128.80	-1'429
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	3'000	3'000	0	3'000.00	0
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	2'000	0	1'006.40	994
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
43	Revenus divers	-6'400	-5'000	-1'400	-6'392.00	-8
43090.00	Autres revenus d'exploitation	-6'400	-5'000	-1'400	-6'392.00	-8
02	Services généraux	1'477'900	1'347'000	130'900	1'253'865.18	224'035
	Charges	1'895'700	1'766'900	128'800	1'767'929.58	127'770
	Revenus	-417'800	-419'900	2'100	-514'064.40	96'264
02100	Service financier	208'100	196'000	12'100	154'613.87	53'486
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	257'200	243'600	13'600	256'597.27	603
31000.00	Matériel de bureau	500	500	0	173.20	327

- 31300.01 Depuis 2022, les tarifs des courriers « A » et « B » ont augmenté d'environ 10% et la location de la case postale de la Commune nous est désormais facturée 120 fr. par année.
- 31300.02 Depuis 2021, un nouveau compte-courant a été ouvert auprès de la Banque Migros SA. Le compte-courant existant auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise est conservé pour le paiement des salaires.
- 31300.04 En plus des frais de poursuites concernant des débiteurs de la Commune, ceux liés à la perception des impôts par l'Etat sont également imputés dans ce compte.
- 31331.00 Cette rubrique comporte les frais que nous facture l'Etat pour la gestion et la perception de l'impôt, lesquels s'élèvent à 20 fr. par contribuable, tant pour les personnes physiques que morales.
- 31370.03 On trouve dans ce compte le coût de la redevance radio-TV facturée par l'entreprise Serafe pour le compte de la Confédération. La redevance est calculée sur le montant total des chiffres d'affaires déclarés de plus de 500'000 fr. de nos différents domaines d'activités assujettis à la TVA.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 31811.01 On comptabilise dans ce compte les recettes fiscales négatives telles que pertes sur débiteurs, remises d'impôts et autres créances fiscales non recouvrables, suite à l'insolvabilité du contribuable ou au renoncement de l'office compétent.
- 31811.03 Voir commentaire du compte 31811.01 ci-dessus.
- 31990.00 On trouve dans cette rubrique les frais facturés pour les transactions payées au guichet par cartes de crédits ou débits directs, ainsi que les frais facturés pour la gestion des « e-factures » que nous émettons.
- 42100.00 On trouve dans ce compte le produit de la facturation au Syndicat intercommunal de la STEP Boudry-Cortailod du travail administratif effectué par l'Administration communale pour son compte.
- 42900.01 Nous confions à un bureau externe le mandat de recouvrement d'actes de défaut de biens (ADB) accumulés au cours de ces dernières années. Ce bureau externe nous reverse le 75 % des créances récupérées. L'Office de perception procède également à des récupérations sur ADB de créances fiscales.

02200 Administration (général)

- 30100.00 En 2023, la dotation de l'Administration restera inchangée et comptera 5,6 équivalents plein temps et trois apprentis.
- 30520.00 La Caisse de Pensions du Canton de Neuchâtel (CPCN) a proposé aux autorités politiques de baisser les cotisations courantes de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Ainsi, les cotisations baissent de 1,8 % pour les employeurs, respectivement 1,2 % pour les employés.
- 30593.00 La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour les apprentis employés de commerce qu'elle forme apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
- 30900.00 Cette rubrique comporte les frais liés à la formation des apprentis (inscription aux examens, cotisation en tant que membre de l'Organisation régionale de formation du Canton de Neuchâtel (ORF-NE) et frais d'organisation des cours interentreprises organisés par cette dernière.
- 31000.00 Les achats de papier et de fournitures de bureau pour tous les services sont comptabilisés sous cette rubrique, additionnés aux achats d'outils de travail et de matériel de bureau utilisés pour le bon fonctionnement de l'Administration.
- 31020.00 Les fournitures de papier à lettre, les impressions d'enveloppes et de formulaires, dont le coût est comptabilisé dans cette rubrique ne concernent pas uniquement l'Administration, raison pour laquelle nous en refacturons une partie à d'autres services communaux (voir compte 49300.00).
- 31020.02 Ici figure le coût des annonces officielles faites par la Commune dans les journaux (informations, tous-ménages, mises au concours, etc.).
- 31100.01 Nous prévoyons en 2023 de faire l'acquisition d'une table « assis/debout » pour le personnel du guichet (3'500 fr.).
- 31130.00 Un seul ordinateur de l'Administration devra être remplacé en 2023 (2'000 fr.). Une réserve pour dépenses diverses se monte également à 2'000 fr.).
- 31300.13 Cette rubrique comporte les charges découlant de la convention intercommunale relative à l'archivage.
- 31332.01 On trouve dans ce compte la coût de la redevance annuelle payée au Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) pour notre connexion informatique au Nœud Cantonal.
- 31340.02 Les véhicules privés des membres de l'Administration communale sont couverts par une assurance casco collective lors de leurs déplacements professionnels.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
31100.01 Mobilier de bureau	1'000	1'000	0		1'000
31100.02 Machines de bureau	1'000	1'000	0	543.00	457
31130.00 Matériel informatique	1'000	1'000	0	2'047.35	-1'047
31300.01 Frais postaux	2'000	3'000	-1'000	1'939.88	60
31300.02 Frais bancaires	500	400	100	632.40	-132
31300.03 Téléphones	500	500	0	554.40	-54
31300.04 Frais de poursuites	21'800	20'000	1'800	21'771.13	29
31300.14 Frais d'actes notariés	3'000	3'000	0		3'000
31331.00 Frais de participation au Bordereau Unique	65'500	65'200	300	65'520.00	-20
31370.03 Redevances Radio-TV	700	700	0	645.00	55
31530.00 Entretien du matériel informatique	10'100	10'300	-200	10'207.00	-107
31811.01 ADB, remises et non-valeur PP	147'300	133'000	14'300	151'904.38	-4'604
31811.03 ADB, remises et non-valeur ISIS	1'600	3'400	-1'800	9.63	1'590
31990.00 Autres charges d'exploitation	700	600	100	649.90	50
42 Taxes	-49'000	-47'500	-1'500	-53'618.30	4'618
42100.00 Emoluments administratifs	-4'000	-4'000	0	-4'000.00	0
42600.01 Remboursements frais de poursuites	-18'000	-17'000	-1'000	-18'242.88	243
42600.03 Frais de rappels	-2'000	-1'500	-500	-2'151.28	151
42900.01 Récupérations ADB	-25'000	-25'000	0	-29'224.14	4'224
43 Revenus divers	-100	-100	0	-5.10	-95
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-100	-100	0	-5.10	-95
44 Revenus financiers	0	0	0	-48'360.00	48'360
44900.00 Réévaluations PA	0	0	0	-48'360.00	48'360
02200 Administration (général)	820'900	758'400	62'500	702'249.78	118'650
30 Charges de personnel	902'500	856'800	45'700	849'632.68	52'867
30100.00 Salaires du personnel	702'000	673'800	28'200	675'630.95	26'369
30108.00 Variation provision HS + VAC	0	0	0	-8'828.62	8'829
30400.00 Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'900	3'900	0	3'888.00	12
30490.00 Autres allocations (indemnités de piquet)	1'000	400	600	1'550.00	-550
30500.00 Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	45'300	43'700	1'600	43'830.35	1'470
30520.00 Cotis. patron. à la caisse de pensions	97'200	92'600	4'600	103'711.95	-6'512
30530.00 Cotis. patron. aux assurances-accidents	1'600	1'500	100	1'652.40	-52
30530.02 Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-1'075.95	1'076
30540.00 Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	14'100	14'200	-100	14'026.30	74
30550.00 Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	27'600	16'200	11'400	14'678.10	12'922
30550.02 Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-6'818.55	6'819
30591.00 Fonds de formation professionnelle	600	600	0	580.90	19
30592.00 Cotis. patron. aux structures d'accueil	1'300	1'300	0	1'202.20	98
30593.00 Fonds formation apprentis	4'100	3'900	200	3'873.70	226
30900.00 Formation et perfectionnement du personnel	3'800	4'700	-900	1'094.70	2'705
30910.00 Recrutement du personnel	0	0	0	570.25	-570
30990.00 Autres charges du personnel	0	0	0	66.00	-66
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	102'500	97'000	5'500	88'805.15	13'695
31000.00 Matériel de bureau	5'500	5'000	500	5'651.65	-152
31020.00 Imprimés, publications	3'500	2'500	1'000	3'539.50	-40
31020.01 Photocopies	6'400	5'000	1'400	6'342.80	57
31020.02 Publications et annonces	1'400	1'400	0		1'400
31030.00 Littérature spécialisée, magazines	500	500	0	475.00	25
31100.01 Mobilier de bureau	6'100	2'000	4'100	3'289.15	2'811
31100.02 Machines de bureau	1'000	500	500	1'703.65	-704
31130.00 Matériel informatique	4'000	4'000	0	2'802.35	1'198
31180.00 Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	3'100	3'100	0	3'514.75	-415
31300.03 Téléphones	1'900	2'000	-100	1'700.10	200
31300.05 Cotisations	2'000	1'900	100	1'815.90	184
31300.12 Ports et affranchissements	13'300	17'600	-4'300	12'129.20	1'171
31300.13 Archiviste intercommunal	10'500	10'500	0	9'545.40	955
31300.80 Contrats de maintenance	400	400	0	314.50	86
31332.01 Frais de connexion au nœud cantonal (SIEN)	8'700	8'700	0	8'598.00	102
31340.01 Assurances choses et RC	1'700	1'700	0	1'628.90	71
31340.02 Primes d'assurances véhicules	400	400	0	317.20	83
31340.03 Prime d'assurance cautionnement	900	900	0	894.60	5
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	300	200	236.40	264

- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 46110.01 L'Etat nous verse un dédommagement pour la perception de la redevance cantonale sur l'eau potable dont nous sommes chargés. Il est composé d'un forfait de 1'500 fr. auquel s'ajoute un montant équivalent à 50 centimes par habitant.
- 46110.03 L'indemnité de l'Etat versée à la Commune pour les notifications de commandements de payer émis par les Offices de poursuites et faillites se trouve, depuis l'exercice 2022, dans le chapitre 11100 (Sécurité communale), considérant que le travail qui en découle est confié à l'assistant de sécurité publique.
- 46311.00 Le « contrat-formation » est une mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé aux entreprises formatrices. Pour les apprentis employés de commerce, les entreprises perçoivent un montant annuel de 3'000 fr. par apprenti.
- 49100.00 Une partie des charges salariales nettes de l'Administration est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées. En outre, nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des revenus des locations des bâtiments du patrimoine financier pour la participation de l'Administration communale aux travaux de gérance de ces immeubles (voir commentaires des rubriques 39100.00 des chapitres 963001 à 963012).
- 49300.00 Dans cette rubrique, figurent le coût de diverses fournitures et prestations « facturées » à d'autres services communaux.
- 49300.02 Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets – ménages » (voir compte 39300.00 du chapitre mentionné précédemment).
- 02900 Immeubles administratifs**
- 30100.00 Le Service de conciergerie compte 4 équivalents plein temps et un apprenti.
- 30593.00 La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour l'apprenti agent d'exploitation qu'elle forme au Service de conciergerie apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
- 30900.00 Les collaborateurs du Service de conciergerie suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement. Les frais de formation des apprentis sont également comptabilisés dans cette rubrique.
- 31110.00 Nous prévoyons le remplacement du lave-vaisselle et du frigo de la cafétéria du bâtiment administratif (3'400 fr.)
- 31120.00 On trouve ici le coût du renouvellement d'une partie des habits et chaussures des membres du personnel du Service de conciergerie.
- 31130.00 L'ordinateur du chef du Service de conciergerie, qu'il partage avec le chef du Service des travaux publics, doit être remplacé en 2023. Cette dépense est partagée entre les chapitre « 2900 Immeubles administratifs » et « 61500 Routes communales ».
- 31200.01 Les frais de chauffage de l'Administration communale sont entièrement comptabilisés dans cette rubrique. Ce bâtiment est chauffé par l'installation de Cort'Agora. La contrepartie des frais de chauffage se trouve dans le compte 44790.04 du chapitre 34203).
- 31300.80 Ce compte englobe notamment le contrat de maintenance pour l'entretien de l'ascenseur et celui pour l'abonnement et la location de lignes téléphoniques du système de détection incendie. L'ECAP nous facture, en plus de sa prime habituelle, celle du contrat d'abonnement relatif au raccordement d'installations et de détection incendie et de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence de la Police neuchâteloise (620 fr.).



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	500	200	300		500
31530.00 Entretien du matériel informatique	26'800	26'100	700	23'465.00	3'335
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	2'900	1'600	1'300	516.40	2'384
31920.01 Droits d'auteurs	400	400	0	317.75	82
31990.00 Autres charges d'exploitation	100	300	-200	6.95	93
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'100	0	18'100		18'100
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	18'100	0	18'100		18'100
42 Taxes	-9'000	-9'000	0	-9'421.50	422
42100.00 Emoluments administratifs	-9'000	-9'000	0	-9'421.50	422
43 Revenus divers	0	0	0	-18.05	18
43090.00 Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-18.05	18
46 Revenus de transfert	-12'900	-9'900	-3'000	-50'848.50	37'949
46110.01 Dédommag. perception redevance sur l'eau	-3'900	-3'900	0	-3'851.50	-49
46110.03 Dédommag. pour notification de poursuites	0	0	0	-39'697.00	39'697
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-9'000	-6'000	-3'000	-7'300.00	-1'700
49 Imputations internes	-180'300	-176'500	-3'800	-175'900.00	-4'400
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-107'700	-103'900	-3'800	-103'300.00	-4'400
49300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitation	-13'500	-13'500	0	-13'500.00	0
49300.02 Imput. déchets	-59'100	-59'100	0	-59'100.00	0
02900 Immeubles administratifs	448'900	392'600	56'300	397'001.53	51'898
30 Charges de personnel	473'800	448'600	25'200	453'059.21	20'741
30100.00 Salaires du personnel	359'900	343'300	16'600	390'360.30	-30'460
30108.00 Variation provision HS + VAC	0	0	0	2'394.71	-2'395
30109.00 Rmbt salaires personnel admin. et d'exploitation	0	0	0	-3'109.60	3'110
30400.00 Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'300	4'900	-1'600	4'860.00	-1'560
30490.00 Autres allocations (indemnités de piquet)	5'000	5'000	0	1'250.00	3'750
30500.00 Cotis. patron. AVS,AI,APG,AC,frais adm.	23'700	22'600	1'100	25'259.35	-1'559
30509.00 Rmbt cotis. patron. AVS,AI,APG,AC, frais adm.	0	0	0	-199.00	199
30520.00 Cotis. patron. à la caisse de pensions	46'500	43'100	3'400	46'946.60	-447
30530.00 Cotis. patron. aux assurances-accidents	4'400	4'700	-300	9'681.40	-5'281
30530.02 Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-2'900.30	2'900
30540.00 Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	7'300	7'300	0	8'048.65	-749
30550.00 Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	14'900	8'600	6'300	7'608.25	7'292
30550.02 Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-44'471.45	44'471
30591.00 Fonds de formation professionnelle	300	300	0	333.30	-33
30592.00 Cotis. patron. aux structures d'accueil	700	700	0	690.10	10
30593.00 Fonds formation apprentis	2'100	2'000	100	2'222.30	-122
30900.00 Formation et perfectionnement du personnel	5'700	6'100	-400	1'221.65	4'478
30910.00 Recrutement du personnel	0	0	0	2'016.05	-2'016
30990.00 Autres charges du personnel	0	0	0	846.90	-847
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	63'000	42'500	20'500	40'869.17	22'131
31000.00 Matériel de bureau	0	0	0	3.45	-3
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	800	500	300	19.55	780
31010.01 Produits de nettoyages	2'200	2'000	200	1'367.50	833
31010.02 Carburants	1'300	900	400	622.75	677
31020.02 Publications et annonces	300	500	-200	263.65	36
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	500	500	0	1'776.05	-1'276
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	3'900	500	3'400	161.10	3'739
31120.00 Acquisition de vêtements, linges, rideaux	2'500	2'800	-300	2'405.10	95
31130.00 Matériel informatique	1'000	0	1'000		1'000
31200.01 Chauffage	8'300	5'000	3'300	6'346.50	1'954
31200.02 Electricité	2'600	2'000	600	2'046.80	553
31200.03 Eau	1'300	1'300	0	1'057.90	242
31200.04 Déchets	500	500	0	384.95	115
31300.00 Prestations de services de tiers	1'100	1'000	100	1'067.87	32
31300.03 Téléphones	800	700	100	721.75	78
31300.80 Contrats de maintenance	9'400	9'200	200	9'501.00	-101
31340.01 Assurances choses et RC	1'000	900	100	941.50	59
31340.02 Primes d'assurances véhicules	1'000	1'000	0	903.85	96
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	2'000	2'300	-300	1'947.35	53

- 31440.00 On trouve dans ce compte les dépenses d'entretien courant du bâtiment administratif du chemin des Draizes 2. En 2023, nous remplacerons les vitres du petit pont au sud du bâtiment administratif par des barrières en inox (2'100 fr.), nous améliorerons l'éclairage du bureau de la comptabilité (500 fr.) et nous procéderons au remplacement de quelques néons LED au Service technique (500 fr.).
- 31510.00 Ce compte englobe notamment le coût d'entretien du véhicule du Service de conciergerie. En 2023, nous prévoyons en outre de remplacer le système d'ouverture de la porte de l'ascenseur du bâtiment administratif (10'600 fr.).
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 39400.00 Les intérêts de la dette communale sont répartis dans les chapitres concernés proportionnellement à la valeur résiduelle des actifs qui les composent. Le total des intérêts de la dette dont nous aurons à nous acquitter en 2023 s'élève à 208'900 fr.
- La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 02900 « immeubles administratifs » représente 4,50 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre.
- 42406.24 Les principales recettes figurant dans ce compte émanent des taxes d'hivernage (5'800 fr. environ) et des taxes de terrasses (10'600 fr. environ). Le produit de la redevance pour l'usage du domaine public, introduite dès 2019 par le Règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et d'utilisation du fonds communal de l'énergie, est estimé à 140'800 fr.
- 42500.00 Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.
- 43090.00 On trouve dans ce compte la recette du « forfait annuel de conciergerie » pour l'entretien de l'immeuble de l'Impasse du Carraz 1.
- 46311.00 Le « contrat-formation » est une mesure qui vise à encourager la formation d'apprentis sous la forme d'un soutien financier versé aux entreprises formatrices. Pour les apprentis agents d'exploitation, les entreprises perçoivent un montant annuel de 5'000 fr. par apprenti.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	1'400	1'500	-100	1'284.35	116
31370.02 Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	500	500	0	425.75	74
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	5'600	4'500	1'100	3'773.80	1'826
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0	375.40	125
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	12'000	1'400	10'600	1'795.25	10'205
31530.00 Entretien du matériel informatique	1'700	1'700	0	1'676.00	24
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	500	500	0		500
31990.00 Autres charges d'exploitation	300	300	0		300
33 Amortissements du patrimoine administratif	69'200	69'200	0	69'200.00	0
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	69'200	69'200	0	69'200.00	0
39 Imputations internes	9'400	9'200	200	9'766.10	-366
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	9'400	9'200	200	9'766.10	-366
42 Taxes	-158'600	-169'000	10'400	-159'866.65	1'267
42406.24 Taxe d'utilisation du domaine public	-157'200	-168'000	10'800	-157'648.80	449
42500.00 Ventes	-1'400	-1'000	-400	-1'329.35	-71
42600.00 Remboursements de tiers	0	0	0	-888.50	889
43 Revenus divers	-2'900	-2'900	0	-11'026.30	8'126
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-2'900	-2'900	0	-11'026.30	8'126
46 Revenus de transfert	-5'000	-5'000	0	-5'000.00	0
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-5'000	-5'000	0	-5'000.00	0

11100 Sécurité communale

- 30900.00 L'agent de sécurité publique suit périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement.
- 31020.02 Nous comptabilisons principalement dans cette rubrique les frais de publication des éventuels arrêtés de circulation pris par le Conseil communal.
- 31120.00 L'habillement et l'équipement de l'agent de sécurité publique est périodiquement renouvelé.
- 31130.00 En 2023, nous prévoyons de remplacer l'ordinateur de l'agent de sécurité publique (2'000 fr.).
- 31300.03 En plus des frais de communications téléphoniques (600 fr.), la redevance pour l'utilisation du système Polycom figure dans ce compte (200 fr.).
- 31300.10 A certaines occasions, nous faisons appel à une entreprise de sécurité, par exemple lors de la célébration de la Fête nationale.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs (3'400 fr.). Le coût de la maintenance du logiciel InfoPol se monte à environ 200 fr.
- 36120.00 On trouve ici le coût de notre participation aux frais du secrétariat du Conseil régional de sécurité publique (CRSP).
- 42600.00 Nous refacturons aux communes avoisinantes les heures effectuées pour leur compte par notre agent de sécurité publique. On trouve également dans ce compte la rémunération du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour les retraits de plaques.
- 42700.00 On trouve dans cette rubrique le produit des amendes qui font l'objet d'une dénonciation de notre part au Service de la justice (bureau des créances judiciaires), qui se charge de recouvrer pour notre compte le produit des amendes, puis nous en rétrocède le 75 %.
- 46110.03 On trouve ici l'indemnité de l'Etat versée à la Commune pour les notifications de commandements de payer émis par les Offices de poursuites et faillites, tâche confiée à l'assistant de sécurité publique. Cette recette se trouvait avant l'année 2022 dans le chapitre 2200 (Administration, général).

14000 Questions juridiques

- 31320.00 Il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de dossier que nous devons soumettre à un juriste-conseil. Les honoraires pour les conseils juridiques en matière de police des constructions sont comptabilisés dans le chapitre « 79000 – Aménagement du territoire ».



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	470'800	468'900	1'900	434'386.51	36'413
	Charges	818'900	800'800	18'100	743'294.76	75'605
	Revenus	-348'100	-331'900	-16'200	-308'908.25	-39'192
11	Sécurité publique	81'300	72'300	9'000	85'127.16	-3'827
	Charges	151'400	144'400	7'000	123'932.16	27'468
	Revenus	-70'100	-72'100	2'000	-38'805.00	-31'295
11100	Sécurité communale	81'300	72'300	9'000	85'127.16	-3'827
30	Charges de personnel	134'000	129'400	4'600	111'245.41	22'755
30100.00	Salaires du personnel	102'700	99'800	2'900	98'056.15	4'644
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-907.19	907
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	2'500	3'100	-600	2'100.00	400
30500.00	Cotis. patron. AVS,AI,APG,AC,frais adm.	6'800	6'700	100	5'721.15	1'079
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	13'900	13'300	600	14'415.00	-515
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	300	300	0	190.80	109
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-13'099.75	13'100
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	2'100	2'100	0	1'823.00	277
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	4'300	2'500	1'800	1'731.90	2'568
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	75.70	24
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	200	200	0	156.05	44
30593.00	Fonds formation apprentis	600	600	0	503.35	97
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	500	700	-200		500
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	479.25	-479
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	16'100	13'700	2'400	11'786.75	4'313
31000.00	Matériel de bureau	100	100	0	24.40	76
31010.02	Carburants	1'100	700	400	869.00	231
31020.02	Publications et annonces	1'400	1'400	0	1'440.95	-41
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'000	2'200	-1'200		1'000
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	1'000	1'000	0	1'011.45	-11
31130.00	Matériel informatique	2'000	0	2'000		2'000
31180.00	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	100	0	100	38.75	61
31300.03	Téléphones	800	1'200	-400	802.45	-2
31300.10	Frais de société surveillance	3'000	1'500	1'500	1'615.50	1'385
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	236.40	64
31340.02	Primes d'assurances véhicules	1'000	1'000	0	964.45	36
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	600	600	0	549.00	51
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	0	0	0	720.85	-721
31530.00	Entretien du matériel informatique	3'600	3'600	0	3'513.55	86
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	100	100	0		100
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	600.00	400
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	1'000	1'000	0	600.00	400
39	Imputations internes	300	300	0	300.00	0
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	300	300	0	300.00	0
42	Taxes	-40'100	-42'100	2'000	-38'805.00	-1'295
42100.00	Emoluments administratifs	-100	-100	0	-100.00	0
42600.00	Remboursements de tiers	-2'000	-2'000	0	-1'400.00	-600
42700.00	Part sur amendes de police	-38'000	-40'000	2'000	-37'305.00	-695
46	Revenus de transfert	-30'000	-30'000	0		-30'000
46110.03	Dédommag. pour notification de poursuites	-30'000	-30'000	0		-30'000
14	Questions juridiques	15'200	19'300	-4'100	12'985.35	2'215
	Charges	62'200	63'600	-1'400	57'479.35	4'721
	Revenus	-47'000	-44'300	-2'700	-44'494.00	-2'506
14000	Questions juridiques	3'700	3'600	100	2'640.60	1'059
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'700	3'600	100	2'640.60	1'059
31320.00	Honoraires de conseillers externes	1'000	1'000	0		1'000

31340.00 Nous avons conclu un contrat d'assurance de protection juridique, dans le but de diminuer le coût des honoraires d'avocats auxquels nous devons parfois faire appel pour défendre les intérêts de la Commune.

14001 Police des habitants

31051.00 Une manifestation d'accueil des nouveaux habitants et des personnes naturalisées dans l'année écoulée est organisée une fois l'an pour leur présenter brièvement la Commune.

36010.02 Dans ce compte, nous comptabilisons les émoluments que nous devons verser à l'Etat pour l'établissement de permis de séjour ou de travail pour les étrangers résidant dans notre village. Ces émoluments sont facturés aux titulaires des permis dans la rubrique 42100.05, ci-après.

36110.14 Le 65 % des émoluments encaissés pour l'établissement de cartes d'identités est reversé à l'Etat. L'encaissement desdits émoluments figure sous la rubrique 42100.06 ci-après.

42100.05 Dans ce compte figurent les émoluments perçus pour l'établissement des permis de séjour ou de travail pour les étrangers (voir commentaire du compte 36010.02 ci-avant), ainsi que l'encaissement de diverses attestations établies par le Contrôle des habitants.

42100.06 Voir commentaire du compte 36110.14 ci-avant.

14060 Etat civil régional

36120.01 Depuis 2022, le coût global de l'arrondissement d'état civil de Boudry est réparti à raison de 90 % sur la base du nombre d'habitants et de 10 % sur la base du nombre de ressortissants de chaque commune. Précédemment, cette répartition était basée sur un montant forfaitaire par commune équivalent à 10 % du coût brut et le solde, soit 90 %, réparti au prorata du nombre d'habitants.

15000 Service du feu

36120.03 Il s'agit de la part de notre Commune aux charges du Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL).

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 15000 "Service du feu" représente 3,02 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

42500.00 Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.

44390.00 On trouve ici le produit de la refacturation des charges au locataire (gaz, électricité et eau).

44700.00 On trouve dans ce compte le revenu de la location du hangar du feu du chemin des Rochettes 10.

16100 Stand de tir

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31340.00	Primes d'assurances	2'700	2'600	100	2'640.60	59
14001	Police des Habitants	-18'400	-15'500	-2'900	-17'258.25	-1'142
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'400	2'800	-1'400	125.00	1'275
31051.00	Frais de réceptions	1'400	2'800	-1'400		1'400
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	125.00	-125
36	Charges de transfert	27'200	26'000	1'200	27'110.75	89
36010.02	Contrôle des habitants part Etat	18'200	18'000	200	18'181.05	19
36110.14	Redevance Office de la population	9'000	8'000	1'000	8'929.70	70
42	Taxes	-47'000	-44'300	-2'700	-44'494.00	-2'506
42100.04	Finances-agrégations et naturalisations	-1'000	-1'500	500	-600.00	-400
42100.05	Emoluments Police des habitants	-32'000	-32'000	0	-29'964.00	-2'036
42100.06	Emoluments cartes d'identité	-14'000	-10'800	-3'200	-13'930.00	-70
14060	Etat civil régional	29'900	31'200	-1'300	27'603.00	2'297
36	Charges de transfert	29'900	31'200	-1'300	27'603.00	2'297
36120.01	Emoluments état civil de district	29'900	31'200	-1'300	27'603.00	2'297
15	Service du feu	212'800	223'000	-10'200	177'576.25	35'224
	Charges	361'300	354'600	6'700	322'781.70	38'518
	Revenus	-148'500	-131'600	-16'900	-145'205.45	-3'295
15000	Service du feu	212'800	223'000	-10'200	177'576.25	35'224
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	32'300	40'900	-8'600	29'132.40	3'168
31130.00	Matériel informatique	0	1'400	-1'400		0
31200.01	Chauffage	14'600	10'000	4'600	11'229.40	3'371
31200.02	Electricité	8'000	4'500	3'500	6'141.85	1'858
31200.03	Eau	2'300	2'300	0	2'249.95	50
31300.80	Contrats de maintenance	3'700	3'700	0	3'659.35	41
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'300	2'100	-800	1'261.45	39
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	1'400	1'400	0	1'027.90	372
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	15'500	-14'500	3'562.50	-2'563
33	Amortissements du patrimoine administratif	42'600	45'000	-2'400	45'600.00	-3'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	42'600	45'000	-2'400	45'600.00	-3'000
36	Charges de transfert	280'100	262'600	17'500	241'864.95	38'235
36120.03	Part communale au Syndicat du feu	280'100	262'600	17'500	241'864.95	38'235
39	Imputations internes	6'300	6'100	200	6'184.35	116
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	6'300	6'100	200	6'184.35	116
42	Taxes	-12'100	-11'000	-1'100	-9'320.75	-2'779
42500.00	Ventes	-12'100	-11'000	-1'100	-9'320.75	-2'779
44	Revenus financiers	-136'400	-120'600	-15'800	-127'621.20	-8'779
44390.00	Remboursement de charges	-28'400	-12'600	-15'800	-19'621.20	-8'779
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-108'000	-108'000	0	-108'000.00	0
48	Revenus extraordinaires	0	0	0	-8'263.50	8'264
48620.01	SISPVLN - part à la liquidation du solde bancaire	0	0	0	-8'263.50	8'264
16	Défense	161'500	154'300	7'200	158'697.75	2'802
	Charges	244'000	238'200	5'800	239'101.55	4'898
	Revenus	-82'500	-83'900	1'400	-80'403.80	-2'096
16100	Stand de tir	8'300	8'000	300	7'000.00	1'300

- 31690.00 Nous versons au Canton un montant de 7'000 fr. pour l'utilisation des installations de tir de Bôle.
- 36360.00 Il s'agit de la subvention versée à la Noble Compagnie des Mousquetaires de Cortaillod. Le Conseil communal, par arrêté du 21 juin 1999, a fixé les critères d'octroi de subventions aux sociétés sportives en fonction du nombre de membres actifs dans la société, du nombre de juniors, de licenciés, et du niveau de participation à des championnats.

16101 Défense nationale militaire / abri STPA

- 31200.01 et suivants Les coûts de chauffage et d'éclairage du cantonnement sont directement liés au taux d'occupation des locaux (voir rubrique 44700.00 ci-dessous), ainsi qu'aux conditions climatiques de l'année.
- 31440.00 En plus de l'entretien courant, nous procéderons à la révision de la porte automatique située au bas de la rampe d'accès à l'abri (1'300 fr.) ainsi qu'au remplacement de deux douches (1'500 fr.).
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 52'000 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16101 "Défense nationale militaire / abri STPA" représente 3,35 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 Il est toujours difficile de prévoir le nombre de demandes de locations qui nous seront adressées durant l'année à venir. Pour 2023, nous devrions pouvoir compter sur une occupation de trois semaines par la troupe, à l'échelon d'une compagnie (environ 5'000 fr.). De plus, nous devrions pouvoir louer notre abri durant environ trois semaines pour héberger une septantaine de vendangeurs (environ 4'800 fr.), ceci sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

16200 Protection civile

- 36110.00 Conformément à la loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, les frais de fonctionnement des OPC régionales sont assumés par les Communes à raison d'un montant forfaitaire par habitant, qui alimente un fonds cantonal. En 2023, cette contribution s'élèvera à 13 fr. 50 par habitant.

16201 Poste sanitaire (Cure 14)

- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 14'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 16201 "Poste sanitaire (Cure 14)" représente 0,91 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 Trois abris sont loués à des groupes musicaux ou à des particuliers, au prix forfaitaire de 100 fr. par mois chacun.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

16202 Poste de commandement (Coteaux 3)

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'000	7'000	0	7'000.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	7'000	7'000	0	7'000.00	0
36	Charges de transfert	1'300	1'000	300		1'300
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'300	1'000	300		1'300
16101	Défense nationale militaire / abri STPA	65'800	61'600	4'200	65'183.75	616
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	16'700	14'400	2'300	13'209.85	3'490
31010.01	Produits de nettoyages	800	1'000	-200	119.70	680
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	400	300	100		400
31200.01	Chauffage	2'300	2'300	0	1'784.65	515
31200.02	Electricité	2'400	2'400	0	1'833.85	566
31200.03	Eau	2'100	2'800	-700	1'797.00	303
31200.04	Déchets	400	400	0	298.95	101
31300.03	Téléphones	300	300	0	306.20	-6
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'600	1'700	-100	1'500.70	99
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	800	700	100	730.60	69
31370.01	Taxes de séjours	1'300	1'000	300	1'350.00	-50
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	3'800	1'000	2'800	3'488.20	312
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	103'900	103'900	0	103'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	103'900	103'900	0	103'900.00	0
39	Imputations internes	7'000	7'300	-300	7'746.70	-747
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	7'000	7'300	-300	7'746.70	-747
44	Revenus financiers	-9'800	-12'000	2'200	-7'672.80	-2'127
44391.00	Autres remboursements de tiers	0	0	0	-87.00	87
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-9'800	-12'000	2'200	-7'585.80	-2'214
48	Revenus extraordinaires	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-52'000	-52'000	0	-52'000.00	0
16200	Protection civile	63'600	63'500	100	66'078.00	-2'478
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	0	0	0	334.00	-334
31300.00	Prestations de services de tiers	0	0	0	334.00	-334
36	Charges de transfert	63'600	63'500	100	65'744.00	-2'144
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	63'600	63'500	100	65'744.00	-2'144
16201	Poste sanitaire (Cure 14)	17'200	16'700	500	16'509.15	691
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'500	3'900	600	3'552.40	948
31200.02	Electricité	3'300	2'600	700	2'535.75	764
31200.03	Eau	200	200	0	169.50	31
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	500	500	0	417.75	82
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	200	200	0	174.30	26
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	300	400	-100	255.10	45
33	Amortissements du patrimoine administratif	28'900	28'900	0	28'900.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	28'900	28'900	0	28'900.00	0
39	Imputations internes	1'900	2'000	-100	2'156.75	-257
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'900	2'000	-100	2'156.75	-257
44	Revenus financiers	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
44700.00	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-3'600	-3'600	0	-3'600.00	0
48	Revenus extraordinaires	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-14'500	-14'500	0	-14'500.00	0
16202	Poste de commandement (Coteaux 3)	4'100	2'400	1'700	2'300.00	1'800

31440.00 En 2023, nous procéderons à la mise hors service de la citerne existant dans cet abri (1'000 fr.), en plus des dépenses d'entretien courant (100 fr.).

16203 Poste d'attente (Draizes 23)

44700.00 Le Poste d'attente est occasionnellement loué par des associations locales ou des particuliers.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'100	2'400	1'700	2'300.00	1'800
31200.01 Chauffage	3'000	2'300	700	2'300.00	700
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'100	100	1'000		1'100
16203 Poste d'attente (Draizes 23)	2'500	2'100	400	1'626.85	873
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'100	3'900	1'200	4'257.85	842
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	100	100	0		100
31010.01 Produits de nettoyages	200	200	0		200
31200.02 Electricité	800	500	300	599.55	200
31200.03 Eau	900	800	100	874.60	25
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	900	1'000	-100	869.95	30
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	900	900	0	881.75	18
31370.01 Taxes de séjours	1'000	100	900	1'032.00	-32
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	300	300	0		300
44 Revenus financiers	-2'600	-1'800	-800	-2'631.00	31
44391.00 Autres remboursements de tiers	0	0	0	-41.00	41
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-2'600	-1'800	-800	-2'590.00	-10

21 Scolarité obligatoire

Evolution des charges des cercles scolaires

Budget 2023	Budget 2022	Ecart B23-B22	Comptes 2021	Ecart B23-C21
5'293'600 fr.	5'172'400 fr.	121'200 fr.	5'272'252.43	21'347.57
		+2.34 %		+0.4 %

21110 Cycle 1 (cycle élémentaire, de la première à la quatrième année)

31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 1 passe de 6'324 fr. 73 aux comptes 2021 à 6'010 fr. 09 au budget 2023, soit une diminution de 4,97 %.

21200 Cycle 2 (degré primaire, de la cinquième à la huitième année)

31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 2 passe de 7'476 fr. 34 aux comptes 2021 à 7'894 fr. 72 au budget 2023, soit une augmentation de 5,60 %.

21300 Cycle 3 (degré secondaire, de la neuvième à la onzième année)

31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année. La part cantonale est prise en charge par l'Office de l'enseignement spécialisé (OES).

31610.00 La Commune prend à sa charge le coût de la mise à disposition de la salle polyvalente Cort'Agora au Cercle scolaire régional Les Cerisiers à l'occasion de sa cérémonie de fin d'année scolaire.

36120.05 Le coût annuel par élève du cycle 3 passe de 14'420 fr. 06 aux comptes 2021 à 15'055 fr. 96 au budget 2023, soit une augmentation de 4,41 %.

21700 Bâtiments scolaires

31010.01 On trouve dans ce compte le coût des produits de nettoyages habituels, le papier WC et la location d'une nacelle pour nettoyer les vitres des collèges.

31110.00 En 2023 nous prévoyons le remplacement de l'auto-laveuse du collège des Noisetiers (4'300 fr.), l'achat d'une monobrosse pour nettoyer les escaliers (1'500 fr.) et le remplacement d'un aspirateur à poussière (900 fr.), en plus des dépenses diverses habituelles (1'000 fr.).

31110.03 Nous prévoyons en 2023 l'achat de trois tapis de gym légers (900 fr.), en plus du coût des divers achats à faire suite au contrôle annuel de nos installations et équipements sportifs (1'000 fr.).

31200.01 Les installations de chauffage du collège du Coq d'Or chauffent également le collège des Corneilles, le Temple, la Maison de paroisse et l'Hôtel de commune. La facturation de cette prestation figure dans la rubrique 44790.00 ci-après.

31300.80 On trouve principalement dans ce compte le coût des contrats de maintenance et d'abonnements des centrales « feu » et du contrôle des toitures des collèges et du contrôle des installations solaires thermiques du Collège des Corneilles. L'ECAP nous facture, en plus de sa prime habituelle, celle du contrat d'abonnement relatif au raccordement d'installations et de détection incendie et de gaz à la centrale neuchâteloise d'urgence de la Police neuchâteloise (620 fr.).

31440.00 L'an prochain, les principales dépenses d'entretien des collèges seront les suivantes :

- Divers travaux dans divers bâtiments scolaires (10'000 fr.) ;
- Travaux de peinture à l'étage inférieur et montée des escaliers au collège des Corneilles (7'400 fr.) ;
- Prévision pour réparation de divers stores (3'000 fr.) ;
- Prévision pour remplacement d'une pompe pour le chauffage au collège du Coq d'Or (2'500 fr.) ;
- Transformation de l'éclairage au 1^{er} étage du collège des Corneilles (1'500 fr.) ;
- Remplacement de 2 WC à la salle de gym et révision des urinoirs du collège du Coq d'Or (1'500 fr.).

31510.00 Nous procéderons au remplacement des charnières des buffets de huit classes du collège des Corneilles (4'600 fr.).

33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 217'900 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 21700 "Bâtiments scolaires du cycle 1 et 2" représente 18,00 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

42500.00 Il s'agit de la valeur du courant électrique produit par les panneaux photovoltaïques qui est injecté dans le réseau.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
2	FORMATION	6'181'500	6'011'400	170'100	6'104'150.77	77'349
	Charges	6'432'500	6'257'400	175'100	6'353'358.17	79'142
	Revenus	-251'000	-246'000	-5'000	-249'207.40	-1'793
21	Scolarité obligatoire	6'092'500	5'929'300	163'200	6'020'622.73	71'877
	Charges	6'343'500	6'175'300	168'200	6'269'830.13	73'670
	Revenus	-251'000	-246'000	-5'000	-249'207.40	-1'793
21110	Cycle 1	1'067'400	1'102'800	-35'400	1'183'257.67	-115'858
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	1'000	-400	532.80	67
31300.21	Orthophonie, logopédie	600	1'000	-400	532.80	67
36	Charges de transfert	1'066'800	1'101'800	-35'000	1'182'724.87	-115'925
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'066'800	1'101'800	-35'000	1'182'724.87	-115'925
21200	Cycle 2	1'699'900	1'660'800	39'100	1'661'590.65	38'309
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'500	1'700	800	1'843.20	657
31300.21	Orthophonie, logopédie	1'900	1'100	800	1'843.20	57
31990.00	Autres charges d'exploitation	600	600	0		600
36	Charges de transfert	1'697'400	1'659'100	38'300	1'659'747.45	37'653
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	1'697'400	1'659'100	38'300	1'659'747.45	37'653
21300	Cycle 3	2'533'000	2'415'000	118'000	2'430'341.71	102'658
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'600	3'500	100	561.60	3'038
31300.21	Orthophonie, logopédie	600	500	100	561.60	38
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3'000	3'000	0		3'000
36	Charges de transfert	2'529'400	2'411'500	117'900	2'429'780.11	99'620
36120.05	Participation au Syndicat scolaire	2'529'400	2'411'500	117'900	2'429'780.11	99'620
21700	Bâtiments scolaires	759'900	717'900	42'000	712'157.55	47'742
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	226'900	177'900	49'000	173'820.30	53'080
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	100	100	0		100
31010.01	Produits de nettoyage	13'000	12'500	500	12'627.15	373
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	800	500	300	283.55	516
31100.01	Mobilier de bureau	0	500	-500		0
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	7'700	500	7'200	1'584.40	6'116
31110.03	Equipements sportifs	1'900	6'000	-4'100		1'900
31200.01	Chauffage	110'500	83'000	27'500	85'222.65	25'277
31200.02	Electricité	16'600	11'000	5'600	12'708.40	3'892
31200.03	Eau	8'000	9'000	-1'000	7'561.95	438
31200.04	Déchets	2'000	2'100	-100	1'920.40	80
31300.80	Contrats de maintenance	13'600	14'000	-400	14'737.25	-1'137
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	8'900	9'700	-800	8'712.40	188
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	7'200	6'900	300	7'149.70	50
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	29'000	19'700	9'300	19'400.90	9'599
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	800	1'500	-700	1'153.80	-354
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	6'100	200	5'900	757.75	5'342
31530.00	Entretien du matériel informatique	200	200	0		200
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
33	Amortissements du patrimoine administratif	746'500	745'300	1'200	744'500.00	2'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	746'500	745'300	1'200	744'500.00	2'000
39	Imputations internes	37'500	40'700	-3'200	43'044.65	-5'545
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	37'500	40'700	-3'200	43'044.65	-5'545
42	Taxes	-9'800	-8'000	-1'800	-11'908.70	2'109
42500.00	Ventes	-9'800	-8'000	-1'800	-7'520.10	-2'280

- 44700.00 L'aula du collège des Corneilles est louée en soirée au chœur mixte l'Echo du Vignoble et à des orchestres. En outre, la location de locaux dans le collège des Noisetiers à des infirmières indépendantes à domicile nous rapporte annuellement 2'400 fr.
- 44790.00 Il s'agit de la part des frais de chauffage facturée pour les bâtiments raccordés au chauffage des collèges, à savoir : l'Hôtel de Commune, la Maison de paroisse, le Temple, la bibliothèque et un abri de protection civile.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

21921 Patrouilleurs scolaires

- 30100.00 Quatre patrouilleurs se partagent les trois sites surveillés, à savoir bas de la rue de la Fin, carrefour Courtils-Pièces-Chaperon-Cure et collège du Coq d'Or.

22000 Ecoles spéciales

- 36140.00 Il s'agit de la prise en charge par la Commune de l'écolage des élèves de Cortaillod qui suivent les cours de l'Académie Maximilien de Meuron à Neuchâtel.

23000 Formation professionnelle initiale

- 31300.21 La part communale au coût des séances d'orthophonie est très difficile à estimer, car elle dépend du nombre de cas à traiter en cours d'année.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
42600.00 Remboursements de tiers	0	0	0	-4'388.60	4'389
44 Revenus financiers	-23'300	-20'100	-3'200	-19'398.70	-3'901
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-5'000	-5'000	0	-4'754.15	-246
44790.00 Autres produits des biens-fonds PA	-18'300	-15'100	-3'200	-14'644.55	-3'655
48 Revenus extraordinaires	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-217'900	-217'900	0	-217'900.00	0
21921 Patrouilleurs scolaires	32'300	32'800	-500	33'275.15	-975
30 Charges de personnel	31'700	32'700	-1'000	32'133.10	-433
30100.00 Salaires du personnel	29'500	30'500	-1'000	29'087.20	413
30500.00 Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	1'100	1'000	100	1'354.95	-255
30530.00 Cotis. patron. aux assurances-accidents	400	500	-100	773.40	-373
30540.00 Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	400	400	0	431.60	-32
30591.00 Fonds de formation professionnelle	100	100	0	17.75	82
30592.00 Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	37.10	63
30593.00 Fonds formation apprentis	100	100	0	119.20	-19
30910.00 Recrutement du personnel	0	0	0	311.90	-312
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	100	500	1'142.05	-542
31120.00 Acquisition de vêtements, linges, rideaux	500	0	500	1'071.75	-572
31340.01 Assurances choses et RC	100	100	0	70.30	30
22 Ecoles spéciales	23'000	16'100	6'900	22'500.00	500
Charges	23'000	16'100	6'900	22'500.00	500
22000 Ecoles spéciales	23'000	16'100	6'900	22'500.00	500
36 Charges de transfert	23'000	16'100	6'900	22'500.00	500
36140.00 Dédommagements aux entreprises publiques	23'000	16'100	6'900	22'500.00	500
23 Formation professionnelle initiale	66'000	66'000	0	61'028.04	4'972
Charges	66'000	66'000	0	61'028.04	4'972
23000 Formation professionnelle initiale	66'000	66'000	0	61'028.04	4'972
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	200	0		200
31300.21 Orthophonie, logopédie	200	200	0		200
36 Charges de transfert	65'800	65'800	0	61'028.04	4'772
36340.00 Subventions aux entreprises publiques	1'700	1'700	0		1'700
36370.01 Bourses d'études	64'100	64'100	0	61'028.04	3'072

31100 Musées et arts plastiques

36350.01 La subvention que nous versons au Musée de la vigne et du vin s'élève à 45 centimes par habitant.

32100 Bibliothèque

30100.00 La bibliothèque publique, située dans le collège des Corneilles, occupe une bibliothécaire à temps partiel.

31990.00 Dans ce compte figure le coût des différentes manifestations et animations prévues dans la bibliothèque durant l'année.

36340.00 La participation de notre Commune aux charges de fonctionnement du Bibliobus pour l'année 2023 restera à un montant de 7 fr. 50 par habitant, auquel s'ajoute toujours une cotisation de base de 700 fr.

32200 Concerts et théâtre

31300.00 Il est prévu d'acquérir 100 « Pass'Jeune » du Théâtre du Passage, offrant un tarif unique de 10 fr. pour chaque spectacle de la saison 2022-2023.

31300.80 On trouve ici le coût du contrat de maintenance de la toiture du bâtiment des Coteaux 23.

31440.00 L'entretien annuel du bâtiment des Coteaux 23 est estimé à 3'000 fr.

33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 8'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36120.06 Il s'agit de la part de Cortaillod aux frais de fonctionnement du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN). Selon l'article 45 du règlement du SITRN, les Communes membres se répartissent entre elles les charges au moyen d'un facteur établi pour chaque Commune, que l'on obtient en multipliant le nombre d'habitants par un coefficient de pondération tenant compte de l'éloignement par rapport aux installations et aux liaisons offertes par les transports publics.

36350.00 Des subventions ou dons sont accordés ponctuellement à diverses associations et groupes culturels.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
3	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES	628'900	603'500	25'400	383'730.52	245'169
	Charges	1'054'300	1'025'900	28'400	983'415.59	70'884
	Revenus	-425'400	-422'400	-3'000	-599'685.07	174'285
31	Héritage culturel	2'500	2'500	0	2'263.20	237
	Charges	2'500	2'500	0	2'263.20	237
31100	Musées et arts plastiques	2'500	2'500	0	2'263.20	237
36	Charges de transfert	2'500	2'500	0	2'263.20	237
36350.00	Subventions aux entreprises privées	300	300	0	150.00	150
36350.01	Subvention Musée de la vigne et du vin	2'200	2'200	0	2'113.20	87
32	Culture, autres	185'500	180'100	5'400	158'668.63	26'831
	Charges	195'200	189'800	5'400	168'288.63	26'911
	Revenus	-9'700	-9'700	0	-9'620.00	-80
32100	Bibliothèques	63'800	60'000	3'800	56'792.05	7'008
30	Charges de personnel	20'900	20'700	200	19'082.85	1'817
30100.00	Salaires du personnel	17'800	17'800	0	16'990.50	810
30500.00	Cotis. patron. AVS,AI,APG,AC,frais adm.	1'500	1'500	0	1'119.85	380
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	37.40	63
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	400	400	0	356.80	43
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	800	500	300	434.30	366
30591.00	Fonds de formation professionnelle	100	100	0	14.85	85
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	100	100	0	30.60	69
30593.00	Fonds formation apprentis	100	200	-100	98.55	1
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'400	2'800	2'600	1'289.20	4'111
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	300	300	0		300
31020.02	Publications et annonces	1'000	1'000	0		1'000
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	100	100	0	44.85	55
31200.01	Chauffage	1'100	800	300	800.00	300
31200.02	Electricité	600	400	200	400.00	200
31300.03	Téléphones	200	100	100	3.30	197
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	41.05	59
31990.00	Autres charges d'exploitation	2'000	0	2'000		2'000
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'000	0	1'000		1'000
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	1'000	0	1'000		1'000
36	Charges de transfert	36'500	36'500	0	36'420.00	80
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	36'000	36'000	0	35'920.00	80
36350.00	Subventions aux entreprises privées	500	500	0	500.00	0
32200	Concerts et théâtre (général)	104'300	104'700	-400	98'016.58	6'283
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	10'500	8'900	1'600	14'881.55	-4'382
31200.01	Chauffage	3'900	3'000	900	2'929.25	971
31200.02	Electricité	1'700	1'100	600	1'277.15	423
31200.03	Eau	200	200	0	617.05	-417
31300.00	Prestations de services de tiers	1'000	1'000	0		1'000
31300.80	Contrats de maintenance	200	200	0	131.55	68
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	400	300	100	287.80	112
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	73.10	27
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	3'000	3'000	0	9'565.65	-6'566
33	Amortissements du patrimoine administratif	16'800	16'800	0	16'800.00	0
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	16'800	16'800	0	16'800.00	0
36	Charges de transfert	85'500	87'400	-1'900	74'683.73	10'816
36120.06	Syndicat du théâtre neuchâtelois	74'500	76'400	-1'900	70'933.73	3'566
36350.00	Subventions aux entreprises privées	5'000	5'000	0		5'000

- 36360.12 Notre participation est de 15 fr. par enfant de Cortaillod qui participe aux activités de la «Lanterne magique».
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 32200 "Concerts et théâtre" représente 0,53 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 Un vigneron de Cortaillod loue un petit hangar au rez de ce bâtiment pour y entreposer du matériel, au prix de 100 fr. par mois.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

32900 Culture et promotion

- 36360.00 En plus de dons ou subventions accordés ponctuellement, cette rubrique comporte la participation communale aux feux d'artifice de la fête nationale (5'000 fr.) et notre soutien au « Passeport Vacances » pour les jeunes (1'400 fr.).
- 36370.00 On trouve dans cette rubrique les dons accordés par la Commune au CPLN et au CPMB pour participer au financement des prix scolaires remis aux élèves ayant obtenus les meilleures moyennes. En outre, la Commune apporte ponctuellement un soutien financier lors de l'édition d'ouvrages littéraires ayant un rapport avec le village de Cortaillod.

34100 Sports (général)

Les charges et revenus liés aux bâtiments et terrains de sports apparaissent désormais dans le nouveau chapitre comptable « 34105 – Centre sportif La Rive ».

- 36360.00 et suivants Les subventions allouées aux sociétés sportives sont déterminées conformément à l'arrêté du Conseil communal du 21 juin 1999 fixant les critères d'octroi en fonction du nombre de membres actifs dans la société, du nombre de juniors,



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
36350.02 Subvention à la fanfare	0	1'300	-1'300	1'250.00	-1'250
36350.03 Subvention au chœur mixte	0	2'000	-2'000	2'000.00	-2'000
36350.04 Subvention à la Lanterne Magique	0	500	-500		0
36350.05 Subvention à la Claque	0	500	-500	500.00	-500
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	1'700	1'700	0		1'700
36360.10 Subvention à la fanfare	1'300	0	1'300		1'300
36360.11 Subvention au chœur mixte	2'000	0	2'000		2'000
36360.12 Subvention à la Lanterne Magique	500	0	500		500
36360.13 Subvention à La Claque	500	0	500		500
39 Imputations internes	1'100	1'200	-100	1'251.30	-151
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	1'100	1'200	-100	1'251.30	-151
44 Revenus financiers	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'200	-1'200	0	-1'200.00	0
48 Revenus extraordinaires	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-8'400	-8'400	0	-8'400.00	0
32900 Culture et promotion	17'400	15'400	2'000	3'860.00	13'540
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'000	5'000	0	450.00	4'550
31300.00 Prestations de services de tiers	5'000	5'000	0		5'000
31990.00 Autres charges d'exploitation	0	0	0	450.00	-450
36 Charges de transfert	12'500	10'500	2'000	3'430.00	9'070
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	8'500	8'500	0	2'630.00	5'870
36360.14 Mérites culturels	2'000	0	2'000		2'000
36370.00 Subventions aux personnes physiques	2'000	2'000	0	800.00	1'200
42 Taxes	-100	-100	0	-20.00	-80
42500.04 Vente de livres	-100	-100	0	-20.00	-80
34 Sports et loisirs	361'400	342'900	18'500	141'373.39	220'027
Charges	740'700	719'200	21'500	695'038.46	45'662
Revenus	-379'300	-376'300	-3'000	-553'665.07	174'365
34100 Sports (général)	48'900	99'200	-50'300	106'458.55	-57'559
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	0	26'000	-26'000	35'298.70	-35'299
31400.00 Entretien de terrains	0	25'000	-25'000	34'870.75	-34'871
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	0	500	-500	188.15	-188
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	0	500	-500	239.80	-240
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	21'200	-21'200	22'600.00	-22'600
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	0	11'200	-11'200	12'600.00	-12'600
33009.00 Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	0	10'000	-10'000	10'000.00	-10'000
36 Charges de transfert	48'900	50'900	-2'000	47'718.10	1'182
36120.07 Syndicat d'athlétisme (SIAALN)	27'400	25'100	2'300	26'669.10	731
36360.01 Mérites sportifs	4'000	6'000	-2'000	4'829.00	-829
36360.02 La Suisse bouge	0	500	-500		0
36360.03 Subvention FC Cortaillod	4'500	4'500	0	4'040.00	460
36360.04 Subvention CEP	4'200	3'700	500	4'600.00	-400
36360.05 Subvention Judo Club	5'100	6'700	-1'600	5'350.00	-250
36360.07 Subvention Tennis de table	2'100	2'700	-600	1'670.00	430
36360.09 Subvention Badminton Club	600	700	-100	560.00	40
36370.00 Subventions aux personnes physiques	1'000	1'000	0		1'000
39 Imputations internes	0	1'100	-1'100	1'141.75	-1'142
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	0	1'100	-1'100	1'141.75	-1'142
44 Revenus financiers	0	0	0	-300.00	300
44720.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	0	0	0	-300.00	300

34105 Centre sportif La Rive

- 31340.04 Il s'agit de la prime d'assurance (ECAP) du bâtiment sportif de La Rive.
- 31400.00 Le montant figurant dans ce compte est composé essentiellement des charges d'entretien annuel du terrain de football par une entreprise spécialisée (23'000 fr.), de la réparation de deux filets en métal derrière les buts (8'500 fr.), de la remise en état de la piste de 400 mètres et la pose de copeaux (1'500 fr.), de l'entretien (ou du remplacement) de l'arroseur (1'300 fr.) et de l'entretien de la barrière entourant le terrain de football (700 fr.).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34105 "Centre sportif La Rive" représente 1,05 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34110 Port

- 31430.01 Nous prévoyons trois faucardages des algues dans le port en 2023 (7'500 fr.). Le coût d'entretien de la grue et de ses sangles est devisé à 2'000 fr.
- 31610.00 L'Association de développement de Cortaillod (ADC) loue à la Commune un local comprenant 2 douches et 2 lavabos qui sont à la disposition des navigateurs. Le prix de location est de 10'800 fr. par an, dont la moitié est comptabilisée dans la rubrique 31610.00 du chapitre 34201 (Plage).
- 31690.00 On trouve dans cette rubrique le coût de la redevance annuelle (300 fr.) facturée par l'Etat de Neuchâtel pour la bouée située à l'entrée du port, à laquelle s'accrochent les voiliers pour monter ou descendre leurs voiles.
- 31990.00 On comptabilise ici le coût de la taxe annuelle du SCAN concernant le bateau utilisé par le Service des travaux publics pour l'entretien du port.
- 35100.00 En application de la décision du Conseil général du 24 juin 2021, l'excédent de revenus escompté dans le chapitre 34110 "Port", soit 75'100 fr., n'est pas affecté à la réserve ad hoc, mais versé comme revenus aux comptes communaux.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration et du Service des travaux publics est comptabilisée dans le chapitre 34110 "Port".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34110 "Port" représente 3,11 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34200 Loisirs (général)

- 31010.00 Lors de sa séance du 5 juin 2020, le Conseil général avait décidé de prévoir un budget de 6'000 fr. pour soutenir, durant les exercices 2021 et 2022, les organisateurs de manifestations souhaitant essayer la solution des verres réutilisables, afin de leur octroyer un financement partiel des frais occasionnés par la gestion de ce type de verres. Malheureusement, l'épidémie de Covid-19 a fait que toutes les manifestations prévues ont été annulées en 2021. Dès lors, ce soutien a été décalé aux années 2022 et 2023.
- 31010.02 Les frais d'essence du minibus communal sont comptabilisés dans ce chapitre.
- 31090.00 On trouve dans cette rubrique le coût d'entretien des décorations lumineuses suspendues dans les rues durant les fêtes de fin d'année et la location d'une nacelle. On trouve aussi dans ce compte le matériel de sonorisation pour la tente officielle de la Fête de la vendange, la location de la tente officielle et son montage et la location à la Ville de Boudry de plots en béton pour protéger les accès de la fête.
- 31110.00 En 2023, outre les achats courants (500 fr.), nous prévoyons l'achat de quatre grilles pour les places de pique-nique (7'200 fr.), ainsi que l'achat de bois pour des plateaux de tables et des bancs de réserve pour lesdites tables (800 fr.).



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
34105	Centre sportif La Rive	61'100	0	61'100	0.00	61'100
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	36'400	0	36'400		36'400
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	600	0	600		600
31400.00	Entretien de terrains	35'000	0	35'000		35'000
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	500	0	500		500
315'10.00	Entretien de machines, appareils et outils	300	0	300		300
33	Amortissements du patrimoine administratif	22'500	0	22'500		22'500
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	14'900	0	14'900		14'900
33009.00	Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	7'600	0	7'600		7'600
39	Imputations internes	2'200	0	2'200		2'200
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	2'200	0	2'200		2'200
34110	Port	-75'100	-77'100	2'000	-238'920.31	163'820
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	30'900	31'300	-400	30'437.71	462
31000.00	Matériel de bureau	100	100	0		100
31020.00	Imprimés, publications	200	200	0	146.38	54
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	0	0	0	41.60	-42
31100.00	Meubles, machines et appareils de bureau	300	500	-200		300
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	1'200	1'500	-300	1'139.82	60
31200.01	Chauffage	900	500	400	626.78	273
31200.02	Electricité	9'100	5'300	3'800	7'004.64	2'095
31200.03	Eau	700	900	-200	563.15	137
31300.00	Prestations de services de tiers	500	1'000	-500		500
31300.03	Téléphones	200	200	0	118.41	82
31340.01	Assurances choses et RC	2'100	2'100	0	2'079.00	21
31340.02	Primes d'assurances véhicules	200	200	0	169.30	31
31430.01	Entretien du port	9'500	11'500	-2'000	12'804.41	-3'304
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	400	400	0	300.00	100
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	0.93	-1
31990.00	Autres charges d'exploitation	100	1'500	-1'400	43.29	57
33	Amortissements du patrimoine administratif	62'200	62'400	-200	62'400.00	-200
33003.03	Amort. planifiés port	61'500	61'800	-300	61'800.00	-300
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	700	600	100	600.00	100
39	Imputations internes	79'600	78'400	1'200	78'261.35	1'339
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	70'900	69'700	1'200	69'200.00	1'700
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'200	2'200	0	2'200.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	6'500	6'500	0	6'861.35	-361
42	Taxes	-247'800	-249'200	1'400	-249'823.43	2'023
42401.40	Taxe d'électricité (compteur)	-900	-900	0	-874.67	-25
42401.50	Taxe d'amarrage	-219'000	-218'000	-1'000	-218'716.81	-283
42401.51	Taxe d'hivernage	-12'500	-14'600	2'100	-12'356.55	-143
42401.55	Taxe d'utilisation de la grue	-6'900	-7'100	200	-6'878.34	-22
42401.56	Taxe visiteurs	-7'000	-6'600	-400	-8'089.11	1'089
42401.57	Taxe d'enregistrement	-1'500	-2'000	500	-1'200.00	-300
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-1'707.95	1'708
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	0	0	0	-160'195.94	160'196
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	0	0	0	-160'195.94	160'196
34200	Loisirs (général)	42'800	45'400	-2'600	36'242.75	6'557
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	27'600	21'600	6'000	11'747.95	15'852
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	6'000	6'000	0		6'000
31010.02	Carburants	100	100	0	14.45	86
31020.02	Publications et annonces	0	400	-400		0
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	1'400	1'500	-100	1'086.00	314
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	8'500	3'100	5'400	2'867.80	5'632
31200.02	Electricité	200	200	0	96.95	103
31200.04	Déchets	0	1'000	-1'000		0

- 31340.04 On trouve dans ce compte la prime de l'ECAP concernant la cabane en bois ronds du Potat.
- 31690.00 Nous louons deux cabines de WC qui sont installées durant la belle saison à proximité des places de pique-nique du chemin de la Jeunesse et de la cabane du Potat (loyer, nettoyage et entretien). On trouve aussi dans ce compte le coût de la redevance annuelle pour la bouée à d'amarrage du radeau sur lequel est installé le feu de la Fête nationale.
- 33003.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018 (abri en rondins du Potat), soit 1'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36320.00 Cette rubrique comporte notre participation aux coûts d'exploitation du Skatepark du Littoral Neuchâtelois, situé à Colombier.
- 36360.00 Il s'agit notamment du soutien apporté aux organisateurs de la Fête de la vendange et à l'accueil d'une Commune invitée dans ce cadre, ainsi qu'à diverses manifestations villageoises. Ce soutien est maintenu comme auparavant ; en revanche, des corrections de comptabilisation de charges annexes (déchets, par ex.) expliquent la diminution du montant prévu au budget.
- 36360.08 La convention que nous avons signée avec la ludothèque de la Basse-Areuse prévoit une participation financière maximum de 50 cts par habitant et par année.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34200 "Loisirs (général)" représente 0,10 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.

34201 Plage

- 31110.00 En 2023, nous prévoyons de remplacer les chaînes et les bouées délimitant la plage (800 fr.).
- 31420.08 Nous devons, comme chaque année, remettre en place les galets de la plage (800 fr.). En outre, un montant de 1'200 fr. est prévu pour l'éventuel faucardage des algues de la plage.
- 31610.00 Le local de navigation n'étant pas exclusivement utilisé par les navigateurs, la moitié du montant du loyer est comptabilisée dans le chapitre « Plage »; l'autre moitié apparaît dans le chapitre 34110 « Port », sous la rubrique 31610.00.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34201 "Plage" représente 0,43 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34202 Parcs publics et chemins pédestres

- 31400.01 Dans ce compte, nous comptabilisons les dépenses découlant des achats de fleurs, arbustes, engrais, semences et produits phytosanitaires pour différents endroits du village. S'agissant des espaces verts, plusieurs arbres secs devront être remplacés et les grands arbres devront être taillés à l'aide d'une nacelle. Nous prévoyons également, la location d'une déchiqueteuse.
- 31400.02 Figurent dans ce compte le coût de l'entretien ou le remplacement d'éléments de jeux existants et le coût des matériaux dispersés sur les aires de jeux (gazon, sable, gravier, copeaux).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34202 "Parcs publics et chemins pédestres" représente 0,14 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

34203 Salle polyvalente

- 31010.01 L'achat de produits de nettoyages, papiers WC, serviettes et sacs poubelles est devisé à 7'500 fr.
- 31100.00 Nous prévoyons chaque année le renouvellement d'une partie de la vaisselle, ainsi que divers achats de matériel.
- 31110.03 Le remplacement d'une partie du matériel et des engins de sport doit être prévu chaque année au budget, du fait de son vieillissement (1'000 fr.). En 2023, nous procéderons au remplacement de trois tapis de gym légers (750 fr.).



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
31340.01 Assurances choses et RC	300	300	0	219.00	81
31340.02 Primes d'assurances véhicules	1'100	1'000	100	1'066.85	33
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	78.70	21
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	22.45	78
31370.02 Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	700	700	0	610.00	90
31400.00 Entretien de terrains	400	500	-100	316.65	83
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'100	1'100	0	1'347.65	-248
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	600	800	-200	342.65	257
31690.00 Autres loyers et frais d'utilisation	7'000	4'700	2'300	3'678.80	3'321
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'000	5'800	-2'800	5'800.00	-2'800
33003.00 Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	3'000	5'800	-2'800	5'800.00	-2'800
36 Charges de transfert	14'400	20'200	-5'800	20'823.00	-6'423
36320.00 Subv. aux communes et syndicats intercomm.	2'000	2'000	0	1'975.00	25
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	10'000	15'800	-5'800	16'500.00	-6'500
36360.08 Subv. à la Ludothèque de la Basse-Areuse	2'400	2'400	0	2'348.00	52
39 Imputations internes	200	200	0	224.55	-25
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	200	200	0	224.55	-25
43 Revenus divers	-900	-900	0	-852.75	-47
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-900	-900	0	-852.75	-47
48 Revenus extraordinaires	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-1'500	-1'500	0	-1'500.00	0
34201 Plage	36'800	35'100	1'700	35'654.85	1'145
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	8'500	10'000	-1'500	10'508.60	-2'009
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	800	2'000	-1'200	919.75	-120
31200.02 Electricité	100	300	-200	17.05	83
31420.08 Entretien de la plage	2'000	2'000	0	4'011.80	-2'012
31610.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'400	5'400	0	5'400.00	0
31690.00 Autres loyers et frais d'utilisation	200	100	100	160.00	40
31990.00 Autres charges d'exploitation	0	200	-200	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	27'400	24'300	3'100	24'300.00	3'100
33009.00 Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	27'400	24'300	3'100	24'300.00	3'100
39 Imputations internes	900	800	100	846.25	54
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	900	800	100	846.25	54
34202 Parcs publics et chemins pédestres	27'400	19'600	7'800	24'669.60	2'730
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	20'800	18'500	2'300	21'424.80	-625
31400.01 Entretien des places vertes	16'500	12'500	4'000	12'518.35	3'982
31400.02 Entretien des places de jeux	2'500	4'200	-1'700	3'381.05	-881
31410.00 Entretien des routes / voies de communication	1'000	1'000	0	5'369.20	-4'369
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	800	800	0	156.20	644
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'300	1'000	5'300	3'100.00	3'200
33003.00 Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	6'300	1'000	5'300	3'100.00	3'200
39 Imputations internes	300	100	200	144.80	155
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	300	100	200	144.80	155
34203 Salle polyvalente	215'000	217'100	-2'100	184'116.30	30'884
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	103'500	101'800	1'700	99'374.00	4'126
31000.00 Matériel de bureau	500	200	300	0	500
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	500	500	0	389.75	110
31010.01 Produits de nettoyages	7'500	7'000	500	3'311.30	4'189
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	2'000	3'000	-1'000	429.65	1'570
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	500	1'000	-500	761.05	-261
31110.03 Equipements sportifs	1'800	4'900	-3'100	5'309.75	-3'510

- 31130.00 Nous prévoyons l'acquisition d'un écran de présentation muni d'un système de communication permettant de partager le contenu d'un ordinateur, ainsi qu'un trépid sur roulette. Cette installation est destinée à être utilisée dans le foyer et dans la salle de sociétés du premier étage.
- 31200.01 et
31200.02 Une partie de l'électricité et du chauffage est refacturée aux locataires, au bâtiment de l'Administration communale et à l'abri STPA (voir rubriques 44790.02 et 44790.04 ci-après).
- 31300.80 La complexité de certaines installations (scène, lumière, chauffage, détection incendie, ascenseur, etc.) a incité le Conseil communal à en confier la maintenance à des maisons spécialisées. L'augmentation de cette dépense provient notamment de nouveaux contrats pour la maintenance de la régulation de la chaufferie et pour l'installation de ventilation.
- 31440.00 L'an prochain verra la réalisation des travaux principaux suivants :
- Réparations diverses (6'000 fr.) ;
 - Remplacement de trois moteurs de stores (3'000 fr.) ;
 - Révision de plusieurs WC par une entreprise spécialisée (1'500 fr.) ;
 - Remplacement du limiteur de vitesse et des freins de l'ascenseur (4'100 fr.) ;
 - Curage du séparateur de graisses (1'000 fr.) ;
 - Achat d'ampoules et de néons (500 fr.) ;
 - Contrôle du sol et réparation de fissures (2'000 fr.) ;
 - Réfection de la peinture du « dojo » dans la salle de judo (2'600 fr.) ;
 - Achat d'une télécommande pour le « beamer » (projecteur) de la grande salle (850 fr.) ;
 - Remplacement de quelques spots de lumière du foyer (800 fr.).
- 31500.00 En plus du nettoyage et de l'entretien de l'installation de sonorisation (500 fr.), ainsi que des dépenses et réparations courantes (1'500 fr.), nous prévoyons de procéder à l'achat de diverses pièces pour les sanitaires (500 fr.) et de faire réviser les treize extincteurs (1'000 fr.).
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 70'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 33006.00 Il s'agit de l'amortissement des investissements consentis pour le remplacement du mobilier, d'une partie de la sonorisation, de l'éclairage « sport » et d'une braisère basculante et l'achat d'un projecteur multimédia.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34203 "Salle polyvalente" représente 16,08 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44720.00 Les revenus des locations de la salle polyvalente figurent dans cette rubrique.
- 44790.02 et
44790.04 Voir commentaire des rubriques 31200.01 et 31200.02 ci-avant.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)

- 31010.00 On trouve ici le coût d'achat de bois de feu et de papier WC pour le Four banal.
- 31300.80 On comptabilise dans cette rubrique le coût du contrat d'entretien de la toiture du Four banal.
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'800 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 34204 "Immeuble Courtils 35A – Four banal "représente 0,19% du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaire de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44700.00 On trouve ici la recette estimée des différentes locations du Four banal tout au long de l'année.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31130.00 Matériel informatique	6'200	0	6'200		6'200
31200.01 Chauffage	8'500	22'500	-14'000	23'305.80	-14'806
31200.02 Electricité	9'000	9'000	0	13'231.00	-4'231
31200.03 Eau	3'300	3'100	200	3'303.10	-3
31200.04 Déchets	1'000	500	500	953.80	46
31300.03 Téléphones	1'700	1'700	0	1'668.00	32
31300.80 Contrats de maintenance	25'000	21'000	4'000	18'322.50	6'678
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	5'500	5'500	0	4'929.60	570
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	2'600	2'500	100	2'539.35	61
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	22'400	13'900	8'500	18'258.05	4'142
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	3'500	3'500	0	1'389.65	2'110
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	1'500	1'500	0	1'271.65	228
31990.00 Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
33 Amortissements du patrimoine administratif	201'700	202'700	-1'000	180'300.00	21'400
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	184'200	185'700	-1'500	162'800.00	21'400
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	17'500	17'000	500	17'500.00	0
39 Imputations internes	34'300	32'500	1'800	31'596.85	2'703
39300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	700	700	0	700.00	0
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	33'600	31'800	1'800	30'896.85	2'703
42 Taxes	0	0	0	-3'753.95	3'754
42600.00 Remboursements de tiers	0	0	0	-3'753.95	3'754
44 Revenus financiers	-54'100	-49'500	-4'600	-53'000.60	-1'099
44720.00 Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	-41'000	-41'000	0	-40'875.05	-125
44790.00 Autres produits des biens-fonds PA	-200	-300	100	-1'822.80	1'623
44790.01 Récupération taxe déchets	-400	-300	-100	-383.10	-17
44790.02 Récupération électricité	-1'500	-1'500	0	-1'498.00	-2
44790.03 Récupération matériel	-300	-300	0	-290.50	-10
44790.04 Remboursement chauffage Admin. + STPA	-10'700	-6'100	-4'600	-8'131.15	-2'569
48 Revenus extraordinaires	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-70'400	-70'400	0	-70'400.00	0
34204 Immeuble Courtils 35A (Four banal)	4'500	3'600	900	-6'848.35	11'348
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'300	1'500	800	971.20	1'329
31010.00 Matériel d'exploitation, fournitures	700	200	500		700
31110.00 Machines, appareils, véhicules et outils	300	0	300		300
31200.02 Electricité	300	400	-100	176.25	124
31300.80 Contrats de maintenance	300	200	100	221.55	78
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	96.30	4
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	48.75	51
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	500	500	0	428.35	72
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'400	6'400	0	5'600.00	800
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	6'400	5'600	800	5'600.00	800
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	0	800	-800		0
39 Imputations internes	400	500	-100	418.85	-19
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	400	500	-100	418.85	-19
43 Revenus divers	0	0	0	-9'438.40	9'438
43090.00 Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-9'438.40	9'438
44 Revenus financiers	-1'800	-2'000	200	-1'600.00	-200
44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA	-1'800	-2'000	200	-1'600.00	-200
48 Revenus extraordinaires	-2'800	-2'800	0	-2'800.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'800	-2'800	0	-2'800.00	0
35 Eglises et affaires religieuses	79'500	78'000	1'500	81'425.30	-1'925
Charges	115'900	114'400	1'500	117'825.30	-1'925
Revenus	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0

35000 Paroisse protestante

- 31200.01 Le Temple est chauffé par les installations du collège du Coq d'Or. La contrepartie de ce montant se trouve sous la rubrique 31200.01 du chapitre 21700 (Bâtiments scolaires).
- 31300.00 On trouve dans cette rubrique notre participation au traitement de l'organiste de la Paroisse du Joran.
- 31300.80 On trouve dans cette rubrique les frais découlant du contrat d'entretien de l'orgue du Temple, de celui de l'humidificateur et de celui du contrôle de la toiture et du clocher.
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 36'400 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36360.00 La subvention à la Paroisse du Joran se fait au travers de la mise à disposition gratuite de la salle Cort'Agora.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 35000 "Paroisse protestante" représente 2,39 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

35010 Paroisse catholique

- 36360.00 La subvention à la Paroisse catholique de Boudry-Cortailod s'élève à 3 fr. par habitant et à la mise à disposition gratuite de la salle Cort'Agora.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
35000 Paroisse protestante	65'300	63'700	1'600	67'337.30	-2'037
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	15'100	13'100	2'000	19'144.00	-4'044
31100.00 Meubles, machines et appareils de bureau	0	500	-500		0
31200.01 Chauffage	4'400	4'000	400	3'334.30	1'066
31200.02 Electricité	1'900	1'100	800	1'404.55	495
31300.00 Prestations de services de tiers	1'500	1'500	0	1'500.00	0
31300.80 Contrats de maintenance	3'100	1'800	1'300	3'240.40	-140
31340.04 Primes d'assurances ECAP (PA)	1'100	1'200	-100	1'050.15	50
31340.05 Primes d'assurances bâtiments PA	400	400	0	402.50	-3
31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	2'000	1'900	100	8'212.10	-6'212
31500.00 Entretien meubles, machines et appareils	500	500	0		500
31990.00 Autres charges d'exploitation	200	200	0		200
33 Amortissements du patrimoine administratif	78'900	79'000	-100	79'000.00	-100
33004.00 Amort. planifiés, terrains bâtis PA	73'900	73'900	0	73'900.00	0
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	5'000	5'100	-100	5'100.00	-100
36 Charges de transfert	2'700	2'700	0		2'700
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	2'700	2'700	0		2'700
39 Imputations internes	5'000	5'300	-300	5'593.30	-593
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	5'000	5'300	-300	5'593.30	-593
48 Revenus extraordinaires	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-36'400	-36'400	0	-36'400.00	0
35010 Paroisse catholique	14'200	14'300	-100	14'088.00	112
36 Charges de transfert	14'200	14'300	-100	14'088.00	112
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	14'200	14'300	-100	14'088.00	112

42100 Soins ambulatoires

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

42200 Services de sauvetage

36120.00 Les règles de financement des services d'ambulances neuchâtelois, en vigueur depuis 2015, sont les suivantes : l'Etat reconnaît quatre communes en charge des services d'ambulances dans le canton de Neuchâtel. Il fixe les obligations en terme de nombre d'ambulances à mettre à disposition (jour et nuit) pour chacun des services et le coût maximal reconnu pour chaque ambulance (environ 1'800'000 fr. par année). Le budget de chaque service est donc égal au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance (environ 17'000'000 fr. par année pour les quatre services). Chaque service facture aux bénéficiaires de soins toutes les interventions qu'il fait durant l'année (environ 10'000'000 fr. par année pour les 4 services). A la fin de chaque année, les quatre communes se retrouvent pour déterminer la totalité des charges reconnues (montant fixe équivalant au nombre d'ambulances multiplié par le coût d'une ambulance), pour déterminer la totalité des recettes encaissées (variables chaque année en fonction du nombre d'interventions) et pour calculer l'excédent de charges cantonal (charges - recettes, soit environ 7'000'000 fr. par année pour les quatre services) à répartir entre toutes les communes du Canton au prorata du nombre d'habitants (environ 40 francs par année pour les quatre services).

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2023		Budget 2022	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.40	1'881.20	0.39	1'831.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	6.02	28'312.06	5.90	27'706.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	470.30	0.10	469.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.31	10'863.93	2.26	10'612.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.20	5'541.00	1.18	5'541.00
		10.03	47'171.09	9.83	46'159.00

43310 Service dentaire scolaire

36370.00 Il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides dentaires qui nous seront présentées l'an prochain.

43400 Contrôle des denrées alimentaires

31300.30 Les communes doivent assumer elles-mêmes le contrôle de l'eau potable qu'elles distribuent ou confier cette tâche à une entreprise spécialisée.

31300.35 Dans ce compte figure notre cotisation (75 fr.) à l'Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO), ainsi que celle (750 fr.) concernant la participation aux cours de perfectionnement de notre contrôlease locale.

49000 Santé publique, autres

31110.00 En 2023, nous prévoyons l'achat d'un défibrillateur qui sera installé dans le bas du village.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
4	SANTE	216'800	205'400	11'400	201'331.23	15'469
	Charges	216'800	205'400	11'400	201'331.23	15'469
42	Soins ambulatoires	196'900	192'800	4'100	176'201.58	20'698
	Charges	196'900	192'800	4'100	176'201.58	20'698
42100	Soins ambulatoires	1'000	1'000	0	500.00	500
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	500.00	500
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	500.00	500
42200	Services de sauvetage	195'900	191'800	4'100	175'701.58	20'198
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'000	0	4'000		4'000
31300.00	Prestations de services de tiers	4'000	0	4'000		4'000
36	Charges de transfert	191'900	191'800	100	175'701.58	16'198
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	190'000	190'000	0	174'011.02	15'989
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	1'900	1'800	100	1'690.56	209
43	Prévention de la santé	16'400	6'400	10'000	24'785.00	-8'385
	Charges	16'400	6'400	10'000	24'785.00	-8'385
43310	Service dentaire scolaire	500	500	0	0.00	500
36	Charges de transfert	500	500	0		500
36370.00	Subventions aux personnes physiques	500	500	0		500
43400	Contrôle des denrées alimentaires	15'900	5'900	10'000	24'785.00	-8'885
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	15'900	5'900	10'000	24'785.00	-8'885
31300.30	Contrôle de l'eau potable	15'000	5'000	10'000	23'960.00	-8'960
31300.35	Contrôle des denrées alimentaires	900	900	0	825.00	75
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	3'500	6'200	-2'700	344.65	3'155
	Charges	3'500	6'200	-2'700	344.65	3'155
49000	Santé publique, autres	3'500	6'200	-2'700	344.65	3'155
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'500	6'200	-2'700	344.65	3'155
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	3'000	5'700	-2'700	344.65	2'655
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500

51200 Réductions de primes (LAMal)

Pas de commentaires.

53200 Prestations complémentaires à l'AVS

36370.00 Tous les bénéficiaires de prestations complémentaires reçoivent à l'occasion de Noël 50 fr. pour une personne seule, 100 fr. pour un couple et 50 fr. par enfant à charge. Il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.

53330 Prestations aux retraités

36360.00 Il s'agit du coût d'organisation du Noël des aînés.

36370.00 Nous participons aux frais relatifs à la course annuelle des personnes âgées, en collaboration avec l'Association de développement de Cortaillod, la Paroisse réformée et la Paroisse catholique, qui versent chacune un montant forfaitaire de 500 fr. (voir rubrique 42600.00)..

42600.00 Voir commentaire de la rubrique 36370.00, ci-avant.

53400 Appartements pour personnes âgées

Pas de commentaires.

54100 Allocations familiales

Pas de commentaires.

54300 Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Pas de commentaires.

54400 Protection de la jeunesse

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

54440 Animation de jeunesse

36360.00 A l'instar de la Commune de la Grande Béroche, celle de Cortaillod a décidé d'accorder un soutien financier à la Maison des jeunes de Bevaix qui accueille des enfants et adolescents de toute la région. En outre, la Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.



Budget 2023

	Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
5	SECURITE SOCIALE	3'547'000	3'499'700	47'300	3'214'689.67	332'310
	Charges	3'548'500	3'501'200	47'300	3'214'689.67	333'810
	Revenus	-1'500	-1'500	0	0.00	-1'500
51	Maladie et accident	937'100	816'300	120'800	699'339.63	237'760
	Charges	937'100	816'300	120'800	699'339.63	237'760
51200	Réductions de primes	937'100	816'300	120'800	699'339.63	237'760
36	Charges de transfert	937'100	816'300	120'800	699'339.63	237'760
36110.02	Subsides LAMal	937'100	816'300	120'800	699'339.63	237'760
53	Vieillesse et survivants	20'000	19'500	500	12'704.00	7'296
	Charges	21'500	21'000	500	12'704.00	8'796
	Revenus	-1'500	-1'500	0	0.00	-1'500
53200	Prestations complémentaires à l'AVS	11'500	11'400	100	10'600.00	900
36	Charges de transfert	11'500	11'400	100	10'600.00	900
36370.00	Subventions aux personnes physiques	11'500	11'400	100	10'600.00	900
53330	Prestations aux retraités	8'500	8'100	400	2'104.00	6'396
36	Charges de transfert	10'000	9'600	400	2'104.00	7'896
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	2'000	1'600	400	2'104.00	-104
36370.00	Subventions aux personnes physiques	8'000	8'000	0		8'000
42	Taxes	-1'500	-1'500	0		-1'500
42600.00	Remboursements de tiers	-1'500	-1'500	0		-1'500
53400	Appartements pour personnes âgées	0	0	0	0.00	0
54	Famille et jeunesse	849'400	867'900	-18'500	832'943.71	16'456
	Charges	849'400	867'900	-18'500	832'943.71	16'456
54100	Allocations familiales	63'600	63'500	100	57'067.05	6'533
36	Charges de transfert	63'600	63'500	100	57'067.05	6'533
36110.09	Alloc. familiales pers. sans activité lucrative	63'600	63'500	100	57'067.05	6'533
54300	Avance et recouvr. des pensions alimentaires	9'500	11'300	-1'800	6'154.49	3'346
36	Charges de transfert	9'500	11'300	-1'800	6'154.49	3'346
36110.15	Avances de contributions d'entretien	9'500	11'300	-1'800	6'154.49	3'346
54400	Protection de la jeunesse (général)	800	600	200	800.00	0
36	Charges de transfert	800	600	200	800.00	0
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	800	600	200	800.00	0
54440	Animation de jeunesse	25'500	27'500	-2'000	27'000.00	-1'500
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	500	0		500
31990.00	Autres charges d'exploitation	500	500	0		500
36	Charges de transfert	25'000	27'000	-2'000	27'000.00	-2'000
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	25'000	27'000	-2'000	27'000.00	-2'000

54510 Crèches et garderies

36370.00 La Loi sur l'accueil des enfants (LAE2) permet à certaines familles de bénéficier de subsides pour le placement de leur(s) enfant(s) dans des structures d'accueil officiellement reconnues comme telles par l'Etat. Il est toujours difficile d'estimer à l'avance le nombre de demandes de subsides qui nous seront présentées d'une année à l'autre.

55200 Part communale aux mesures d'insertion

Pas de commentaires.

56000 Construction de logements sociaux

Pas de commentaires.

57200 Aide matérielle légale

36110.18 L'Etat fait participer les communes à la lutte contre la fraude dans le domaine de l'aide matérielle.

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57900 Assistance, autres

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.

57960 Guichets sociaux régionaux

36120.00 La part des communes aux coûts de fonctionnement du Guichet social régional (GSR) est calculée pour moitié au prorata du nombre d'habitants et pour moitié au prorata du nombre de dossiers ouverts.

59300 Actions d'entraide à l'étranger

36360.00 La Commune accorde ponctuellement des dons à des associations ou organismes œuvrant dans ce domaine d'activités.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
54510	Crèches et garderies	750'000	765'000	-15'000	741'922.17	8'078
36	Charges de transfert	750'000	765'000	-15'000	741'922.17	8'078
36370.00	Subventions aux personnes physiques	750'000	765'000	-15'000	741'922.17	8'078
55	Chômage	171'800	172'500	-700	132'941.19	38'859
	Charges	171'800	172'500	-700	132'941.19	38'859
55200	Part communale aux mesures d'insertion	171'800	172'500	-700	132'941.19	38'859
36	Charges de transfert	171'800	172'500	-700	132'941.19	38'859
36110.03	Part sur financement LACI	55'400	55'000	400	51'529.20	3'871
36110.17	Intégration socio-professionnelle	115'400	116'500	-1'100	81'411.99	33'988
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
56	Construction de logements sociaux	0	0	0	1'875.00	-1'875
	Charges	0	0	0	1'875.00	-1'875
56000	Construction de logements sociaux	0	0	0	1'875.00	-1'875
36	Charges de transfert	0	0	0	1'875.00	-1'875
36110.00	Dédommag. aux cantons et aux concordats	0	0	0	1'875.00	-1'875
57	Aide sociale et domaine de l'asile	1'567'700	1'622'500	-54'800	1'534'386.14	33'314
	Charges	1'567'700	1'622'500	-54'800	1'534'386.14	33'314
57200	Aide matérielle légale	1'163'700	1'245'400	-81'700	1'140'301.29	23'399
36	Charges de transfert	1'163'700	1'245'400	-81'700	1'140'301.29	23'399
36110.06	Aide sociale	1'144'300	1'226'100	-81'800	1'124'208.80	20'091
36110.18	Lutte contre la fraude (charge nette)	18'400	18'300	100	16'092.49	2'308
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0		1'000
57900	Assistance, autres	57'000	50'300	6'700	51'235.30	5'765
36	Charges de transfert	57'000	50'300	6'700	51'235.30	5'765
36110.10	Social privé	56'000	48'700	7'300	50'235.30	5'765
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'600	-600	1'000.00	0
57960	Guichets sociaux régionaux	347'000	326'800	20'200	342'849.55	4'150
36	Charges de transfert	347'000	326'800	20'200	342'849.55	4'150
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	347'000	326'800	20'200	342'849.55	4'150
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	1'000	1'000	0	500.00	500
	Charges	1'000	1'000	0	500.00	500
59300	Actions d'entraide à l'étranger	1'000	1'000	0	500.00	500
36	Charges de transfert	1'000	1'000	0	500.00	500
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	1'000	1'000	0	500.00	500

61500 **Routes communales**

- 30100.00 Le Service des travaux publics compte 6 équivalents plein temps et un apprenti.
- 30593.00 La loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) institue un fonds qui est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise. La prestation de ce fonds versée à la Commune pour l'apprenti agent d'exploitation qu'elle forme au Service des travaux publics apparaît dans le compte 46311.00 du présent chapitre.
- 30900.00 Les collaborateurs du Service des travaux publics suivent périodiquement des cours de formation continue et de perfectionnement.
- 31010.00 Cette rubrique comporte les achats de sachets pour déjections canines et de sacs pour les poubelles de diverses contenances.
- 31010.02 Cette dépense concerne les achats de carburants et lubrifiants destinés à toutes les machines et véhicules motorisés du Service des travaux publics.
- 31010.03 Nous prévoyons l'achat de sel de déneigement, de sable et gravier à béton, de sacs de ciment et de piquets à neige.
- 31090.00 L'achat de plaques de rues et de numéros d'immeubles est devisé pour l'an prochain à 500 fr.
- 31110.00 En plus de divers outils, vis et autre matériel pour l'entretien courant (9'000 fr.), nous prévoyons notamment l'achat d'un support pour 20 barrières Vauban (4'200 fr.), d'un enrouleur pour tuyau d'arrosage (2'400 fr.), de deux petites débroussailleuses (1'700 fr.) et d'une grande débroussailleuse (1'700 fr.).
- 31110.02 Dans cette rubrique sont généralement comptabilisés les achats de peintures et solvants (2'000 fr.), de panneaux de signalisation routière (8'000 fr.) et le coût des marquages routiers (10'000 fr.).
- 31120.00 Nous prévoyons le renouvellement de vêtements de travail (3'500 fr.), en plus de l'acquisition de divers équipements collectifs (1'200 fr.).
- 31130.00 L'ordinateur du chef du Service des travaux publics, qu'il partage avec le chef du Service de conciergerie, doit être remplacé en 2023. Cette dépense est partagée entre les chapitre « 2900 Immeubles administratifs » et « 61500 Routes communales ».
- 31200.04 Il s'agit de la taxe déchets au poids des différents containers utilisés par le Service des travaux publics.
- 31200.05 Il s'agit de la consommation d'électricité de l'éclairage public.
- 31300.00 En cas de fortes chutes de neige, nous pourrions être amenés à faire appel à un tiers externe pour le déblaiement des routes et chemins piétonniers.
- 31410.00 Comme chaque année, nous prévoyons des travaux de pontage de fissures (12'500 fr.), de gravillonnage de routes (25'000 fr.) et de réfection de capes de vannes, de regards et de grilles (7'500 fr.). Les frais d'évacuation des déchets de routes sont devisés à 15'000 fr. et la réserve pour l'entretien (élagage, abattage) d'arbres en bord de routes est devisée à 2'000 fr. En 2023, nous aménagerons l'intérieur de la boucle de rebroussement des bus, construite au chemin du Vivier (4'500 fr.).
- 31411.00 La redevance due à « NeuchâtelRoule » pour l'exploitation d'une station et de dix vélos à Cortaillod s'élève à 5'400 fr. par an.
- 31430.15 Dans l'entretien de l'éclairage public, nous prévoyons une somme de 2'500 fr. pour acheter des ampoules pour les points lumineux défectueux et une somme de 4'000 fr. pour le contrôle électrique des mâts d'éclairage public.
- 31440.00 En plus de l'entretien courant (500 fr.), nous prévoyons d'acheter des panneaux en bois pour les boxes à sable (200 fr.) et des pots de lasures pour protéger le bois (300 fr.).
- 31500.00 Il s'agit de l'entretien courant des différentes machines et du matériel se trouvant dans les locaux occupés par le Service des travaux publics.
- 31510.00 Hormis les réparations et entretiens courants des véhicules (11'500 fr.), les dépenses prévues sont l'achat de brosses pour la balayeuse (1'100 fr.), le service d'entretien du Meili (1'600 fr.) et l'achat de pneus pour ce véhicule (1'000 fr.), l'achat de divers autres pneus (2'900 fr.), la location d'une batterie pour le véhicule électrique Renault (1'100 fr.), l'achat de divers filtres (800 fr.).
- 31610.00 Nous comptabilisons ici le coût de la location d'une occupation partielle du rez-de-chaussée de l'immeuble des Coteaux 38, dans lequel est entreposé une partie du matériel du Service des travaux publics (4'500 fr.) et de locaux dans le bâtiment de l'ancienne STEP de la Poissine, servant de dépôt pour du matériel de signalisation (2'400 fr.).



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
6	TRANSPORTS	1'393'200	1'385'100	8'100	1'310'828.32	82'372
	Charges	1'581'600	1'580'000	1'600	1'503'053.42	78'547
	Revenus	-188'400	-194'900	6'500	-192'225.10	3'825
61	Circulation routière	939'800	935'100	4'700	891'666.18	48'134
	Charges	1'128'200	1'130'000	-1'800	1'083'891.28	44'309
	Revenus	-188'400	-194'900	6'500	-192'225.10	3'825
61500	Routes communales	948'500	943'800	4'700	903'488.91	45'011
30	Charges de personnel	685'400	689'500	-4'100	683'611.68	1'788
30100.00	Salaires du personnel	530'500	536'200	-5'700	533'103.55	-2'604
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	4'199.93	-4'200
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	3'300	3'300	0	3'240.00	60
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	3'900	3'900	0	3'440.00	460
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	33'500	34'000	-500	34'638.75	-1'139
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	64'900	69'800	-4'900	76'101.60	-11'202
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	6'300	7'300	-1'000	15'048.10	-8'748
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-72.40	72
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	10'600	11'300	-700	11'037.40	-437
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	21'400	13'100	8'300	10'484.85	10'915
30550.02	Indemnités de l'assurance maladie	0	0	0	-15'823.50	15'824
30591.00	Fonds de formation professionnelle	500	500	0	457.60	42
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	1'000	1'000	0	946.30	54
30593.00	Fonds formation apprentis	3'100	3'100	0	3'048.00	52
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	6'400	6'000	400	2'556.25	3'844
30990.00	Autres charges du personnel	0	0	0	1'205.25	-1'205
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	243'100	248'400	-5'300	226'223.33	16'877
31000.00	Matériel de bureau	300	300	0	226.45	74
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	4'600	5'500	-900	5'100.75	-501
31010.02	Carburants	12'600	12'500	100	11'884.60	715
31010.03	Produits pour mesures hivernales	4'700	5'000	-300	3'597.20	1'103
31030.00	Littérature spécialisée, magazines	400	400	0	405.00	-5
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	0	600	-600		0
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	19'400	23'100	-3'700	12'137.84	7'262
31110.02	Signalisation routière	20'000	27'000	-7'000	18'982.40	1'018
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	4'700	4'700	0	4'959.70	-260
31130.00	Matériel informatique	1'000	0	1'000		1'000
31200.01	Chauffage	4'900	3'300	1'600	3'747.45	1'153
31200.02	Electricité	2'200	1'800	400	1'681.40	519
31200.03	Eau	1'200	1'100	100	1'183.20	17
31200.04	Déchets	12'200	9'500	2'700	12'174.80	25
31200.05	Eclairage public	24'000	20'200	3'800	19'178.90	4'821
31300.00	Prestations de services de tiers	1'500	1'500	0	861.60	638
31300.03	Téléphones	900	800	100	773.30	127
31300.80	Contrats de maintenance	800	800	0	667.55	132
31340.01	Assurances choses et RC	2'300	2'200	100	2'214.00	86
31340.02	Primes d'assurances véhicules	7'700	7'700	0	7'651.60	48
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	600	700	-100	587.45	13
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	500	500	0	494.15	6
31370.02	Taxes routières pour véhic. de service (plaques)	4'500	4'500	0	4'426.45	74
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	66'500	70'000	-3'500	47'767.15	18'733
31411.00	Entretien mobilier urbain	5'400	5'400	0	5'385.00	15
31430.15	Entretien éclairage public (EP)	6'500	6'500	0	16'163.65	-9'664
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	1'000	700	300	8'355.90	-7'356
31500.00	Entretien meubles, machines et appareils	3'500	3'500	0	4'549.04	-1'049
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	20'000	18'500	1'500	22'308.80	-2'309
31530.00	Entretien du matériel informatique	1'700	1'700	0	1'676.00	24
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	6'900	6'900	0	6'900.00	0
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	600	500	100	182.00	418
31900.00	Autres charges d'exploitation	0	1'000	-1'000		0
33	Amortissements du patrimoine administratif	153'500	142'200	11'300	130'100.00	23'400
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	75'000	68'700	6'300	62'600.00	12'400
33003.01	Amort. planifiés éclairage public	57'500	49'700	7'800	40'400.00	17'100
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	11'900	12'400	-500	12'400.00	-500

- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 61500 "Routes communales" représente 5,79 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 43090.00 On trouve dans ce compte le produit de la refacturation de diverses prestations effectuées par le Service des travaux publics, des indemnités versées par des assurances, ainsi que le produit de la refacturation aux fautifs des dégâts commis par eux au mobilier urbain.
- 46010.01 La loi sur la taxe des véhicules, remorques et bateaux (LTVRB) prévoit que 3 % du produit annuel de la taxe précitée soient reversés aux communes par le Canton.
- 46110.00 L'Etat de Neuchâtel nous verse une indemnité pour une mesure de compensation écologique pour l'entretien d'une haie au lieu-dit Courbes-Rayes.
- 48930.00 Les préfinancements servent à neutraliser le montant de l'amortissement des investissements pour lesquels ils ont été constitués. Pour la réfection de l'avenue François-Borel, ce montant s'élève à 19'900 fr. et pour celle de la rue des Chavannes à 13'100 fr.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.
- 49100.00 Une partie des charges salariales nettes du Service des travaux publics est imputée dans les chapitres suivants : 34110 – Port ; 71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 73010 – Gestion des déchets ménages.

61550 Places de stationnement

- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 61550 "Places de stationnement" représente 0,01 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputés dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 42406.20 On trouve dans ce compte le produit de la taxe d'utilisation du domaine public pour les places de parc du Centre commercial « Littoral-Centre », le produit des locations ponctuelles du parking de Courbe-Rayes (pour camions et remorques) et celui de la location de deux places de parc pour le logement de 4,5 pièces de l'Impasse du Carraz 1.

61900 Routes, autres

- 36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2023		Budget 2022	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.40	1'881.20	0.39	1'831.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	6.02	28'312.06	5.90	27'706.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	470.30	0.10	469.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.31	10'863.93	2.26	10'612.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.20	5'541.00	1.18	5'541.00
		10.03	47'171.09	9.83	46'159.00

62300 Subvention trafic régional

- 31300.00 Il s'agit de la dépense relative aux courses de bus supplémentaires commandées à l'occasion de la fête de la vendange.
- 36140.00 Le système de financement du trafic local et du trafic régional intègre la couverture des coûts de l'ensemble des lignes de transport public du Canton, réseau urbain et régional confondus. C'est le système du « pot commun » introduit dans le cadre du désenchevêtrement. Pour la répartition de la part des Communes entre elles, le critère de la qualité de la desserte implique que les Communes bien desservies paient par habitant un montant plus important que les Communes moins bien loties.
- 36370.00 Une dépenses de 21'000 fr. est prévue suite à l'acceptation par le Conseil général, en 2011, de l'arrêté instituant l'octroi de subsides en faveur des habitants utilisant les transports publics, sous certaines conditions.

62310 Noctambus

- 36140.00 La part des communes aux coûts du Noctambus est calculée en fonction de la population (1/3) et du nombre d'utilisateurs (2/3).



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
33006.00 Amort. planifiés, biens meubles PA	3'100	5'400	-2'300	3'500.00	-400
33006.01 Amort. planifiés véhicules	6'000	6'000	0	11'200.00	-5'200
39 Imputations internes	13'600	17'400	-3'800	15'892.65	-2'293
39300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	1'500	1'500	0	1'500.00	0
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	12'100	15'900	-3'800	14'392.65	-2'293
42 Taxes	-1'900	-1'600	-300	-1'920.42	20
42100.07 Autorisations de circuler	-1'900	-1'600	-300	-1'920.42	20
43 Revenus divers	-9'000	-10'000	1'000	-8'030.33	-970
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-9'000	-10'000	1'000	-8'030.33	-970
46 Revenus de transfert	-22'400	-22'200	-200	-22'288.00	-112
46010.01 Quote-part à la taxe LTVRB	-16'100	-16'100	0	-16'023.00	-77
46110.00 Dédommag. des cantons et des concordats	-1'300	-1'100	-200	-1'265.00	-35
46311.00 Subvention du fonds de formation apprentis	-5'000	-5'000	0	-5'000.00	0
48 Revenus extraordinaires	-43'600	-42'700	-900	-43'600.00	0
48930.00 Prélèv. sur préfinancements capital propre	-33'000	-32'100	-900	-33'000.00	0
48950.00 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-10'600	-10'600	0	-10'600.00	0
49 Imputations internes	-70'200	-77'200	7'000	-76'500.00	6'300
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-70'200	-77'200	7'000	-76'500.00	6'300
61550 Places de stationnement	-37'100	-36'400	-700	-37'040.25	-60
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'800	2'400	-600	484.60	1'315
31300.00 Prestations de services de tiers	100	0	100	100.00	0
31430.05 Entretien des parkings	1'000	1'000	0		1'000
31510.00 Entretien de machines, appareils et outils	700	1'400	-700	384.60	315
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'300	2'300	0	2'300.00	0
33003.02 Amort. planifiés parkings	2'300	2'300	0	2'300.00	0
39 Imputations internes	100	100	0	61.50	39
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	100	100	0	61.50	39
42 Taxes	-41'300	-41'200	-100	-39'886.35	-1'414
42406.20 Locations places de parc	-20'300	-20'200	-100	-20'133.00	-167
42406.21 Revenus horodateurs	-21'000	-21'000	0	-19'753.35	-1'247
61900 Routes, autres	28'400	27'700	700	25'217.52	3'182
36 Charges de transfert	28'400	27'700	700	25'217.52	3'182
36120.04 Part aux missions de secours (ECAP)	28'400	27'700	700	25'217.52	3'182
62 Transports publics	452'800	448'500	4'300	417'084.14	35'716
Charges	452'800	448'500	4'300	417'084.14	35'716
62300 Subvention trafic régional	444'700	442'000	2'700	410'340.20	34'360
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	3'000	3'000	0	3'000	3'000
31300.00 Prestations de services de tiers	3'000	3'000	0		3'000
36 Charges de transfert	441'700	439'000	2'700	410'340.20	31'360
36140.00 Dédommagements aux entreprises publiques	420'700	418'000	2'700	395'026.20	25'674
36370.00 Subventions aux personnes physiques	21'000	21'000	0	15'314.00	5'686
62310 Noctambus	7'600	6'000	1'600	6'321.30	1'279
36 Charges de transfert	7'600	6'000	1'600	6'321.30	1'279
36140.00 Dédommagements aux entreprises publiques	7'600	6'000	1'600	6'321.30	1'279

62900 Transports publics, autres

36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2023		Budget 2022	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.40	1'881.20	0.39	1'831.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	6.02	28'312.06	5.90	27'706.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	470.30	0.10	469.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.31	10'863.93	2.26	10'612.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.20	5'541.00	1.18	5'541.00
		10.03	47'171.09	9.83	46'159.00

63100 Navigation

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
62900	Transports publics, autres	500	500	0	422.64	77
36	Charges de transfert	500	500	0	422.64	77
36120.04	Part aux missions de secours (ECAP)	500	500	0	422.64	77
63	Transports, autres	600	1'500	-900	2'078.00	-1'478
	Charges	600	1'500	-900	2'078.00	-1'478
63100	Navigation	600	1'500	-900	2'078.00	-1'478
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	1'500	-900	78.00	522
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	300	500	-200	63.00	237
31430.02	Entretien du débarcadère	300	1'000	-700	15.00	285
36	Charges de transfert	0	0	0	2'000.00	-2'000
36350.00	Subventions aux entreprises privées	0	0	0	2'000.00	-2'000

71010 Approvisionnement en eau

- 30100.00 et suivants Il s'agit des charges salariales des releveurs de compteurs d'eau.
- 31200.02 Ce compte comprend l'énergie consommée par les stations de pompage et le système de dégermination.
- 31300.03 Il s'agit du coût d'abonnement des lignes téléphoniques louées pour le contrôle à distance du pompage et des réservoirs.
- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation de membre de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE).
- 31300.08 Dès 2023, la pose des compteurs d'eau sera confiée par mandat à des tiers, alors qu'elle était assumée auparavant par le Service des travaux publics.
- 31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'eau.
- 31420.01 Un montant de 45'000 fr. est alloué à la réparation des fuites, à l'entretien courant et au renforcement du réseau. Par ailleurs, les travaux suivants sont projetés :
- Pose de nouvelles hydrantes, selon recommandation de l'ECAP (8'000 fr.) ;
 - Entretien des bornes hydrantes (6'000 fr.) ;
 - Entretien des vannes (6'000 fr.).
- 31420.02 Divers travaux d'entretien (10'000 fr.) et de nettoyage (300 fr.) de nos réservoirs sont nécessaires chaque année, afin de rester en conformité avec les exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- 31420.04 L'entretien des différentes fontaines du village et l'achat de chlore sont devisés à 800 fr. par année.
- 31510.00 Le remplacement du déshumidificateur au réservoir de la Chevalière 2 est nécessaire (1'000 fr.).
- 33002.00 et 33003.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 28'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 36120.11 Il s'agit des prestations fournies par la société Eli10 SA pour le service de permanence.
- 37010.01 Il s'agit de la redevance cantonale de 70 centimes par m³ d'eau vendue, que nous devons verser à l'Etat. Elle est répercutée intégralement sur les abonnés; l'encaissement figure sous la rubrique 47010.01.
- 39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 71010 "Approvisionnement en eau".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 71010 "Approvisionnement en eau" représente 8,28 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
7	PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TERRI TOIRE	733'600	577'800	155'800	467'009.14	266'591
	Charges	3'411'600	3'254'300	157'300	3'324'185.30	87'415
	Revenus	-2'678'000	-2'676'500	-1'500	-2'857'176.16	179'176
71	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
	Charges	845'800	850'100	-4'300	780'569.16	65'231
	Revenus	-845'800	-850'100	4'300	-780'569.16	-65'231
71010	Approvisionnement en eau	0	0	0	0.00	0
30	Charges de personnel	3'600	3'400	200	3'234.05	366
30100.00	Salaires du personnel	3'000	2'800	200	2'878.35	122
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	300	300	0	189.70	110
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	100	100	0	81.20	19
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	100	100	0	60.45	40
30591.00	Fonds de formation professionnelle	0	0	0	2.50	-3
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	0	0	0	5.15	-5
30593.00	Fonds formation apprentis	100	100	0	16.70	83
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	222'600	226'400	-3'800	178'791.96	43'808
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	200	200	0		200
31020.01	Photocopies	0	2'500	-2'500		0
31020.02	Publications et annonces	0	1'000	-1'000		0
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	0	1'000	-1'000		0
31110.01	Achat de compteurs	16'000	20'000	-4'000	16'278.92	-279
31200.02	Electricité	73'300	62'000	11'300	56'382.97	16'917
31200.03	Eau	20'000	0	20'000		20'000
31300.03	Téléphones	3'600	3'500	100	3'591.73	8
31300.05	Cotisations	2'100	2'100	0	1'778.83	321
31300.07	Frais de facturation	300	200	100	233.85	66
31300.08	Pose de compteurs	6'000	0	6'000		6'000
31300.63	Informatisation du réseau	3'000	6'000	-3'000	2'923.62	76
31300.80	Contrats de maintenance	11'200	16'200	-5'000	8'303.54	2'896
31320.00	Honoraires de conseillers externes	3'000	3'000	0		3'000
31340.01	Assurances choses et RC	3'000	3'100	-100	2'955.25	45
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	1'300	1'400	-100	1'269.20	31
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	700	700	0	709.15	-9
31420.01	Entretien du réseau d'eau	65'000	75'000	-10'000	50'656.64	14'343
31420.02	Entretien des réservoirs	10'300	22'300	-12'000	28'140.48	-17'840
31420.04	Entretien des fontaines	800	1'500	-700		800
31420.05	Entretien réseau des vignes et jardins	1'200	1'500	-300	475.67	724
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	0	1'000	-1'000		0
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	1'000	200	800		1'000
31530.00	Entretien du matériel informatique	600	2'000	-1'400	600.00	0
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	3'563.60	-3'564
3190.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	928.51	-929
33	Amortissements du patrimoine administratif	262'000	249'900	12'100	251'400.00	10'600
33002.00	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	174'500	170'900	3'600	166'400.00	8'100
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	83'800	77'800	6'000	83'800.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	1'200	1'200	0	1'200.00	0
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	2'500	0	2'500		2'500
36	Charges de transfert	11'000	10'000	1'000	11'033.15	-33
36120.11	Mandat d'exploitation Eli10	11'000	10'000	1'000	11'033.15	-33
37	Subventions à redistribuer	200'000	210'000	-10'000	191'753.80	8'246
37010.01	Redevances sur vente d'eau (canton)	200'000	210'000	-10'000	191'753.80	8'246
39	Imputations internes	146'600	150'400	-3'800	144'356.20	2'244
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	125'800	129'400	-3'600	124'200.00	1'600
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	3'500	3'500	0	3'500.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	17'300	17'500	-200	16'656.20	644
42	Taxes	-516'600	-516'600	0	-506'442.58	-10'157
42401.01	Taxe de base eau (compteur)	-250'000	-245'000	-5'000	-245'697.83	-4'302

42401.02 Nous estimons la vente d'eau à 285'000 m³ l'an prochain. L'an prochain, le prix du m³ d'eau consommé devrait rester fixé à 90 ct. La taxe de base annuelle reste quant à elle fixée à 97 fr. par compteur ; elle est multipliée par les coefficients suivants, en fonction du calibre du compteur (diamètre nominal DN) :

Calibre (DN)	Coefficient	Taxe de base
Jusqu'à 20 mm	1	97.-
25 mm	5	485.-
32 mm	10	970.-
40 mm	12	1'164.-
50 mm	15	1'455.-
65 mm	20	1'940.-
80 mm	25	2'425.-
100 mm et plus	30	2'910.-

45100.00 L'excédent de charges du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau », qui devrait s'élever à 100'600 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

47010.01 Voir commentaire de la rubrique 37010.01 ci-avant.

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir comptes 33003.00 et 33004.00 ci-avant.

72010 Traitement des eaux usées

31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'évacuation des eaux usées.

31430.20 En plus de l'entretien courant (20'000 fr.), les travaux suivants sont prévus l'an prochain :
 - vidange des grilles de routes (16'000 fr.) ;
 - curage fosses bovistop dans les vignes, au stand de tir et au carré du tram (2'000 fr.) ;

36120.08 et

36120.09 Les charges nettes de fonctionnement du syndicat de la STEP Boudry-Cortailod et du syndicat de la STEP de la Saunerie sont réparties entre les Communes membres au prorata du nombre d'habitants.

39100.00 Une part des charges salariales de l'Administration, du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées".

39300.01 Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration, en application de la décision du Conseil général du 15 décembre 2005. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 178'200 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72010 "Traitement des eaux usées" représente 2,20 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

42401.10 Depuis 2022, le montant de la taxe d'épuration est fixé à 2 fr. 80 par mètre cube d'eau consommée, alors que celui-ci était auparavant de 3 fr. 50.

45100.00 L'excédent de charges escompté dans le chapitre 72010 "Traitement des eaux usées", soit 5'600 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

72030 Traitement des eaux claires

31300.63 La mise à jour des relevés du cadastre souterrain est effectuée par un bureau de géomatique-informatique, afin de numériser l'entier des réseaux, dont celui de l'évacuation des eaux claires.

31430.20 Cette rubrique comporte le coût de l'entretien courant des canalisations transportant les eaux claires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts	
42401.02	Taxe sur consomm. eau (ménages + entreprises)	-260'000	-265'000	5'000	-256'294.42	-3'706
42401.03	Taxe eau des vignes	-2'300	-2'300	0	-2'295.78	-4
42401.04	Taxe eau de chantiers	-2'000	-2'000	0	-303.95	-1'696
42401.05	Taxe sur la consommation d'eau (jardins)	-800	-800	0	-765.00	-35
42600.00	Remboursements de tiers	-1'500	-1'500	0	-1'085.60	-414
43	Revenus divers	0	0	0	-300.00	300
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-300.00	300
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-100'600	-94'900	-5'700	-50'544.68	-50'055
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-100'600	-94'900	-5'700	-50'544.68	-50'055
47	Subventions à redistribuer	-200'000	-210'000	10'000	-194'681.90	-5'318
47010.01	Redevance cantonale sur l'eau potable	-200'000	-210'000	10'000	-194'681.90	-5'318
48	Revenus extraordinaires	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-28'600	-28'600	0	-28'600.00	0
72	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
	Charges	998'800	991'700	7'100	1'135'883.07	-137'083
	Revenus	-998'800	-991'700	-7'100	-1'135'883.07	137'083
72010	Traitement des eaux usées	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	53'800	51'500	2'300	52'707.84	1'092
31000.00	Matériel de bureau	1'000	0	1'000	1'000	1'000
31020.00	Imprimés, publications	1'000	0	1'000	1'000	1'000
31300.07	Frais de facturation	700	600	100	673.82	26
31300.63	Informatisation du réseau	700	3'000	-2'300	2'514.15	-1'814
31300.80	Contrats de maintenance	6'000	3'500	2'500	4'264.84	1'735
31340.01	Assurances choses et RC	300	300	0	283.20	17
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	29.40	71
31420.03	Entretien des stations de pompage	4'000	4'000	0	1'012.58	2'987
31430.20	Entretien des canaux, égouts	38'000	38'000	0	43'329.85	-5'330
31530.00	Entretien du matériel informatique	2'000	2'000	0	600.00	1'400
33	Amortissements du patrimoine administratif	151'000	146'000	5'000	146'100.00	4'900
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	151'000	146'000	5'000	146'100.00	4'900
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	5'900	-5'900	237'020.53	-237'021
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	0	5'900	-5'900	237'020.53	-237'021
36	Charges de transfert	375'600	367'300	8'300	332'432.56	43'167
36120.08	Syndicat pour l'épuration (STEP Boudry-Cort.)	21'100	19'900	1'200	9'693.60	11'406
36120.09	Syndicat pour l'épuration (STEP La Saunerie)	354'500	347'400	7'100	322'738.96	31'761
39	Imputations internes	240'200	241'300	-1'100	213'209.22	26'991
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	55'400	54'200	1'200	52'100.00	3'300
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	2'000	2'000	0	2'000.00	0
39300.01	Imput. internes eaux claires	178'200	179'700	-1'500	154'412.92	23'787
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'600	5'400	-800	4'696.30	-96
42	Taxes	-815'000	-812'000	-3'000	-981'470.15	166'470
42401.10	Taxe d'épuration	-815'000	-812'000	-3'000	-981'470.15	166'470
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-5'600	0	-5'600	-5'600	-5'600
45100.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-5'600	0	-5'600	-5'600	-5'600
72030	Traitement des eaux claires	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	13'200	24'200	-11'000	1'879.72	11'320
31300.63	Informatisation du réseau	1'200	1'200	0	416.67	783
31430.20	Entretien des canaux, égouts	9'000	20'000	-11'000	863.05	8'137
31530.00	Entretien du matériel informatique	3'000	3'000	0	600.00	2'400
33	Amortissements du patrimoine administratif	132'600	124'600	8'000	123'400.00	9'200

- 39100.00 Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 72030 "Traitement des eaux claires".
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 72030 "Traitement des eaux claires" représente 2,54 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 49300.01 Les charges liées au traitement des eaux claires sont financées par la taxe d'épuration, en application de la décision du Conseil général du 15 décembre 2005. En conséquence, le solde net du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires », soit 178'200 fr., est imputé dans le chapitre 72010 « Traitement des eaux usées ».

73010 Gestion des déchets ménages

Le pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages est fixé à 20 %, par décision du Conseil général.

- 31110.00 Nous prévoyons l'achat de sacs pour les conteneurs enterrés de type Molok (3'000 fr.), le remplacement de bennes de 7'000 litres pour déchets verts au chemin de la Roussette et au hangar du Service des travaux publics (4'300 fr.), l'achat de deux conteneurs à déchets verts de 700 litres (800 fr.) et de produit contre les asticots (400 fr.).
- 31300.40 Il s'agit uniquement des frais de transport des déchets urbains des habitants. Avec l'introduction généralisée des conteneurs enterrés, cette prestation nous est facturée 24 fr. par habitant et par année.
- 31300.47 Selon la convention passée entre Vadec SA et la Commune, notre participation aux frais d'exploitation de la déchetterie régionale de La Croix est basée sur un coût par habitant de 32 fr.
- 31370.00 Pour respecter le principe d'échéance, nous comptabilisons dans cette rubrique la réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP).
- 31510.00 Le nettoyage et la désinfection deux fois par année de 55 conteneurs enterrés est devisé à 18'700 fr. et celui de 60 containers en plastique de 700 litres pour les déchets verts est devisé à 5'500 fr.
- 31690.00 Nous comptabilisons dans ce compte le coût de la location auprès de Vadec SA de 16 containers aériens de type Grunderco installés dans les écopoints.
- 35100.00 L'excédent de revenus du chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages », estimé à 32'700 fr., sera versé à la réserve ad hoc.
- 36140.00 On trouve ici le coût de la collecte et de l'élimination des déchets spéciaux des ménages.
- 39100.00 Une part des charges salariales du Service des travaux publics et du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 73010 "Gestion des déchets ménages".
- 39300.00 Conformément aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des déchets, des frais administratifs correspondant à un montant de 25 fr. par facture de taxe déchets sont imputés au chapitre 73010 « Gestion des déchets ménages » (voir rubrique 49300.02 du chapitre 02200 « Services généraux »). En contrepartie, il n'y a pas d'imputation de charges salariales du chapitre 02200 sur le chapitre 73010.
- 42401.20 L'an prochain, la taxe de déchets due par les personnes physiques restera à 88 fr. par an et par ménage d'une personne (taxe de base).
- 42600.10 Dans ce compte sont comptabilisées les rétrocessions versées par Vadec SA pour le recyclage du verre.
- 42600.11 Dans ce compte sont comptabilisées les rétrocessions versées par Vadec SA pour le recyclage du papier et du carton.
- 42600.18 Selon les règles et paramètres définis par la Commission cantonale de gestion des déchets (CCGD), la taxe nette rétrocédée aux communes devrait s'élever à 165 fr./tonne en 2023 et les Communes sont rétribuées au prorata des tonnages de sacNEva livrés. La part de rétrocession concernant les entreprises fait l'objet d'une extourne dans le compte 42600.19 du chapitre 73030.

73030 Gestion des déchets entreprises

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
33003.06	Amort. planifiés canalisations, égouts	132'600	124'600	8'000	123'400.00	9'200
39	Imputations internes	32'400	30'900	1'500	29'133.20	3'267
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	27'100	26'700	400	24'900.00	2'200
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	5'300	4'200	1'100	4'233.20	1'067
49	Imputations internes	-178'200	-179'700	1'500	-154'412.92	-23'787
49300.01	Imput. interne eaux usées	-178'200	-179'700	1'500	-154'412.92	-23'787
73	Gestion des déchets	98'800	103'600	-4'800	103'690.00	-4'890
	Charges	694'500	708'000	-13'500	692'138.73	2'361
	Revenus	-595'700	-604'400	8'700	-588'448.73	-7'251
73010	Gestion des déchets ménages	98'800	103'600	-4'800	103'690.00	-4'890
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	455'000	449'600	5'400	450'392.88	4'607
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	0	1'500	-1'500		0
31020.00	Imprimés, publications	100	300	-200	27.86	72
31110.00	Machines, appareils, véhicules et outils	8'500	9'700	-1'200	5'694.94	2'805
31300.05	Cotisations	400	400	0	300.00	100
31300.07	Frais de facturation	500	500	0		500
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	112'900	112'800	100	116'658.04	-3'758
31300.42	Compostage (ramassage et traitement)	108'000	95'000	13'000	100'692.99	7'307
31300.43	Récupération du papier	26'000	30'000	-4'000	25'059.99	940
31300.44	Recyclage et collecte du verre	6'000	7'000	-1'000	5'880.06	120
31300.45	Récupération de la ferraille	1'500	1'500	0	1'435.16	65
31300.47	Déchetterie de la Croix	152'000	151'900	100	150'272.01	1'728
31370.00	Impôts et taxes	7'000	6'000	1'000	7'174.82	-175
31510.00	Entretien de machines, appareils et outils	24'200	24'200	0	29'234.02	-5'034
31690.00	Autres loyers et frais d'utilisation	4'500	4'800	-300	4'411.85	88
31810.00	Pertes sur créances effectives	3'400	3'000	400	3'446.87	-47
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	1'000	-1'000	104.27	-104
33	Amortissements du patrimoine administratif	0	30'300	-30'300	30'300.00	-30'300
33003.07	Amort. planifiés conteneurs enterrés	0	30'300	-30'300	30'300.00	-30'300
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	32'700	13'700	19'000	9'858.05	22'842
35100.00	Attrib. aux financements spéciaux	32'700	13'700	19'000	9'858.05	22'842
36	Charges de transfert	3'700	4'000	-300	3'609.85	90
36140.00	Dédommagements aux entreprises publiques	3'700	4'000	-300	3'609.85	90
39	Imputations internes	78'400	78'400	0	77'975.00	425
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	23'500	23'700	-200	23'100.00	400
39300.00	Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	54'900	54'700	200	54'875.00	25
42	Taxes	-443'500	-441'800	-1'700	-440'001.78	-3'498
42401.20	Taxe déchets ménages	-338'000	-338'000	0	-337'435.03	-565
42600.10	Récupération du verre	-8'800	-8'800	0	-8'712.33	-88
42600.11	Vente du papier	-6'700	-5'000	-1'700	-6'670.42	-30
42600.18	Rétrocession Vadec ménages	-90'000	-90'000	0	-87'184.00	-2'816
49	Imputations internes	-27'500	-30'600	3'100	-28'444.00	944
49100.00	Imput. internes pour prestations de services	-7'000	-7'100	100	-6'872.00	-128
49300.02	Imput. déchets	0	0	0	-325.00	325
49500.00	Imput. internes pour amortissements planifiés et..	0	-1'500	1'500	-1'371.00	1'371
49900.00	Autres imput. internes	-20'500	-22'000	1'500	-19'876.00	-624
73030	Gestion des déchets entreprises	0	0	0	0.00	0
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	93'000	97'000	-4'000	87'333.95	5'666
31300.40	Ramassage des déchets urbains (transporteur)	55'000	57'000	-2'000	52'163.97	2'836
31300.46	Incinération déchets au poids	38'000	40'000	-2'000	35'169.98	2'830
39	Imputations internes	31'700	35'000	-3'300	32'669.00	-969
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	7'000	7'100	-100	6'872.00	128

- 39300.00 et suivants Les imputations internes relatives aux déchets des entreprises sont calculées selon une clé de répartition basée sur le tonnage des entreprises par rapport à celui des ménages.
- 42401.21 La taxe de base due par les établissements, commerces et entreprises l'est en fonction de la quantité de déchets produits. Pour l'année prochaine, celle-ci s'élèvera à :
- forfait annuel de 220 fr. + TVA pour les « petites » entreprises produisant annuellement moins d'une tonne de déchets ;
 - forfait annuel de 440 fr. + TVA pour les « moyennes » entreprises produisant annuellement entre une et cinq tonnes de déchets ;
 - forfait annuel de 660 fr. + TVA pour les « grandes » entreprises produisant annuellement plus de cinq tonnes de déchets ;
 - forfait annuel de 110 fr. + TVA pour les entreprises qui ne sont pas taxées au poids (sans container à puce électronique).
- 42401.22 En plus de la taxe de base (voir compte 42401.21, ci-avant), les entreprises dont les déchets sont pesés doivent s'acquitter d'une taxe de 400 fr. par tonne, destinée à couvrir les frais de levage, de transport et d'élimination.
- 42600.19 Voir commentaire du compte 42600.18 dans le chapitre 73010 (Déchets ménages).
- 45100.00 L'excédent de charges du chapitre 73030 « Gestion des déchets entreprises », soit 5'900 fr., sera prélevé à la réserve ad hoc.

74100 Corrections de cours d'eau

Pas de commentaires.

75000 Protection des espèces et du paysage

Pas de commentaires.

76100 Protection de l'air et du climat

- 36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2023		Budget 2022	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.40	1'881.20	0.39	1'831.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	6.02	28'312.06	5.90	27'706.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	470.30	0.10	469.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.31	10'863.93	2.26	10'612.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.20	5'541.00	1.18	5'541.00
		10.03	47'171.09	9.83	46'159.00

76900 Lutte contre la pollution de l'environnement

- 36120.04 Conformément au règlement d'application de la LPDIENS, l'ECAP nous facture notre contribution à l'alimentation d'un fonds des missions de secours. En application des normes MCH2, cette contribution doit être ventilée comme suit :

Chapitres	Comptes	Budget 2023		Budget 2022	
		Fr./hab.	Total (Fr.)	Fr./hab.	Total (Fr.)
Service de sauvetage	42200 / 36120.04	0.40	1'881.20	0.39	1'831.00
Routes, autres	61900 / 36120.04	6.02	28'312.06	5.90	27'706.00
Transports publics, autres	62900 / 36120.04	0.10	470.30	0.10	469.00
Protection de l'air et du climat	76100 / 36120.04	2.31	10'863.93	2.26	10'612.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	76900 / 36120.04	1.20	5'541.00	1.18	5'541.00
		10.03	47'171.09	9.83	46'159.00

77100 Cimetières, crématoires

- 31300.00 Lors du décès d'un habitant de Cortaillod, nous prenons en charge les frais de transports du corps, effectué par une entreprise de pompes funèbres ; il s'agit d'une contribution volontaire de la Commune.



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
39300.00 Imput. internes frais administratifs et d'exploitat.	4'200	4'400	-200	4'550.00	-350
39500.00 Imput. internes amort. planifiés et non planifiés	0	1'500	-1'500	1'371.00	-1'371
39900.00 Autres imput. internes	20'500	22'000	-1'500	19'876.00	624
42 Taxes	-118'800	-120'500	1'700	-117'982.78	-817
42401.21 Taxe de base entreprises	-37'500	-37'000	-500	-37'105.33	-395
42401.22 Taxe déchets entreprises au poids	-77'000	-79'000	2'000	-76'745.95	-254
42600.19 Rétrocession Vadec entreprises	-4'300	-4'500	200	-4'131.50	-169
45 Prélèvem. sur fonds et financements spéciaux	-5'900	-11'500	5'600	-2'020.17	-3'880
45100.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	-5'900	-11'500	5'600	-2'020.17	-3'880
74 Aménagements	500	1'000	-500	498.45	2
Charges	500	1'000	-500	498.45	2
74100 Corrections de cours d'eau	500	1'000	-500	498.45	2
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	1'000	-500	498.45	2
31420.06 Entretien cours d'eau et berges	300	500	-200	498.45	-198
31420.07 Entretien des rives du lac	200	500	-300		200
75 Protection des espèces et du paysage	2'400	2'400	0	1'076.25	1'324
Charges	2'400	2'400	0	1'076.25	1'324
75000 Protection des espèces et du paysage	2'400	2'400	0	1'076.25	1'324
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'000	1'000	0	211.20	789
31020.02 Publications et annonces	0	0	0	211.20	-211
31990.00 Autres charges d'exploitation	1'000	1'000	0		1'000
36 Charges de transfert	1'400	1'400	0	865.05	535
36110.00 Dédommag. aux cantons et aux concordats	900	900	0	865.05	35
36360.00 Subv. organisations privées à but non lucratif	500	500	0		500
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	16'600	16'300	300	14'745.43	1'855
Charges	16'600	16'300	300	14'745.43	1'855
76100 Protection de l'air et du climat	10'900	10'700	200	9'673.76	1'226
36 Charges de transfert	10'900	10'700	200	9'673.76	1'226
36120.04 Part aux missions de secours (ECAP)	10'900	10'700	200	9'673.76	1'226
76900 Lutte contre la pollution de l'environnement	5'700	5'600	100	5'071.67	628
36 Charges de transfert	5'700	5'600	100	5'071.67	628
36120.04 Part aux missions de secours (ECAP)	5'700	5'600	100	5'071.67	628
77 Protection de l'environnement, autres	28'500	27'300	1'200	35'737.95	-7'238
Charges	40'100	38'700	1'400	48'567.95	-8'468
Revenus	-11'600	-11'400	-200	-12'830.00	1'230
77100 Cimetières, crématoires	8'200	8'000	200	6'688.90	1'511
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'500	5'100	400	5'101.55	398
31200.02 Electricité	400	500	-100	254.90	145
31200.04 Déchets	700	700	0	544.55	155
31300.00 Prestations de services de tiers	600	200	400	753.90	-154
31300.03 Téléphones	0	0	0	0.80	-1
31300.80 Contrats de maintenance	800	700	100	730.60	69
31340.01 Assurances choses et RC	200	200	0	144.10	56

- 31430.04 Les principales dépenses prévues sont la location d'une pelle rétro pour le creusage de tombes (1'000 fr.) et l'achat de gravier et plantes (1'000 fr.).
- 33003.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 4'300 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77100 "Cimetières, crématoires" représente 0,43 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 42400.04 Les locations du pavillon sont facturées selon le tarif suivant :
- | | <u>Interne</u> | <u>Externe</u> |
|--|----------------|----------------|
| Utilisation d'une chambre mortuaire, cas normal, (trois jours environ) par corps | 60.- | 100.- |
| Par jour supplémentaire en cas d'obsèques différées | 20.- | 40.- |
| Utilisation de l'installation de climatisation | 30.- | 40.- |
- 42400.05 L'émolument perçu pour la location d'une niche du columbarium pour une durée de trente ans s'élève à 700 fr. pour un défunt domicilié dans la Commune et à 1'400 fr. pour un défunt externe.
- 42400.06 Dans ce compte sont comptabilisés les émoluments perçus en cas de dépôt d'une urne cinéraire dans une tombe existante ou de dépôt d'un corps dans une tombe nouvelle, d'un défunt qui n'était pas domicilié dans notre village et dont la famille a demandé à ce qu'il soit inhumé dans notre cimetière ; les tarifs sont les suivants :
- inhumation dans une tombe nouvelle 600 fr.
 - dépôt d'une urne dans une tombe nouvelle 400 fr.
 - dépôt d'une urne dans une tombe existante 300 fr.
 - dépôt de cendres dans la tombe anonyme 300 fr.
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33003.00 ci-avant.

77910 Toilettes publiques

- 31010.00 Il s'agit de l'achat de savons, papier W-C, brosses, lunettes de WC, etc.
- 33004.00 L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 2'600 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 77910 "Toilettes publiques" représente 0,34 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33009.00 ci-avant.

79000 Aménagement du territoire (général)

- 30100.00 La dotation du Service technique passe de 3,5 à 4,6 postes de travail.
- 30593.00 Acceptée par le Grand Conseil en mars 2019, la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Ce fonds est alimenté par un prélèvement chez tous les employeurs du Canton à hauteur de 0,58 % de la masse salariale de leur entreprise.
- 31020.02 Il s'agit des frais de mise à l'enquête publique, ainsi que des frais des publications que nous faisons paraître dans la presse. Ces frais sont refacturés aux propriétaires ou promoteurs concernés sous la rubrique 42100.03 ci-après.
- 31100.01 Nous prévoyons en 2023 de faire l'acquisition d'une table « assis/debout » pour le bureau du Service technique (3'500 fr.), ainsi que de remplacer une chaise de bureau (1'500 fr.).



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	200	200	0	147.90	52
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	63.20	37
31430.04	Entretien du cimetière	2'000	2'000	0	1'831.30	169
31430.06	Entretien du pavillon	500	500	0	630.30	-130
33	Amortissements du patrimoine administratif	10'800	10'700	100	10'800.00	0
33003.00	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	10'800	10'700	100	10'800.00	0
39	Imputations internes	900	1'000	-100	1'017.35	-117
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	900	1'000	-100	1'017.35	-117
42	Taxes	-4'700	-4'500	-200	-5'930.00	1'230
42400.04	Location du pavillon	-700	-1'000	300	-530.00	-170
42400.05	Location du columbarium	-3'000	-2'500	-500	-3'500.00	500
42400.06	Particip. famille pour défunt externe	-1'000	-1'000	0	-1'900.00	900
48	Revenus extraordinaires	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-4'300	-4'300	0	-4'300.00	0
77910	Toilettes publiques	20'300	19'300	1'000	29'049.05	-8'749
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	8'700	7'700	1'000	13'592.35	-4'892
31010.00	Matériel d'exploitation, fournitures	2'200	2'500	-300	2'285.05	-85
31200.02	Electricité	4'000	2'500	1'500	3'125.65	874
31200.03	Eau	300	500	-200	247.40	53
31340.04	Primes d'assurances ECAP (PA)	100	100	0	89.15	11
31340.05	Primes d'assurances bâtiments PA	100	100	0	90.90	9
31440.00	Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA	2'000	2'000	0	7'754.20	-5'754
33	Amortissements du patrimoine administratif	13'500	13'500	0	17'300.00	-3'800
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	13'500	13'500	0	13'500.00	0
33006.00	Amort. planifiés, biens meubles PA	0	0	0	3'800.00	-3'800
39	Imputations internes	700	700	0	756.70	-57
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	700	700	0	756.70	-57
48	Revenus extraordinaires	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-2'600	-2'600	0	-2'600.00	0
79	Aménagement du territoire	586'800	427'200	159'600	311'261.06	275'539
	Charges	812'900	646'100	166'800	650'706.26	162'194
	Revenus	-226'100	-218'900	-7'200	-339'445.20	113'345
79000	Aménagement du territoire (général)	555'100	395'600	159'500	280'032.66	275'067
30	Charges de personnel	624'400	480'200	144'200	447'830.61	176'569
30100.00	Salaires du personnel	473'600	368'700	104'900	358'587.90	115'012
30108.00	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-9'457.49	9'457
30400.00	Alloc. pour enfants et alloc. de formation	9'800	6'500	3'300	4'860.00	4'940
30490.00	Autres allocations (indemnités de piquet)	200	0	200	400.00	-200
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	39'000	30'200	8'800	23'361.50	15'639
30520.00	Cotis. patron. à la caisse de pensions	63'600	49'800	13'800	54'369.00	9'231
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	1'100	900	200	779.90	320
30530.02	Indemnités de l'assurance accident	0	0	0	-3'670.75	3'671
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	9'500	7'800	1'700	7'444.00	2'056
30550.00	Cotis. patron. assurances indemn. journ. maladie	19'600	9'200	10'400	8'154.90	11'445
30591.00	Fonds de formation professionnelle	500	400	100	308.50	192
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	900	700	200	637.80	262
30593.00	Fonds formation apprentis	2'800	2'200	600	2'055.35	745
30900.00	Formation et perfectionnement du personnel	3'800	3'800	0		3'800
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	90'900	80'900	10'000	88'382.85	2'517
31000.00	Matériel de bureau	700	1'500	-800	586.40	114
31020.01	Photocopies	2'500	1'500	1'000	3'088.95	-589
31020.02	Publications et annonces	2'500	3'000	-500	1'796.30	704
31100.01	Mobilier de bureau	5'000	500	4'500		5'000

- 31130.00 On trouve ici le coût du remplacement de deux ordinateurs du Service technique.
- 31300.00 Il s'agit essentiellement des honoraires versés à notre avocat-conseil. Figurent occasionnellement dans ce compte les honoraires d'un aménagiste qui traite les dossiers de modifications du plan d'aménagement communal et de recours contre ledit plan, le dézouage de certaines parcelles et les projets de plans de quartier.
- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation de membre à EspaceSuisse, l'association pour l'aménagement du territoire.
- 31320.00 Il s'agit des honoraires des architectes-conseils qui étudient les dossiers de plans déposés dans le cadre de demandes de permis de construire. Il n'est pas possible d'évaluer avec précision le nombre d'expertises de dossiers de plans qui nous seront soumises l'an prochain. Ces expertises sont refacturées aux propriétaires ou promoteurs concernés et les recettes y relatives apparaissent dans la rubrique 42400.00 ci-après.
- 31530.00 La redevance pour la maintenance du système informatique, assurée par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), est définie au travers d'une convention. Cette maintenance couvre l'entretien du matériel, l'hébergement de données, ainsi que le développement et le suivi des applications informatiques nécessaires aux services administratifs.
- 31700.00 Une indemnité est versée au chef du Service technique et au technicien pour l'utilisation de leur véhicule privé pour des courses professionnelles.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 79000 "Aménagement du territoire" représente 0,48 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 42100.03 Voir commentaire de la rubrique 31020.02 ci-avant.
- 42400.00 On trouve ici le produit de la refacturation aux propriétaires ou promoteurs concernés des frais d'expertise de plans et des frais de contrôles de conformité effectués par nos architectes-conseils.
- 49100.00 Une partie des charges salariales nettes du Service technique est imputée dans les chapitres suivants :
71010 – Approvisionnement en eau ; 72010 – Traitement des eaux usées ; 72030 – Traitement des eaux claires ; 73010 – Gestion des déchets ménages ; 87110 – Réseau d'électricité.
- 49300.00 Nous comptabilisons également dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 2,5 % des revenus des locations des bâtiments du patrimoine financier pour la participation du Service technique aux travaux de gérance de ces immeubles (voir commentaires des rubriques 39100.00 des chapitres 963001 à 963012).

79070 Conférence régionales (ACN – RUN – RNL)

- 31300.06 Les cotisations des communes en faveur de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) seront maintenues l'an prochain à 95 centimes par habitant.

36340.01 et

- 36340.03 L'an prochain, les communes du Littoral membres de l'association Objectif.ne (ex-Réseau urbain neuchâtelois -RUN) et de l'association « Région Neuchâtel Littoral » (RNL) devront s'acquitter d'une contribution totale s'élevant à 5 fr. 70 par habitant, soit pour Cortaillod un montant total de 27'100 fr.

Cette cotisation se détaille comme suit :

Détail	Fr./habitant
- cotisations Objectif.ne	2.50
- accompagnement et coordination PA-RUN	0.50
- participation montage PA-RUN 4	<u>0.50</u>
sous-total RUN	3.50
- cotisations RNL	0.50
- fonds d'étude et réalisations	1.40
- prix soutien sports et culture	<u>0.30</u>
sous-total RNL	2.20
TOTAL	<u>5.70</u>



Budget 2023

Classification fonctionnelle	Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31130.00 Matériel informatique	5'000	1'000	4'000	2'047.35	2'953
31180.00 Immobilisations incorporelles (logiciels, licences)	200	500	-300	155.10	45
31300.00 Prestations de services de tiers	40'000	40'000	0	44'624.95	-4'625
31300.03 Téléphones	1'900	1'600	300	1'370.10	530
31300.05 Cotisations	600	600	0	525.15	75
31320.00 Honoraires de conseillers externes	10'000	6'000	4'000	9'768.70	231
31340.01 Assurances choses et RC	900	900	0	864.60	35
31340.02 Primes d'assurances véhicules	400	400	0	317.25	83
31530.00 Entretien du matériel informatique	16'700	18'800	-2'100	18'438.00	-1'738
31700.00 Frais de déplacements et autres frais	4'500	4'500	0	4'800.00	-300
31990.00 Autres charges d'exploitation	0	100	-100		0
33 Amortissements du patrimoine administratif	21'900	10'000	11'900	9'600.00	12'300
33200.00 Amort. planifiés, immob. incorporelles	21'900	10'000	11'900	9'600.00	12'300
36 Charges de transfert	43'000	43'000	0	73'251.80	-30'252
36010.01 Mise à jour cadastre	3'000	3'000	0		3'000
36110.16 Sanction de plans par l'Etat	40'000	40'000	0	73'251.80	-33'252
39 Imputations internes	1'000	400	600	412.60	587
39400.00 Imput. internes intérêts et charges financières	1'000	400	600	412.60	587
42 Taxes	-76'000	-69'000	-7'000	-197'165.20	121'165
42100.03 Sanctions de plans	-65'000	-58'000	-7'000	-206'726.15	141'726
42400.00 Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-11'000	-11'000	0	-14'613.35	3'613
42600.00 Remboursements de tiers	0	0	0	24'174.30	-24'174
43 Revenus divers	-3'000	-5'000	2'000	-6'480.00	3'480
43090.00 Autres revenus d'exploitation	-3'000	-5'000	2'000	-6'480.00	3'480
49 Imputations internes	-147'100	-144'900	-2'200	-135'800.00	-11'300
49100.00 Imput. internes pour prestations de services	-147'100	-144'900	-2'200	-135'800.00	-11'300
79070 Conférences régionales	31'700	31'600	100	31'228.40	472
31 Charges de biens, de services et d'exploitat.	4'600	4'600	0	4'461.20	139
31300.06 Cotisation ACN	4'600	4'600	0	4'461.20	139
36 Charges de transfert	27'100	27'000	100	26'767.20	333
36340.01 Part communale à Objectif.ne	16'600	16'600	0	16'436.00	164
36340.03 Part communale à la RNL	10'500	10'400	100	10'331.20	169

81200 Entretien ouvrage AF

35110.01 Il s'agit de la contribution de la Commune au Fonds d'entretien des ouvrages AF, à savoir les ouvrages communaux (chemins, canalisations, drainages, etc.) issus du périmètre du Syndicat d'améliorations foncières (SAF) de Bevaix-Cortailod, conformément au règlement adopté par le Conseil général.

81401 Viticulture

Dans la rubrique 81401 apparaissent les charges et revenus découlant des obligations de la Commune vis-à-vis du monde viticole, alors que les charges et revenus liés à l'exploitation du domaine viticole propriété de la Commune sont enregistrés dans la rubrique 963013, dans le patrimoine financier.

30100.00 Sous cette rubrique apparaît le salaire des garde-vignes.

31090.00 Figurent dans ce compte les indemnités pour l'achat de filets versées aux vigneronnes dont les parcelles ne sont pas gardées, ainsi que les achats de fournitures pour les garde-vignes.

31700.00 Chaque garde-vignes touche une indemnité forfaitaire de 50 fr. pour ses frais de déplacements.

37010.02 On trouve dans cette rubrique le montant facturé à la Commune par le Canton pour la perception de la contribution viticole cantonale. Le produit de la refacturation aux propriétaires de vignes figure dans le compte 47010.02.

42400.00 Conformément au « Règlement sur la protection de la vendange », la contribution annuelle des propriétaires de vignes est désormais déterminée de façon à couvrir les coûts effectifs de protection des vignes de l'année précédente, mais ces coûts continuent d'être pris en charge pour moitié par la Commune et pour moitié par les propriétaires de vignes, au prorata de la surface de vignes qu'ils possèdent. La garde des vignes a été facturée au prix de 72 centimes par are en 2021. Ce prix est adapté d'année en année, en fonction du coût effectif de protection des vignes de l'exercice précédent. La taxe de base de 7 fr. 50 par facture établie est maintenue.

47010.02 Voir commentaire du compte 37010.02 ci-avant.

82000 Sylviculture

33004.00 Il s'agit de l'amortissement de notre participation à la construction du centre forestier de la Montagne de Boudry, ainsi que celui des différents abris et dépôts forestiers. L'augmentation du montant de l'amortissement découlant du retraitement du bilan effectué en 2018, soit 6'500 fr., est neutralisée par un prélèvement à la réserve (voir compte 48950.00 ci-après).

36120.14 On trouve dans cette rubrique le coût de la participation de Cortailod aux frais d'exploitation de nos forêts par le « Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts communales de la Montagne de Boudry ».



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
8	ECONOMIE PUBLIQUE	4'000	35'000	-31'000	-21'776.65	25'777
	Charges	589'900	579'800	10'100	517'365.11	72'535
	Revenus	-585'900	-544'800	-41'100	-539'141.76	-46'758
81	Agriculture	5'800	5'800	0	5'018.54	781
	Charges	27'600	27'100	500	26'756.92	843
	Revenus	-21'800	-21'300	-500	-21'738.38	-62
81200	Entretien ouvrages AF	700	700	0	690.07	10
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	700	700	0	690.07	10
35110.01	Contribution réserve entretien ouvrages AF	700	700	0	690.07	10
81401	Viticulture	5'100	5'100	0	4'328.47	772
30	Charges de personnel	7'100	7'500	-400	8'458.75	-1'359
30100.00	Salaires du personnel	6'800	7'400	-600	7'974.50	-1'175
30500.00	Cotis. patron. AVS, AI, APG, AC, frais adm.	0	0	0	179.25	-179
30530.00	Cotis. patron. aux assurances-accidents	200	100	100	224.85	-25
30540.00	Cotis. patron. caisses de compens. pour ALFA	100	0	100	57.10	43
30591.00	Fonds de formation professionnelle	0	0	0	2.35	-2
30592.00	Cotis. patron. aux structures d'accueil	0	0	0	4.90	-5
30593.00	Fonds formation apprentis	0	0	0	15.80	-16
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	2'800	1'900	900	676.80	2'123
31020.02	Publications et annonces	300	200	100	236.20	64
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	400	400	0	271.00	129
31120.00	Acquisition de vêtements, linges, rideaux	800	0	800		800
31340.01	Assurances choses et RC	100	100	0	19.30	81
31410.00	Entretien des routes / voies de communication	1'000	1'000	0		1'000
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	200	200	0	150.00	50
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	0.30	0
37	Subventions à redistribuer	17'000	17'000	0	16'931.30	69
37010.02	Contribution viticole (canton)	17'000	17'000	0	16'931.30	69
42	Taxes	-4'800	-4'300	-500	-4'807.42	7
42400.00	Taxes d'utilis. et taxes prestations de services	-4'800	-4'300	-500	-4'807.42	7
47	Subventions à redistribuer	-17'000	-17'000	0	-16'930.96	-69
47010.02	Contribution viticole (canton)	-17'000	-17'000	0	-16'930.96	-69
82	Sylviculture	130'300	137'600	-7'300	126'565.40	3'735
	Charges	136'800	144'100	-7'300	144'605.00	-7'805
	Revenus	-6'500	-6'500	0	-18'039.60	11'540
82000	Sylviculture	130'300	137'600	-7'300	126'565.40	3'735
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'200	1'200	0	1'187.70	12
31020.00	Imprimés, publications	400	400	0	387.70	12
31300.05	Cotisations	800	800	0	800.00	0
33	Amortissements du patrimoine administratif	27'000	31'300	-4'300	31'600.00	-4'600
33001.00	Amort. planifiés, routes/voies communication PA	1'000	5'300	-4'300	5'600.00	-4'600
33004.00	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	26'000	26'000	0	26'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	11'539.60	-11'540
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	0	0	0	11'539.60	-11'540
36	Charges de transfert	99'000	102'500	-3'500	90'567.80	8'432
36120.00	Dédommag. communes et syndicats intercomm.	300	300	0	161.70	138
36120.14	Syndicat forestier Boudry-Cortailod	98'700	102'200	-3'500	90'406.10	8'294
39	Imputations internes	9'600	9'100	500	9'709.90	-110

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 82000 "Sylviculture" représente 4,60 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

48950.00 On trouve ici la neutralisation, par le biais d'un prélèvement à la réserve, de l'amortissement complémentaire suite au retraitement des bâtiments du PA (patrimoine administratif). Voir compte 33004.00 ci-avant.

84000 **Tourisme**

31090.00 La Commune achète chaque année cinq abonnements CFF « cartes journalières communes », dont le prix unitaire est de 14'000 fr. Nous inscrivons au budget une dépense correspondant à cinq abonnements, mais les CFF nous ont d'ores et déjà avertis que ce système devrait être abandonné à fin 2023 et être remplacé par un autre système, encore inconnu. Nous prévoyons également l'acquisition, pour un montant de 1'600 fr., de 100 cartes journalières de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM SA), lesquelles seront vendues à la population

31300.05 Nous payons annuellement une cotisation à diverses sociétés touristiques.

36340.00 La contribution de base des Communes au financement de Tourisme Neuchâtelois est fixée à 3 fr. par habitant.

42500.05 Il s'agit du revenu de la vente des cartes journalières « LNM » (voir compte n°31090.00, ci-dessus).

42500.10 Tenant compte du prix des abonnements CFF « cartes journalières communes » mentionné dans le commentaire du compte 31090.00 ci-avant, nous estimons le taux des cartes journalières invendues à 2 %.

87110 **Réseau d'électricité**

35110.00 Le produit de la redevance à vocation énergétique est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part

39100.00 Une part des charges salariales du Service technique est comptabilisée dans le chapitre 87110 "Réseau d'électricité".

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 87110 "Service de l'électricité" représente 8,95 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

42400.07 La redevance à vocation énergétique s'élève à :
- 0,5 centimes par kWh d'électricité distribuée en basse tension ;
- 0,25 centimes par kWh d'électricité distribuée en moyenne tension.
Son produit est versé à parts égales à une réserve destinée à financer l'assainissement énergétique des bâtiments communaux, d'une part, et à une réserve destinée à financer toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables, d'autre part.

42401.46 Restitution par Eli10 SA des recettes perçues au travers du timbre, afin de couvrir les amortissements et la charge d'intérêts (WACC). Le coût moyen pondéré du capital (CMPC), ou weight average cost of capital (WACC) en anglais, est un indicateur économique représentant le taux de rentabilité annuel moyen attendu par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement. Ce montant est pris en compte lors de l'établissement des tarifs réseau et le taux d'intérêt (WACC) est fixé par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).

87200 **Gaz (redevance Viteos)**

42408.68 Viteos SA, propriétaire du réseau de gaz à Cortaillod, nous verse une ristourne de 1 %, convenue contractuellement, et calculée sur le chiffre d'affaires des ventes de gaz aux particuliers.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	9'600	9'100	500	9'709.90	-110
46	Revenus de transfert	0	0	0	-11'539.60	11'540
46300.00	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540
48	Revenus extraordinaires	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0
48950.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement..	-6'500	-6'500	0	-6'500.00	0
84	Tourisme	15'700	15'600	100	16'862.80	-1'163
	Charges	86'300	84'600	1'700	42'622.80	43'677
	Revenus	-70'600	-69'000	-1'600	-25'760.00	-44'840
84000	Tourisme	15'700	15'600	100	16'862.80	-1'163
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	72'100	70'500	1'600	28'434.80	43'665
31090.00	Autres charges de matériel et de marchandises	71'600	70'000	1'600	28'000.00	43'600
31300.05	Cotisations	500	500	0	434.80	65
36	Charges de transfert	14'200	14'100	100	14'188.00	12
36340.00	Subventions aux entreprises publiques	14'100	14'100	0	14'088.00	12
36360.00	Subv. organisations privées à but non lucratif	100	0	100	100.00	0
42	Taxes	-70'600	-69'000	-1'600	-25'760.00	-44'840
42500.05	Vente cartes journalières LNM	-1'600	0	-1'600	-1'600.00	-1'600
42500.10	Vente cartes journalières CFF	-69'000	-69'000	0	-25'760.00	-43'240
87	Combustibles et énergie	-147'800	-124'000	-23'800	-170'223.39	22'423
	Charges	339'200	324'000	15'200	303'380.39	35'820
	Revenus	-487'000	-448'000	-39'000	-473'603.78	-13'396
87110	Réseau d'électricité	-130'800	-110'000	-20'800	-155'046.30	24'246
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	5'800	6'900	-1'100	6'202.48	-402
31300.00	Prestations de services de tiers	800	1'900	-1'100	691.84	108
31610.00	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	5'000	5'000	0	5'000.00	0
31810.00	Pertes sur créances effectives	0	0	0	1.12	-1
31990.00	Autres charges d'exploitation	0	0	0	509.52	-510
33	Amortissements du patrimoine administratif	221'300	203'800	17'500	192'000.00	29'300
33003.08	Amort. planifiés réseau électrique	216'200	200'800	15'400	189'000.00	27'200
33016.00	Amort. non planifiés, biens meubles PA	2'100	0	2'100	2'100.00	2'100
33200.00	Amort. planifiés, immob. incorporelles	3'000	3'000	0	3'000.00	0
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	90'000	94'000	-4'000	87'291.86	2'708
35110.00	Attrib. aux fonds du capital propre	90'000	94'000	-4'000	87'291.86	2'708
39	Imputations internes	22'100	19'300	2'800	17'886.05	4'214
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	3'400	3'300	100	3'100.00	300
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	18'700	16'000	2'700	14'786.05	3'914
42	Taxes	-470'000	-434'000	-36'000	-458'426.69	-11'573
42400.07	Redevance à vocation énergétique	-90'000	-94'000	4'000	-87'983.70	-2'016
42401.46	Dédommag. Eli10 - intérêts et amort. réseau	-380'000	-340'000	-40'000	-370'443.00	-9'557
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	0.01	0
87120	Commerce de l'électricité	0	0	0	0.00	0
87200	Gaz (redevance Viteos)	-17'000	-14'000	-3'000	-15'177.09	-1'823
42	Taxes	-17'000	-14'000	-3'000	-15'177.09	-1'823
42408.68	Redevance gaz (Viteos)	-17'000	-14'000	-3'000	-15'177.09	-1'823

91000 Impôts communaux généraux

- 40000.00 et
40001.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.
- 40002.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau du revenu durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de revenus non déclarés.
- 40006.00 Il s'agit de l'impôt forfaitaire (personnes physiques) que nous devons rembourser au Canton dans le cadre de la répartition inter-cantonale.
- 40010.00 Impôts sur la fortune des personnes physiques - année fiscale courante et années précédentes.
- 40012.00 Il s'agit de contribuables insuffisamment taxés au niveau de la fortune durant l'année écoulée ou les années précédentes, ainsi que de comptes d'insuffisances d'impôts provenant de fortunes non déclarées.
- 40020.00 Impôts à la source des personnes physiques (permis B).
- 40030.00 Impôts sur les prestations en capital touchées dans le cadre du 2^e pilier (retraite ou départ à l'étranger).
- 40050.00 Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers. En application de l'accord franco-suisse sur l'imposition des travailleurs frontaliers, la France reverse à la Banque Nationale Suisse un montant au titre de compensation financière. La part nette de cette compensation revient au Canton de Neuchâtel à hauteur de 25 % et le 75 % restant est réparti entre les Communes en fonction de la masse salariale des travailleurs frontaliers qui y exercent leur activité professionnelle.
- 40100.00 Impôts sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le bénéfice des personnes morales entre les communes stipule que le 30% du produit de cet impôt est redistribué entre toutes les communes, en proportion de la population de chacune d'elles, d'une part, et d'autre part, en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.
- 40107.00 Ce poste représente les taxations rectificatives des personnes morales trop taxées.
- 40110.00 Impôts sur le capital des personnes morales - année fiscale courante. La loi sur la redistribution du produit de l'impôt communal sur le capital des personnes morales entre les communes stipule que le 30 % du produit de l'impôt communal sur le capital des personnes morales est redistribué entre toutes les communes, pour moitié en proportion de la population de chacune d'elles et pour moitié en proportion du nombre d'emplois recensés sur le territoire de chacune d'elles.
- 40190.00 Part au fonds de répartition des recettes fiscales provenant des personnes morales, en proportion de la population.
- 40191.00 Part au fonds de répartition des recettes fiscales provenant des personnes morales, en proportion du nombre d'emplois à plein temps (EPT) sur le territoire communal.

91010 Impôts spéciaux

- 36010.03 La part de la taxe annuelle sur les chiens due à l'Etat s'élève à 30 fr. par animal.
- 40210.01 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes physiques (1,6‰).
- 40210.02 Recette de l'impôt foncier communal pour personnes morales (1,6‰).
- 40330.00 Le montant de la taxe sur les chiens s'élève à 120 fr. par animal et par année.

93000 Péréquation financière et compensation des charges

- 36227.00 et
suivants Après l'adoption par le Grand Conseil de la révision du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, la péréquation horizontale se compose de la péréquation des ressources avec un taux de réduction des écarts de 40%, de la compensation des charges scolaires et des structures d'accueil préscolaires et parascolaires. La compensation des charges structurelles a été, elle, abandonnée au profit d'une compensation verticale des charges de centres supportées par les villes, principalement dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports.

96100 Intérêts

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
9	FINANCES ET IMPOTS	-14'747'300	-13'999'000	-748'300	-14'717'790.26	-29'510
	Charges	577'400	559'000	18'400	570'542.55	6'857
	Revenus	-15'324'700	-14'558'000	-766'700	-15'288'332.81	-36'367
91	Impôts	-14'315'900	-13'432'800	-883'100	-14'158'767.61	-157'132
	Charges	9'900	10'400	-500	9'211.20	689
	Revenus	-14'325'800	-13'443'200	-882'600	-14'167'978.81	-157'821
91000	Impôts communaux généraux	-13'868'300	-12'979'700	-888'600	-13'713'833.37	-154'467
40	Revenus fiscaux	-13'868'300	-12'979'700	-888'600	-13'713'833.37	-154'467
40000.00	Impôts revenu PP - année fiscale	-9'887'000	-9'830'000	-57'000	-9'850'002.80	-36'997
40001.00	Impôts revenu PP - années précédentes	-46'600	-30'200	-16'400	-138'763.25	92'163
40002.00	Rappels d'impôts revenu PP	-38'800	-29'500	-9'300	-40'581.40	1'781
40006.00	Imput. forfaitaires d'impôt PP	6'900	24'600	-17'700	7'997.60	-1'098
40010.00	Impôts fortune PP - année fiscale	-1'057'000	-1'041'000	-16'000	-1'084'056.50	27'057
40012.00	Rappels d'impôts fortune PP	-30'500	-29'200	-1'300	-22'063.95	-8'436
40020.00	Impôts à la source PP	-267'200	-266'400	-800	-327'429.15	60'229
40027.00	Impôts à la source - correc. années antér.	0	4'800	-4'800		0
40030.00	Prestations en capital	-260'900	-244'100	-16'800	-276'662.15	15'762
40050.00	Impôts revenu travailleurs frontaliers	-264'000	-248'200	-15'800	-279'192.00	15'192
40057.00	Impôts frontaliers - correc. années antér.	0	900	-900		0
40100.00	Impôts bénéfice PM - année fiscale	-994'800	-595'400	-399'400	-477'271.72	-517'528
40101.00	Impôts bénéfice PM - années précédentes	-182'300	-11'100	-171'200	-513'542.37	331'242
40107.00	Tax. rectific. PM à la baisse - années précédentes	15'200	22'700	-7'500	1'410.36	13'790
40110.00	Impôts capital PM - année fiscale	-233'800	-98'600	-135'200	-112'146.21	-121'654
40111.00	Impôts capital PM - années précédentes	-27'500	-29'000	1'500		-27'500
40190.00	IPM part au fonds en proport. de la population	-7'400	-41'500	34'100	-7'457.71	58
40191.00	IPM part au fonds en proport. nbre emplois EPT	-592'600	-538'500	-54'100	-594'072.12	1'472
91010	Impôts spéciaux	-447'600	-453'100	5'500	-444'934.24	-2'666
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	2'000	-500	841.20	659
31810.00	Pertes sur créances effectives	1'500	2'000	-500	841.20	659
36	Charges de transfert	8'400	8'400	0	8'370.00	30
36010.03	Taxe des chiens part Etat	8'400	8'400	0	8'370.00	30
40	Revenus fiscaux	-457'500	-463'500	6'000	-454'145.44	-3'355
40210.01	Impôt foncier communal PP	-300'000	-300'000	0	-301'469.44	1'469
40210.02	Impôt foncier communal PM	-124'000	-130'000	6'000	-117'536.00	-6'464
40330.00	Taxe des chiens	-33'500	-33'500	0	-35'140.00	1'640
93	Péréq. financière et compens. des charges	30'800	-90'300	121'100	-134'775.00	165'575
	Charges	113'700	111'500	2'200	117'033.00	-3'333
	Revenus	-82'900	-201'800	118'900	-251'808.00	168'908
93000	Péréqu. financière et compensation des charges	30'800	-90'300	121'100	-134'775.00	165'575
36	Charges de transfert	113'700	111'500	2'200	117'033.00	-3'333
36228.02	Péréquation des charges préscolaires	56'000	49'800	6'200	61'070.00	-5'070
36228.03	Péréquation des charges parascolaires	57'700	61'700	-4'000	55'963.00	1'737
46	Revenus de transfert	-82'900	-201'800	118'900	-251'808.00	168'908
46227.00	Péréquation des ressources	-60'000	-160'500	100'500	-202'802.00	142'802
46228.01	Péréquation des charges scolaires	-22'900	-41'300	18'400	-49'006.00	26'106
96	Administration de la fortune et de la dette	-460'400	-474'600	14'200	-423'652.35	-36'748
	Charges	453'800	437'100	16'700	444'298.35	9'502
	Revenus	-914'200	-911'700	-2'500	-867'950.70	-46'249
96100	Intérêts	-201'400	-198'200	-3'200	-190'583.55	-10'816

- 34060.01 et suivants Il s'agit des intérêts des emprunts actuellement en cours et de ceux qui devront être contractés compte tenu des investissements prévus. Les intérêts sont comptabilisés dans leurs chapitres respectifs par le biais d'imputations internes (voir rubrique 49400 ci-après).
- 44011.01 et suivants Il s'agit de la part communale de l'intérêt facturé par l'Etat aux contribuables (personnes physiques, morales ou sourciers) qui se sont acquittés de leurs impôts avec retard.
- 44019.01 et suivants On trouve ici le rendement des comptes courants gérés par l'Etat et relatifs à la perception des impôts (personnes physiques, morales ou sourciers).
- 44200.00 Cette rubrique mentionne le rendement des actions d'entreprises privées que nous détenons dans notre portefeuille « titres » géré par la Banque cantonale neuchâteloise.
- 49400.00 La répartition des intérêts de la dette dans les différents chapitres comptables se fait par le biais d'imputations internes. Voir aussi rubrique 39400.00 du chapitre 02200 (Administration, général).

96200 Frais d'émission

- 34202.00 On trouve dans cette rubrique les frais de courtage liés aux emprunts que nous contractons.

96300 Biens-fonds du patrimoine financier

- 31300.05 On trouve dans ce compte notre cotisation à la Chambre immobilière neuchâteloise.
- 34300.00 L'entretien courant des vergers (fauche, taille, semis, traitement, etc.) se monte à environ 1'200 fr.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 96300 "Biens-fonds du patrimoine financier" représente 0,19% du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44300.06 On trouve dans ce compte la recette de la vente aux enchères de la récolte annuelle des arbres fruitiers communaux.
- 44300.07 Les six places du parking situé au lieu-dit « Sous-la-battue » sont louées au prix de 60 fr. par mois.

963001 Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)

- 34304.00 En plus de l'entretien courant devisé à 5'000 fr., nous prévoyons en 2023 de procéder à divers travaux concernant les fenêtres (3'200 fr.), les W-C hommes/femmes (3'000 fr.), le four (2'000 fr.), le lave-vaisselle (1'500 fr.), ainsi que certains appareils de cuisine (1'000 fr.).
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963001 "Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)" représente 1,91 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	200	0	197.80	2
31300.02	Frais bancaires	200	200	0	197.80	2
34	Charges financières	208'900	207'400	1'500	208'699.20	201
34010.00	Intérêts passifs engag. financiers court terme	500	0	500	340.30	160
34060.05	Int. BCGE 11-25 - 2,0 Mio - 2.500 %	50'300	49'800	500	50'277.80	22
34060.06	Int. BCGE 11-26 - 2,0 Mio - 2.530 %	50'900	50'400	500	50'881.10	19
34060.07	Int. Vetterli A. et I. 13-23 - 2,0 Mio - 1.850 %	37'000	37'000	0	37'000.00	0
34060.08	Int. Axa 14-24 - 2,0 Mio - 1.850 %	37'000	37'000	0	37'000.00	0
34060.09	Int. Suva 15-27 - 3,0 Mio - 0,420 %	12'600	12'600	0	12'600.00	0
34060.10	Int. Suva 19-31 - 2,0 Mio - 0,270 %	5'400	5'400	0	5'400.00	0
34060.11	Int. BCN 20-30 - 2,0 Mio - 0.76%	15'200	15'200	0	15'200.00	0
44	Revenus financiers	-201'600	-198'400	-3'200	-190'781.35	-10'819
44010.00	Intérêts des créances et comptes courants	0	0	0	-500.00	500
44011.01	Intérêts sur impôts PP	-89'000	-92'400	3'400	-87'243.35	-1'757
44011.02	Intérêts sur impôts PM	-2'600	-3'700	1'100	-1'337.33	-1'263
44011.03	Intérêts ISIS	-900	-1'200	300	-291.16	-609
44019.01	Intérêts rémunérateurs sur impôts PP	300	1'100	-800	140.85	159
44019.02	Intérêts rémunérateurs sur impôts PM	-100	100	-200	-0.06	-100
44090.00	Autres intérêts du patrimoine financier	0	-1'300	1'300	0	0
44200.00	Dividendes	-109'300	-101'000	-8'300	-101'523.30	-7'777
44400.00	Adaptations des titres aux valeurs marchandes	0	0	0	-27.00	27
49	Imputations internes	-208'900	-207'400	-1'500	-208'699.20	-201
49400.00	Imput. internes intérêts et charges fin. théoriques	-208'900	-207'400	-1'500	-208'699.20	-201
96200	Frais d'émission	3'000	3'000	0	0.00	3'000
34	Charges financières	3'000	3'000	0	3'000	3'000
34200.02	Frais emprunt (courtage)	3'000	3'000	0	3'000	3'000
96300	Biens-fonds du patrimoine financier	-28'900	-29'000	100	-28'084.10	-816
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	600	600	0	525.00	75
31020.00	Imprimés, publications	100	100	0	25.00	75
31300.05	Cotisations	500	500	0	500.00	0
34	Charges financières	1'200	1'200	0	2'128.60	-929
34300.00	Travaux de gros entretien, terrains PF	1'200	1'200	0	2'128.60	-929
39	Imputations internes	2'000	2'000	0	2'014.00	-14
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	1'600	1'600	0	1'600.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	400	400	0	414.00	-14
44	Revenus financiers	-32'700	-32'800	100	-32'751.70	52
44300.03	Locations des terrains du bord du lac	-12'200	-12'200	0	-12'190.35	-10
44300.05	Location des terrains agricoles	-16'000	-16'000	0	-15'859.35	-141
44300.06	Vente de fruits	-200	-300	100	-382.00	182
44300.07	Locations places de parc	-4'300	-4'300	0	-4'320.00	20
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	-22'800	-31'800	9'000	-14'574.15	-8'226
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	7'000	7'000	0	6'573.85	426
31300.80	Contrats de maintenance	7'000	7'000	0	6'573.85	426
34	Charges financières	17'500	8'800	8'700	3'705.20	13'795
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	15'700	7'000	8'700	2'069.70	13'630
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	600	600	0	500.20	100
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'200	1'200	0	1'135.30	65
39	Imputations internes	6'700	6'400	300	6'646.80	53
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'700	2'700	0	2'700.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	4'000	3'700	300	3'946.80	53

44300.00 Le loyer de l'Hôtel de Commune est de 4'500 fr. par mois.

963002 Immeuble Coteaux 38

34304.00 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 1'000 fr.

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Immeuble Coteaux 38" représente 0,62 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 Les locaux de l'immeuble de la rue des Coteaux 38 sont affectés de la façon suivante :

- rez-de-chaussée : dépôt de matériel pour le Service des travaux publics et le Service technique
- 1^{er} étage : location à un tiers depuis septembre 2011
- 2^e étage : mise à disposition de locaux de stockage pour les sociétés locales

963003 Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963003 "Immeuble Goutte d'Or 7 (Cercle)" représente 0,67 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 Le contrat de bail à loyer du Cercle a pris fin le 31 mars 2022.

963004 Immeuble Impasse du Carraz 1

34304.00 En plus des travaux d'entretien courant devisés à 7'000 fr., nous prévoyons en 2023 l'entretien des portes coulissantes (3'000 fr.).

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963004 "Immeuble Impasse du Carraz 1" représente 4,26 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

44300.00 L'immeuble de l'Impasse du Carraz 1 comporte une structure d'accueil pré- et parascolaire, un appartement de 4,5 pièces avec deux places de parc, ainsi que deux salles de classes.

963006 Immeuble Petit-Cortailod 18-19

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
44	Revenus financiers	-54'000	-54'000	0	-31'500.00	-22'500
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-54'000	-54'000	0	-31'500.00	-22'500
963002	Immeuble Coteaux 38	-6'400	-5'800	-600	-5'320.35	-1'080
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	700	700	0	480.55	219
31300.80	Contrats de maintenance	700	700	0	480.55	219
34	Charges financières	7'500	8'200	-700	8'878.50	-1'379
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0	3'130.70	-2'131
34391.01	Chauffage PF	2'800	4'100	-1'300	2'126.80	673
34391.02	Electricité PF	1'400	1'300	100	1'073.00	327
34391.03	Eau PF	800	300	500	1'129.30	-329
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	400	400	0	356.30	44
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'100	1'100	0	1'062.40	38
39	Imputations internes	2'100	2'000	100	2'020.60	79
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	800	800	0	800.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'300	1'200	100	1'220.60	79
44	Revenus financiers	-16'700	-16'700	0	-16'700.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-16'700	-16'700	0	-16'700.00	0
963003	Immeuble Goutte-d'Or 7 (Cercle)	3'000	1'400	1'600	16'128.80	-13'129
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	200	200	0	1'542.50	-1'343
31300.80	Contrats de maintenance	200	200	0	465.50	-266
31320.00	Honoraires de conseillers externes	0	0	0	1'077.00	-1'077
34	Charges financières	1'400	1'900	-500	21'226.85	-19'827
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	500	1'000	-500	20'486.70	-19'987
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	132.85	67
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	700	700	0	607.30	93
39	Imputations internes	1'400	1'400	0	1'759.45	-359
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	0	100	-100	400.00	-400
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	1'400	1'300	100	1'359.45	41
44	Revenus financiers	0	-2'100	2'100	-8'400.00	8'400
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	0	-2'100	2'100	-8'400.00	8'400
963004	Immeuble Impasse du Carraz 1	-132'600	-136'300	3'700	-136'104.25	3'504
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	1'500	1'900	-400	2'631.85	-1'132
31300.80	Contrats de maintenance	1'500	1'900	-400	2'631.85	-1'132
34	Charges financières	15'600	12'300	3'300	16'185.50	-586
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	13'300	10'000	3'300	14'010.50	-711
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	700	700	0	647.60	52
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	1'600	1'600	0	1'527.40	73
39	Imputations internes	17'200	16'400	800	16'891.25	309
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	8'300	8'300	0	8'300.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	8'900	8'100	800	8'591.25	309
42	Taxes	0	0	0	-4'976.85	4'977
42600.00	Remboursements de tiers	0	0	0	-4'976.85	4'977
44	Revenus financiers	-166'900	-166'900	0	-166'836.00	-64
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-166'900	-166'900	0	-166'836.00	-64
963006	Immeuble Petit-Cortailod 18-19	-34'400	-34'600	200	-39'473.45	5'073
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	600	-100	-292.25	792
31300.80	Contrats de maintenance	500	600	-100	-292.25	792

- 34304.00 En plus des travaux d'entretien courant devisés à 5'000 fr., nous prévoyons en 2023 d'installer des ventilations dans les salles de bain borgnes (5'000 fr.).
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963006 "Immeuble Petit-Cortailod 18-19" représente 1,87 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44300.00 L'immeuble Petit-Cortailod 18-19 comporte trois appartements et un caveau de dégustation de vins.

963007 Immeuble Sachet 10 (La Rosière)

- 34304.00 Les travaux d'entretien courant sont devisés à 5'000 fr.
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963007 "Immeuble Sachet 10 (La Rosière)" représente 1,77 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).
- 44300.00 L'immeuble de la route de Sachet 10 (La Rosière) comporte trois appartements.

963008 Local commercial Impasse du Carraz 2

- 34304.00 Les travaux d'assainissement des infrastructures de ce local sont financées via un crédit de 210'000 fr. accepté par le Conseil général le 24 juin 2020.
- 39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.
- 39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963002 "Local commercial Impasse du Carraz 2" représente 0,19 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

963011 Cabane forestière du haut

- 44300.00 On trouve dans cette rubrique le produit de la location de cette cabane à un groupe de chasseurs durant la saison de la chasse.

963012 Cabane forestière du bas

Pas de commentaires.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
34	Charges financières	11'200	11'200	0	3'945.25	7'255
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	10'000	10'000	0	2'854.05	7'146
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	300	300	0	284.20	16
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	900	900	0	807.00	93
39	Imputations internes	6'500	6'200	300	6'441.55	58
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'600	2'600	0	2'600.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'900	3'600	300	3'841.55	58
44	Revenus financiers	-52'600	-52'600	0	-49'568.00	-3'032
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-52'600	-52'600	0	-49'568.00	-3'032
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)	-36'000	-36'200	200	-35'340.85	-659
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	500	500	0	111.55	388
31300.80	Contrats de maintenance	500	500	0	111.55	388
34	Charges financières	5'800	5'800	0	6'835.85	-1'036
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	5'000	5'000	0	6'192.95	-1'193
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	200	0	123.95	76
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	600	600	0	518.95	81
39	Imputations internes	6'100	5'900	200	6'047.75	52
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	2'400	2'400	0	2'400.00	0
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	3'700	3'500	200	3'647.75	52
44	Revenus financiers	-48'400	-48'400	0	-48'336.00	-64
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-48'400	-48'400	0	-48'336.00	-64
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	-3'600	-4'300	700	1'856.25	-5'456
31	Charges de biens, de services et d'exploitat.	100	100	0	41.55	58
31300.80	Contrats de maintenance	100	100	0	41.55	58
34	Charges financières	1'000	300	700	1'378.80	-379
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	500	0	500	1'190.10	-690
34391.02	Electricité PF	100	100	0	96.95	3
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	200	100	100	19.60	180
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	200	100	100	72.15	128
39	Imputations internes	700	700	0	435.90	264
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	300	300	0		300
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	400	400	0	435.90	-36
44	Revenus financiers	-5'400	-5'400	0	-390.00	90
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-5'400	-5'400	0	-390.00	90
963011	Cabane forestière du Haut	300	300	0	105.10	195
34	Charges financières	600	600	0	495.10	105
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	300	300	0	397.00	-97
34311.00	Matériel d'exploitation et fournitures PF	200	200	0		200
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	100	100	0	98.10	2
44	Revenus financiers	-300	-300	0	-390.00	90
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-300	-300	0	-390.00	90
963012	Cabane forestière du Bas (+ hangar)	-2'600	-2'600	0	-3'731.40	1'131
34	Charges financières	1'400	1'400	0	268.60	1'131
34304.00	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	1'000	1'000	0		1'000
34394.00	Primes d'assurances bâtiments PF	100	100	0	12.75	87
34394.04	Primes d'assurances ECAP (PF)	300	300	0	255.85	44

39100.00 Nous comptabilisons dans ce compte un montant forfaitaire équivalent à 5 % des revenus des locations et le refacturons dans la rubrique 49300.00 du chapitre 02200 à raison de 50 % et dans la rubrique 49300.00 du chapitre 79000 à raison de l'autre 50 %.

44300.00 Une entreprise forestière loue cette cabane au prix de 350 fr. par mois.

963013 Vignoble communal

34310.02 Les travaux cultureux des vignes communales sont confiés à un vigneron-tâcheron, par le biais d'une convention.

34393.00 On trouve ici le montant de la taxe viticole que la Commune paie à l'Etat en tant que propriétaire de vignes.

34395.00 Il s'agit des jetons de présences qui sont versés aux membres de la Commission des domaines.

39400.00 La valeur au bilan des actifs se rapportant au chapitre 963013 « Vignoble communal» représente 1,10 % du total des actifs. En conséquence, le même pourcentage du total des intérêts est imputé dans ce chapitre. (voir également commentaires de la rubrique 39400.00 du chapitre 02900).

97100 Redistributions liées à la taxe sur le CO₂

46900.00 La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) nous crédite la restitution de la taxe sur le CO₂ décidée par le Conseil fédéral.



Budget 2023

Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
39	Imputations internes	200	200	0	200.00	0
39100.00	Imput. internes pour prestations de services	200	200	0	200.00	0
44	Revenus financiers	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
44300.00	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-4'200	-4'200	0	-4'200.00	0
963013	Vignoble communal	2'000	-500	2'500	11'469.60	-9'470
34	Charges financières	122'200	119'900	2'300	114'039.30	8'161
34310.01	Frais des vendanges	14'600	14'600	0	11'388.60	3'211
34310.02	Travaux culturaux	95'300	93'900	1'400	95'230.10	70
34310.03	Travaux d'améliorations foncières	2'100	2'100	0		2'100
34390.01	Cotisations (PF)	100	100	0	30.00	70
34393.00	Impôts et taxes PF	1'500	1'500	0	1'452.40	48
34394.05	Prime d'assurance grêle	8'200	7'300	900	5'938.20	2'262
34395.00	Prestations de services de tiers PF	400	400	0		400
39	Imputations internes	2'300	2'100	200	2'241.90	58
39400.00	Imput. internes intérêts et charges financières	2'300	2'100	200	2'241.90	58
43	Revenus divers	0	0	0	-4'728.00	4'728
43090.00	Autres revenus d'exploitation	0	0	0	-4'728.00	4'728
44	Revenus financiers	-122'500	-122'500	0	-100'083.60	-22'416
44399.00	Autres produits des biens-fonds PF	-122'500	-122'500	0	-100'083.60	-22'416
97	Redistributions	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205
	Revenus	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205
97100	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205
46	Revenus de transfert	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205
46900.00	Redistribution taxe CO2	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205



Budget 2023

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
CHARGES		20'355'900	19'761'500	594'400	19'394'302.69	961'597
30	Charges de personnel	3'039'000	2'823'500	215'500	2'754'759.04	284'241
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de ..	143'000	141'000	2'000	137'640.00	5'360
30100	Salaires du personnel administratif et d'exploit..	2'225'800	2'080'300	145'500	2'112'669.40	113'131
30108	Variation provision HS + VAC	0	0	0	-12'598.66	12'599
30109	Remboursement de salaires du personnel ad..	0	0	0	-3'109.60	3'110
30400	Allocations pour enfants et allocations de for..	20'300	18'600	1'700	16'848.00	3'452
30490	Autres allocations (indemnités de piquet)	12'600	12'400	200	8'740.00	3'860
30500	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frai..	159'600	148'400	11'200	141'515.50	18'085
30509	Remboursement de cotisations patronales A..	0	0	0	-199.00	199
30520	Cotisations patronales aux caisses de pensio..	286'100	268'600	17'500	295'544.15	-9'444
30530	Cotisations patronales aux assurances-accid..	14'800	15'800	-1'000	7'925.85	6'874
30540	Cotisations patronales aux caisses de compe..	47'200	46'300	900	45'205.30	1'995
30550	Cotisations patronales aux assurances d'inde..	88'600	50'100	38'500	-24'021.20	112'621
30591	Fonds de formation professionnel	2'400	2'300	100	1'873.45	527
30592	Cotisation des employeurs aux structures d'a..	4'600	4'400	200	3'874.60	725
30593	Fonds formation apprentis	13'800	13'000	800	12'483.05	1'317
30900	Formation et perfectionnement du personnel	20'200	22'300	-2'100	4'872.60	15'327
30910	Recrutement du personnel	0	0	0	2'898.20	-2'898
30990	Autres charges de personnel	0	0	0	2'597.40	-2'597
31	Charges de biens, de services et d'exploit..	2'399'700	2'284'600	115'100	2'133'829.62	265'870
31000	Matériel de bureau	8'700	7'700	1'000	6'665.55	2'034
31010	Matériel d'exploitation, fournitures	59'000	59'300	-300	42'208.75	16'791
31020	Imprimés, publications	28'600	25'800	2'800	24'066.64	4'533
31030	Littérature spécialisée, magazines	900	900	0	880.00	20
31051	Frais de réception	33'400	32'800	600	22'555.36	10'845
31090	Autres charges de matériel et de marchandis..	73'400	72'500	900	29'398.60	44'001
31100	Acquisition de meubles, machines et appareil..	17'800	10'600	7'200	8'516.90	9'283
31110	Acquisition de machines, appareils, véhicules..	95'200	109'000	-13'800	66'245.42	28'955
31120	Acquisition de vêtements, linge, rideaux	9'500	8'500	1'000	9'448.00	52
31130	Acquisition de matériel informatique	20'200	15'400	4'800	6'897.05	13'303
31180	Immobilisations incorporelles	3'400	3'600	-200	8'555.10	-5'155
31200	Alimentation et élimination	380'200	301'400	78'800	307'626.64	72'573
31300	Prestations de services de tiers	753'900	734'600	19'300	716'078.03	37'822
31320	Honoraires de conseillers externes, experts, ..	21'200	17'200	4'000	17'953.90	3'246
31331	Frais de participation au Bordereau Unique	65'500	65'200	300	65'520.00	-20
31332	Contrat de prestation informatique	8'700	8'700	0	8'598.00	102
31340	Primes d'assurances	70'400	71'400	-1'000	66'209.15	4'191
31370	Impôts et taxes	16'300	14'100	2'200	16'213.02	87
31400	Entretien des terrains	54'400	42'200	12'200	51'086.80	3'313
31410	Entretien des routes / voies de communication	73'900	77'400	-3'500	58'521.35	15'379
31420	Entretien des ouvrages d'aménagement des ..	83'800	107'300	-23'500	84'795.62	-996
31430	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	66'800	80'500	-13'700	75'637.56	-8'838
31440	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	74'400	66'900	7'500	84'746.75	-10'347
31500	Entretien de meubles, machines et appareils ..	9'800	10'300	-500	7'704.29	2'096
31510	Entretien de machines, appareils, véhicules e..	66'900	48'900	18'000	57'055.37	9'845
31530	Entretien de matériel informatique	83'100	86'200	-3'100	78'904.35	4'196
31610	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	25'700	25'700	0	22'700.00	3'000
31700	Frais de déplacement et autres frais	11'800	10'400	1'400	8'648.40	3'152
31810	Pertes sur créances effectives	153'800	141'400	12'400	159'893.03	-6'093
31920	Indemnisation de droits	400	400	0	317.75	82
31990	Autres charges d'exploitation	9'500	11'300	-1'800	4'631.59	4'868
33	Amortissements du patrimoine administra..	2'431'300	2'376'500	54'800	2'336'900.00	94'400
33001	Amort. planifiés, routes/voies communication ..	76'000	74'000	2'000	68'200.00	7'800
33002	Amort. planifiés, aménagement des eaux PA	174'500	170'900	3'600	166'400.00	8'100
33003	Amort. planifiés, autres ouvrages génie civil PA	725'000	710'800	14'200	696'800.00	28'200
33004	Amort. planifiés, terrains bâtis PA	1'358'500	1'338'000	20'500	1'316'300.00	42'200
33006	Amort. planifiés, biens meubles PA	32'800	35'500	-2'700	42'300.00	-9'500
33009	Amort. planifiés, autres immob. corporelles PA	35'000	34'300	700	34'300.00	700
33016	Amort. non planifiés, biens meubles PA	2'100	0	2'100	0.00	2'100



Budget 2023

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
33200	Amort. planifiés, immob. incorporelles	27'400	13'000	14'400	12'600.00	14'800
34	Charges financières	397'300	382'000	15'300	387'786.75	9'513
34010	Intérêts passifs des engagements financiers ..	500	0	500	340.30	160
34060	Intérêts passifs des engagements financiers ..	208'400	207'400	1'000	208'358.90	41
34200	Acquisition et administration de capital	3'000	3'000	0	0.00	3'000
34300	Travaux de gros entretien, terrains PF	1'200	1'200	0	2'128.60	-929
34304	Travaux de gros entretien, bâtiments PF	47'300	35'300	12'000	50'331.70	-3'032
34310	Entretien courant des biens-fonds par des tiers	112'000	110'600	1'400	106'618.70	5'381
34311	Matériel d'exploitation et fournitures	200	200	0	0.00	200
34390	Matériel de bureau, imprimés, publications, lit..	100	100	0	30.00	70
34391	Eau, énergie, combustible	5'100	5'800	-700	4'426.05	674
34393	Impôts et taxes	1'500	1'500	0	1'452.40	48
34394	Primes d'assurances PF	17'600	16'500	1'100	14'100.10	3'500
34395	Prestations de services de tiers	400	400	0	0.00	400
35	Attrib. aux fonds et financements spéciaux	123'400	114'300	9'100	346'400.11	-223'000
35100	Attributions aux financements spéciaux du ca..	32'700	19'600	13'100	246'878.58	-214'179
35110	Attributions aux fonds du capital propre	90'700	94'700	-4'000	99'521.53	-8'822
36	Charges de transfert	10'936'000	10'737'300	198'700	10'446'185.95	489'814
36010	Quotes-parts de revenus destinées aux canto..	29'600	29'400	200	26'551.05	3'049
36110	Dédommagements aux cantons et aux conco..	2'513'200	2'468'100	45'100	2'236'704.50	276'496
36120	Dédommagements aux communes et aux sy..	6'776'500	6'611'600	164'900	6'632'893.44	143'607
36140	Dédommagements aux entreprises publiques	455'000	444'100	10'900	427'457.35	27'543
36228	Compensation des charges entre communes	113'700	111'500	2'200	117'033.00	-3'333
36320	Subventions aux communes et aux syndicats..	2'000	2'000	0	1'975.00	25
36340	Subventions aux entreprises publiques	78'900	78'800	100	76'775.20	2'125
36350	Subventions aux entreprises privées	8'000	12'300	-4'300	8'513.20	-513
36360	Subventions aux organisations privées à but ..	101'000	106'500	-5'500	88'619.00	12'381
36370	Subventions aux personnes physiques	858'100	873'000	-14'900	829'664.21	28'436
37	Subventions à redistribuer	217'000	227'000	-10'000	208'685.10	8'315
37010	Cantons et concordats	217'000	227'000	-10'000	208'685.10	8'315
39	Imputations internes	812'200	816'300	-4'100	779'756.12	32'444
39100	Imputations internes pour prestations de servi..	332'000	333'100	-1'100	322'472.00	9'528
39300	Imputations internes pour frais administratifs ..	250'800	252'300	-1'500	227'337.92	23'462
39400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	208'900	207'400	1'500	208'699.20	201
39500	Imputations internes pour amortissements pla..	0	1'500	-1'500	1'371.00	-1'371
39900	Autres imputations internes	20'500	22'000	-1'500	19'876.00	624
	PRODUITS	-20'227'200	-19'400'900	-826'300	-20'555'132.95	327'933
40	Revenus fiscaux	-14'325'800	-13'443'200	-882'600	-14'167'978.81	-157'821
40000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-9'887'000	-9'830'000	-57'000	-9'850'002.80	-36'997
40001	Impôts sur le revenu, personnes physiques - ..	-46'600	-30'200	-16'400	-138'763.25	92'163
40002	Rappels d'impôts sur le revenu, personnes p..	-38'800	-29'500	-9'300	-40'581.40	1'781
40006	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes phys..	6'900	24'600	-17'700	7'997.60	-1'098
40010	Impôts sur la fortune, personnes physiques - ..	-1'057'000	-1'041'000	-16'000	-1'084'056.50	27'057
40012	Rappels d'impôts sur la fortune, personnes p..	-30'500	-29'200	-1'300	-22'063.95	-8'436
40020	Impôts à la source, personnes physiques	-267'200	-261'600	-5'600	-327'429.15	60'229
40030	Prestations en capital	-260'900	-244'100	-16'800	-276'662.15	15'762
40050	Impôts sur le revenu des travailleurs frontalier..	-264'000	-247'300	-16'700	-279'192.00	15'192
40100	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-994'800	-595'400	-399'400	-477'271.72	-517'528
40101	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - ..	-182'300	-11'100	-171'200	-513'542.37	331'242
40107	Impôts sur le bénéfice, taxations rectificatives..	15'200	22'700	-7'500	1'410.36	13'790
40110	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-233'800	-98'600	-135'200	-112'146.21	-121'654
40111	Impôts sur le capital, personnes morales - an..	-27'500	-29'000	1'500	0.00	-27'500
40190	Autres impôts directs, personnes morales	-7'400	-41'500	34'100	-7'457.71	58
40191	IPM part au fonds en proportion du nombre d'..	-592'600	-538'500	-54'100	-594'072.12	1'472



Budget 2023

Compte d'exploitation Classification par nature		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
40210	Impôts fonciers	-424'000	-430'000	6'000	-419'005.44	-4'995
40330	Taxe des chiens	-33'500	-33'500	0	-35'140.00	1'640
42	Taxes	-3'155'200	-3'110'200	-45'000	-3'380'979.59	225'780
42100	Emoluments administratifs	-127'000	-117'000	-10'000	-266'662.07	139'662
42400	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations d..	-110'500	-113'800	3'300	-113'334.47	2'834
42401	Taxes facturées pour les services à financem..	-2'625'900	-2'593'500	-32'400	-2'769'384.16	143'484
42500	Ventes	-94'000	-89'100	-4'900	-43'950.20	-50'050
42600	Remboursements de tiers	-134'800	-131'800	-3'000	-121'119.55	-13'680
42700	Amendes	-38'000	-40'000	2'000	-37'305.00	-695
42900	Autres Taxe	-25'000	-25'000	0	-29'224.14	4'224
43	Revenus divers	-22'300	-23'900	1'600	-47'270.93	24'971
43090	Autres revenus d'exploitation	-22'300	-23'900	1'600	-47'270.93	24'971
44	Revenus financiers	-938'100	-915'100	-23'000	-914'930.95	-23'169
44010	Intérêts des créances et comptes courants	0	0	0	-500.00	500
44011	Intérêts moratoires sur impôts	-92'500	-97'300	4'800	-88'871.84	-3'628
44019	Intérêts rémunérateurs sur impôts (cpte de di..	200	1'200	-1'000	140.79	59
44090	Autres intérêts du patrimoine financier	0	-1'300	1'300	0.00	0
44200	Dividendes	-109'300	-101'000	-8'300	-101'523.30	-7'777
44300	Loyers et fermages, biens-fonds PF	-381'200	-383'400	2'200	-358'681.70	-22'518
44390	Remboursement de charges	-28'400	-12'600	-15'800	-19'621.20	-8'779
44391	Autres remboursements de tiers	0	0	0	-128.00	128
44399	Autres produits des biens-fonds PF	-122'500	-122'500	0	-100'083.60	-22'416
44400	Adaptations des titres aux valeurs marchandes	0	0	0	-27.00	27
44700	Loyers et fermages, biens-fonds PA	-132'000	-133'600	1'600	-129'329.95	-2'670
44720	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	-41'000	-41'000	0	-41'175.05	175
44790	Autres produits des biens-fonds PA	-31'400	-23'600	-7'800	-26'770.10	-4'630
44900	Réévaluations PA	0	0	0	-48'360.00	48'360
45	Prélèvem. sur fonds et financements spéc..	-112'100	-106'400	-5'700	-212'760.79	100'661
45100	Prélèvements sur les financements spéciaux ..	-112'100	-106'400	-5'700	-212'760.79	100'661
46	Revenus de transfert	-155'000	-270'200	115'200	-342'079.40	187'079
46010	Quotes-parts au revenu des impôts cantonaux	-16'100	-16'100	0	-16'023.00	-77
46110	Dédommagements des cantons et des conco..	-35'200	-35'000	-200	-44'813.50	9'614
46227	Péréquation financière intercommunale	-60'000	-160'500	100'500	-202'802.00	142'802
46228	Compensation des charges entre communes	-22'900	-41'300	18'400	-49'006.00	26'106
46300	Subventions de la Confédération	0	0	0	-11'539.60	11'540
46311	Subventions du fonds de formation apprentis	-19'000	-16'000	-3'000	-17'300.00	-1'700
46900	Redistribution taxe CO2	-1'800	-1'300	-500	-595.30	-1'205
47	Subventions à redistribuer	-217'000	-227'000	10'000	-211'612.86	-5'387
47010	Cantons et concordats	-217'000	-227'000	10'000	-211'612.86	-5'387
48	Revenus extraordinaires	-489'500	-488'600	-900	-497'763.50	8'264
48620	Revenus de transfert extraordinaires - comm..	0	0	0	-8'263.50	8'264
48930	Prélèvements sur les préfinancements du ca..	-33'000	-32'100	-900	-33'000.00	0
48950	Prélèvements sur la réserve liée au retraitem..	-456'500	-456'500	0	-456'500.00	0
49	Imputations internes	-812'200	-816'300	4'100	-779'756.12	-32'444
49100	Imputations internes pour prestations de servi..	-332'000	-333'100	1'100	-322'472.00	-9'528
49300	Imputations internes pour frais administratifs ..	-250'800	-252'300	1'500	-227'337.92	-23'462
49400	Imputations internes pour intérêts et charges ..	-208'900	-207'400	-1'500	-208'699.20	-201
49500	Imputations internes pour amortissements pla..	0	-1'500	1'500	-1'371.00	1'371
49900	Autres imputations internes	-20'500	-22'000	1'500	-19'876.00	-624

Budget d'investissements du patrimoine administratif 2023 et prévisions d'investissements ultérieurs

Chapitre	Libellé	Dates	Montants bruts Fr.	2023		2024		2025 +
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02200	Administration (général) Projet fusion Boudry-Cortailod-Milvignes - phase 2	07.04.2022	80'000.00	50'000.00				
11000	Sécurité communale Achat radar pédagogique	à voter	10'000.00	10'000.00				
15000	Service du feu Entretien hangar Rochettes 10	à voter	15'500.00	15'500.00				
21700	Bâtiments scolaires Travaux d'entretien 2023 Installation 2 monte-escaliers	à voter à voter	91'000.00 37'500.00	91'000.00 37'500.00				
34100	Sports (général) Rénovation vestiaires terrain de sports de La Rive Panneaux solaires Centre sportif La Rive	23.06.2022 23.06.2022	1'450'000.00 100'000.00	750'000.00	700'000.00 100'000.00			
34110	Port Construction capitainerie	12.12.2019	554'000.00	300'000.00	230'000.00			
34202	Parcs publics et chemins pédestres Aménagements pour plantations d'arbres Chemin pédestre Breguettes-Ruffières	à voter à voter	26'000.00 238'000.00	26'000.00	238'000.00			
34203	Salle polyvalente Travaux entretien 2023	à voter	59'000.00	59'000.00				
61500	Routes communales Eclairage public, achat de luminaires Mise en conformité des arrêts de bus Réfection trottoir route de Sachet Réfection éclairage public route de Sachet Signalisation et marquage route de Sachet	12.12.2019 26.10.2021 à voter à voter à voter	85'000.00 230'000.00 269'000.00 229'400.00 2'400.00	40'000.00 200'000.00 180'000.00 153'000.00	30'000.00 89'000.00 76'400.00 2'400.00			



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecarts	Comptes	Ecarts
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
ADMINISTRATION GENERALE		50'000	70'000	-20'000	0.00	50'000
	Charges	50'000	70'000	-20'000	30'000.00	20'000
	Revenus	0	0	0	-30'000.00	30'000
02	Services généraux	50'000	70'000	-20'000	0.00	50'000
	Charges	50'000	70'000	-20'000	30'000.00	20'000
	Revenus	0	0	0	-30'000.00	30'000
0220	Services généraux, autres	50'000	70'000	-20'000	0.00	50'000
	Charges	50'000	70'000	-20'000	30'000.00	20'000
	Revenus	0	0	0	-30'000.00	30'000
52	Immobilisations incorporelles	50'000	70'000	-20'000	30'000.00	20'000
52900.04	Etude projet fusion Milvignes, Boudry et Cort..	0	20'000	-20'000	30'000.00	-30'000
52900.05	Projet fusion Milvignes, Boudry et Cortailod - ..	50'000	50'000	0	0.00	50'000
69	Report au bilan	0	0	0	-30'000.00	30'000
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-30'000.00	30'000



Budget 2023

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFEN..	25'500	31'500	-6'000	0.00	25'500
	Charges	25'500	31'500	-6'000	66'894.20	-41'394
	Revenus	0	0	0	-66'894.20	66'894
11	Sécurité publique	10'000	0	10'000	0.00	10'000
	Charges	10'000	0	10'000	0.00	10'000
1110	Police	10'000	0	10'000	0.00	10'000
	Charges	10'000	0	10'000	0.00	10'000
50	Immobilisations corporelles	10'000	0	10'000	0.00	10'000
50600.12	*Achat d'un radar pédagogique	10'000	0	10'000	0.00	10'000
15	Service du feu	15'500	24'500	-9'000	0.00	15'500
	Charges	15'500	24'500	-9'000	66'894.20	-51'394
	Revenus	0	0	0	-66'894.20	66'894
1500	Service du feu	15'500	24'500	-9'000	0.00	15'500
	Charges	15'500	24'500	-9'000	66'894.20	-51'394
	Revenus	0	0	0	-66'894.20	66'894
50	Immobilisations corporelles	15'500	24'500	-9'000	66'894.20	-51'394
50400.24	Rempl. chauffage hangar du feu Rochettes	0	0	0	66'894.20	-66'894
50400.29	Modernis. de la centrale feu - hangar du feu	0	24'500	-24'500	0.00	0
50400.35	*Trvx d'entretien hangar du feu Rochettes 10	15'500	0	15'500	0.00	15'500
69	Report au bilan	0	0	0	-66'894.20	66'894
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-66'894.20	66'894
16	Défense	0	7'000	-7'000	0.00	0
	Charges	0	7'000	-7'000	0.00	0
1610	Défense militaire	0	7'000	-7'000	0.00	0
	Charges	0	7'000	-7'000	0.00	0
50	Immobilisations corporelles	0	7'000	-7'000	0.00	0
50400.30	Rempl. lave-vaisselle dans abri STPA	0	7'000	-7'000	0.00	0



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecarts	Comptes	Ecarts
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
FORMATION		128'500	24'400	104'100	0.00	128'500
	Charges	128'500	24'400	104'100	20'066.65	108'433
	Revenus	0	0	0	-20'066.65	20'067
21	Scolarité obligatoire	128'500	24'400	104'100	0.00	128'500
	Charges	128'500	24'400	104'100	20'066.65	108'433
	Revenus	0	0	0	-20'066.65	20'067
2170	Bâtiments scolaires	128'500	24'400	104'100	0.00	128'500
	Charges	128'500	24'400	104'100	20'066.65	108'433
	Revenus	0	0	0	-20'066.65	20'067
50	Immobilisations corporelles	128'500	24'400	104'100	20'066.65	108'433
50400.25	Rempl. vannes sous-station chauff. Coq d'Or	0	0	0	20'066.65	-20'067
50400.31	Trvx dans les bâtiments scolaires en 2022	0	24'400	-24'400	0.00	0
50400.36	*Travaux dans les bâtiments scolaires en 2023	128'500	0	128'500	0.00	128'500
69	Report au bilan	0	0	0	-20'066.65	20'067
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-20'066.65	20'067



Budget 2023

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
CULTURE, LOISIRS ET SPORTS, EGLISES		1'135'000	1'460'800	-325'800	0.00	1'135'000
	Charges	1'135'000	1'538'800	-403'800	730'845.83	404'154
	Revenus	0	-78'000	78'000	-730'845.83	730'846
32	Culture, autres	0	10'000	-10'000	0.00	0
	Charges	0	10'000	-10'000	0.00	0
3210	Bibliothèques	0	10'000	-10'000	0.00	0
	Charges	0	10'000	-10'000	0.00	0
50	Immobilisations corporelles	0	10'000	-10'000	0.00	0
50400.32	Rempl. des stores automatiques bibliothèque	0	10'000	-10'000	0.00	0
34	Sports et loisirs	1'135'000	1'450'800	-315'800	0.00	1'135'000
	Charges	1'135'000	1'528'800	-393'800	730'845.83	404'154
	Revenus	0	-78'000	78'000	-730'845.83	730'846
3410	Sports	750'000	750'000	0	0.00	750'000
	Charges	750'000	805'000	-55'000	6'278.90	743'721
	Revenus	0	-55'000	55'000	-6'278.90	6'279
50	Immobilisations corporelles	750'000	805'000	-55'000	6'278.90	743'721
50400.05	Rénovation bâtiment terrain de La Rive	0	0	0	6'278.90	-6'279
50400.33	Rénovation bâtiments terrain de La Rive	750'000	750'000	0	0.00	750'000
50600.10	Install. appareils d'activité physique	0	55'000	-55'000	0.00	0
68	Recettes d'investissement extraordinaires	0	-55'000	55'000	0.00	0
68060.01	*Recette inv. extr. sur appareils activ. physique	0	-55'000	55'000	0.00	0
69	Report au bilan	0	0	0	-6'278.90	6'279
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-6'278.90	6'279
3411	Port	300'000	300'000	0	0.00	300'000
	Charges	300'000	300'000	0	204.18	299'796
	Revenus	0	0	0	-204.18	204
50	Immobilisations corporelles	300'000	300'000	0	204.18	299'796
50400.22	Construction capitainerie	300'000	300'000	0	204.18	299'796
69	Report au bilan	0	0	0	-204.18	204
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-204.18	204
3420	Loisirs	85'000	400'800	-315'800	0.00	85'000
	Charges	85'000	423'800	-338'800	724'362.75	-639'363
	Revenus	0	-23'000	23'000	-724'362.75	724'363
50	Immobilisations corporelles	85'000	423'800	-338'800	724'362.75	-639'363
50100.14	*Chemin pédestre Breguettes-Ruffières	0	238'000	-238'000	0.00	0
50100.20	Travaux d'entretien chemin de la Grassilière	0	22'000	-22'000	0.00	0
50300.02	Install. d'une digue pour lutte contre l'érosion	0	25'500	-25'500	0.00	0
50300.03	Entret. passerelle piétonne embouch. Areuse	0	57'500	-57'500	0.00	0
50300.04	*Plantation d'arbres	26'000	0	26'000	0.00	26'000
50400.16	Remplacement chauffage Cort'Agora	0	0	0	615'458.80	-615'459
50400.20	Modernisation de la centrale feu Cort'Agora	0	0	0	26'001.85	-26'002
50400.26	Trvx divers d'entretien de Cort'Agora en 2021	0	0	0	65'796.65	-65'797
50400.27	Alimentation en chauffage du Four banal	0	0	0	16'491.15	-16'491
50400.28	Trvx divers d'entretien de Cort'Agora en 2022	0	56'000	-56'000	0.00	0
50400.37	*Trvx divers d'entretien de Cort'Agora en 2023	59'000	0	59'000	0.00	59'000
50600.02	Amélioration des places de jeux	0	0	0	614.30	-614
50600.09	Install. arrosage automatique à la plage	0	24'800	-24'800	0.00	0
63	Subventions d'investissement acquises	0	-23'000	23'000	0.00	0
63100.01	Subv. entret. passerelle embouchure Areuse	0	-23'000	23'000	0.00	0



Budget 2023

Investissements du PA Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
69	Report au bilan	0	0	0	-724'362.75	724'363
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-724'362.75	724'363



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecarts	Comptes	Ecarts
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
TRANSPORTS		635'000	895'500	-260'500	0.00	635'000
	Charges	635'000	895'500	-260'500	457'888.75	177'111
	Revenus	0	0	0	-457'888.75	457'889
61	Circulation routière	635'000	895'500	-260'500	0.00	635'000
	Charges	635'000	895'500	-260'500	457'888.75	177'111
	Revenus	0	0	0	-457'888.75	457'889
6150	Routes communales	573'000	895'500	-322'500	0.00	573'000
	Charges	573'000	895'500	-322'500	457'888.75	115'111
	Revenus	0	0	0	-457'888.75	457'889
50	Immobilisations corporelles	573'000	895'500	-322'500	457'888.75	115'111
50100.13	Remplacement de luminaires éclairage public	40'000	45'000	-5'000	0.00	40'000
50100.15	Réfect. Roussette-Baume - Route	0	150'000	-150'000	314'293.10	-314'293
50100.17	Réfect. Roussette-Baume - EP	0	0	0	91'678.65	-91'679
50100.18	Mise en conform. arrêts de bus pers. handicap.	200'000	115'000	85'000	14'000.00	186'000
50100.21	Eclairage public - Ch. des Landions	0	150'000	-150'000	0.00	0
50100.22	Structure de la route - Ch. des Landions	0	375'000	-375'000	0.00	0
50100.23	Signal. et marqu. routier - Ch. des Landions	0	12'000	-12'000	0.00	0
50100.24	*Eclairage public Polonais et Grassilière	0	48'500	-48'500	0.00	0
50100.25	*Eclairage public - Rte de Sachet	153'000	0	153'000	0.00	153'000
50100.26	*Aménag. trottoirs - Rte de Sachet	180'000	0	180'000	0.00	180'000
50300.01	Entretien des fontaines	0	0	0	37'917.00	-37'917
69	Report au bilan	0	0	0	-457'888.75	457'889
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-457'888.75	457'889
6155	Places de stationnement	62'000	0	62'000	0.00	62'000
	Charges	62'000	0	62'000	0.00	62'000
50	Immobilisations corporelles	62'000	0	62'000	0.00	62'000
50300.05	*Install. abri à vélos - Cort'Agora	62'000	0	62'000	0.00	62'000



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecarts	Comptes	Ecarts
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
PROTEC. ENVIRONNEM. ET AMENAG. TE..		1'810'600	1'384'500	426'100	0.00	1'810'600
Charges		1'810'600	1'594'500	216'100	545'540.03	1'265'060
Revenus		0	-210'000	210'000	-545'540.03	545'540
71	Approvisionnement en eau	638'700	312'500	326'200	0.00	638'700
Charges		638'700	312'500	326'200	326'132.54	312'567
Revenus		0	0	0	-326'132.54	326'133
7100	Approvisionnement en eau (en général)	638'700	312'500	326'200	0.00	638'700
Charges		638'700	312'500	326'200	326'132.54	312'567
Revenus		0	0	0	-326'132.54	326'133
50	Immobilisations corporelles	638'700	209'000	429'700	315'447.54	323'252
50200.02	*Réseau d'eau potable - Rte de Sachet	522'000	0	522'000	0.00	522'000
50310.01	*Sécurisation puits de captage La Tertillière	116'700	0	116'700	0.00	116'700
50320.08	Réfect. Roussette-Baume - Eau	0	0	0	315'447.54	-315'448
50320.13	Réseau d'eau potable - Ch. des Landions	0	209'000	-209'000	0.00	0
52	Immobilisations incorporelles	0	103'500	-103'500	2'935.00	-2'935
52900.03	Plan général d'alimentation en eau potable	0	103'500	-103'500	2'935.00	-2'935
59	Report au bilan	0	0	0	7'750.00	-7'750
59000.00	Recettes reportées au bilan	0	0	0	7'750.00	-7'750
63	Subventions d'investissement acquises	0	0	0	-7'750.00	7'750
63400.01	ECAP - subv. invest. hydrants Chavannes (5..	0	0	0	-7'750.00	7'750
69	Report au bilan	0	0	0	-318'382.54	318'383
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-318'382.54	318'383
72	Traitement des eaux usées	865'700	865'800	-100	0.00	865'700
Charges		865'700	1'075'800	-210'100	171'423.29	694'277
Revenus		0	-210'000	210'000	-171'423.29	171'423
7200	Traitement des eaux usées (en général)	571'700	429'800	141'900	0.00	571'700
Charges		571'700	429'800	141'900	9'223.21	562'477
Revenus		0	0	0	-9'223.21	9'223
50	Immobilisations corporelles	571'700	429'800	141'900	9'223.21	562'477
50320.06	BEP La Grassilière	0	0	0	9'223.21	-9'223
50320.12	Mise en conform. évacuation e.u. Pt-Cortailod	0	294'800	-294'800	0.00	0
50320.14	Réseau d'évacuation e.u. - Ch. des Landions	0	135'000	-135'000	0.00	0
50320.16	Améliorat. fonct. hydraulique BEP La Grassili..	233'700	0	233'700	0.00	233'700
50320.17	*Réseau d'évacuation des e.u. - Rte de Sachet	338'000	0	338'000	0.00	338'000
69	Report au bilan	0	0	0	-9'223.21	9'223
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-9'223.21	9'223
7203	Traitement des eaux claires	294'000	436'000	-142'000	0.00	294'000
Charges		294'000	646'000	-352'000	162'200.08	131'800
Revenus		0	-210'000	210'000	-162'200.08	162'200
50	Immobilisations corporelles	294'000	646'000	-352'000	162'200.08	131'800
50320.05	Réfection Rue des Chavannes - Eaux claires	0	0	0	36'014.30	-36'014
50320.07	*Conduites eaux claires Breguettes-Ruffières	0	110'000	-110'000	0.00	0
50320.09	Réfect. Roussette-Baume - Eaux claires	0	0	0	84'830.28	-84'830
50320.11	Réparation collecteur de drainage Les Tilles	0	0	0	41'355.50	-41'356
50320.15	Réseau d'évacuation e.c. Ch. des Landions	0	536'000	-536'000	0.00	0
50320.18	*Réseau d'évacuation des e.c. - Rte de Sachet	294'000	0	294'000	0.00	294'000
63	Subventions d'investissement acquises	0	-210'000	210'000	0.00	0
63100.02	Subv. réfect. Ch. des Landions - réseau e.c.	0	-210'000	210'000	0.00	0
69	Report au bilan	0	0	0	-162'200.08	162'200



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecart	Comptes	Ecart
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-162'200.08	162'200
77	Protection de l'environnement, autres	56'200	56'200	0	0.00	56'200
	Charges	56'200	56'200	0	685.85	55'514
	Revenus	0	0	0	-685.85	686
7710	Cimetières, crématoires	56'200	56'200	0	0.00	56'200
	Charges	56'200	56'200	0	0.00	56'200
50	Immobilisations corporelles	56'200	56'200	0	0.00	56'200
50301.01	Sauvegarde vitraux U. Crivelli pour cimetière	56'200	56'200	0	0.00	56'200
7791	Toilettes publiques	0	0	0	0.00	0
	Charges	0	0	0	685.85	-686
	Revenus	0	0	0	-685.85	686
50	Immobilisations corporelles	0	0	0	685.85	-686
50400.08	Rénovation WC publics Place du Collège	0	0	0	685.85	-686
69	Report au bilan	0	0	0	-685.85	686
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-685.85	686
79	Aménagement du territoire	250'000	150'000	100'000	0.00	250'000
	Charges	250'000	150'000	100'000	47'298.35	202'702
	Revenus	0	0	0	-47'298.35	47'298
7900	Aménagement du territoire (en général)	250'000	150'000	100'000	0.00	250'000
	Charges	250'000	150'000	100'000	47'298.35	202'702
	Revenus	0	0	0	-47'298.35	47'298
52	Immobilisations incorporelles	250'000	150'000	100'000	47'298.35	202'702
52900.02	Révision plan d'aménagement local (PAL)	0	150'000	-150'000	47'298.35	-47'298
52900.06	Formalisation plan aménag. local (PAL)	250'000	0	250'000	0.00	250'000
69	Report au bilan	0	0	0	-47'298.35	47'298
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-47'298.35	47'298



Budget 2023

Investissements du PA		Budget	Budget	Ecarts	Comptes	Ecarts
Classification fonctionnelle		2023	2022		2021	
ECONOMIE PUBLIQUE		931'000	1'466'000	-535'000	0.00	931'000
	Charges	931'000	1'466'000	-535'000	584'597.24	346'403
	Revenus	0	0	0	-584'597.24	584'597
87	Combustibles et énergie	931'000	1'466'000	-535'000	0.00	931'000
	Charges	931'000	1'466'000	-535'000	584'597.24	346'403
	Revenus	0	0	0	-584'597.24	584'597
8711	Réseau électrique	931'000	1'466'000	-535'000	0.00	931'000
	Charges	931'000	1'466'000	-535'000	584'597.24	346'403
	Revenus	0	0	0	-584'597.24	584'597
50	Immobilisations corporelles	931'000	1'466'000	-535'000	584'597.24	346'403
50340.08	*Réseau électrique Breguettes-Ruffières	0	360'000	-360'000	0.00	0
50340.10	Assainissement d'armoires électriques BT	0	0	0	22'409.01	-22'409
50340.12	Réfect. Roussette-Baume - Electricité	0	0	0	419'916.66	-419'917
50340.13	Trvx d'entretien du réseau électrique 2021	0	0	0	142'271.57	-142'272
50340.16	Renforc. réseau électr. Fabrique-Poissine	0	260'000	-260'000	0.00	0
50340.17	Assainiss. de quatre armoires électrique BT	0	101'000	-101'000	0.00	0
50340.18	Remplacement de compteurs électriques	71'000	71'000	0	0.00	71'000
50340.19	Trvx d'entretien du réseau électrique 2022	0	150'000	-150'000	0.00	0
50340.20	Réseau d'électricité - Ch. des Landions	0	524'000	-524'000	0.00	0
50340.22	Trvx d'entretien du réseau électrique 2023	150'000	0	150'000	0.00	150'000
50340.23	Assainissement tableaux électriques BT	118'000	0	118'000	0.00	118'000
50340.24	Renforc. réseau électr. Pièces-Chaperon	182'000	0	182'000	0.00	182'000
50340.25	*Réseau d'électricité - Rte de Sachet	410'000	0	410'000	0.00	410'000
69	Report au bilan	0	0	0	-584'597.24	584'597
69000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-584'597.24	584'597



Budget 2023

Investissements du PA Classification par nature		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
	DEPENSES	4'715'600	5'620'700	905'100	2'435'832.70	-2'279'767
50	Immobilisations corporelles	4'415'600	5'297'200	881'600	2'347'849.35	-2'067'751
50100	Routes / voies de communication	573'000	1'155'500	582'500	419'971.75	-153'028
50200	Aménagement des eaux	522'000	0	-522'000	0.00	-522'000
50300	Autres ouvrages de génie civil en général	144'200	139'200	-5'000	37'917.00	-106'283
50310	Ouvrages de génie civil de la station de pomp..	116'700	0	-116'700	0.00	-116'700
50320	Ouvrages de génie civil du traitement des ea..	865'700	1'284'800	419'100	486'870.83	-378'829
50340	Ouvrages de génie civil de la centrale électriq..	931'000	1'466'000	535'000	584'597.24	-346'403
50400	Bâtiments	1'253'000	1'171'900	-81'100	817'878.23	-435'122
50600	Biens mobiliers	10'000	79'800	69'800	614.30	-9'386
52	Immobilisations incorporelles	300'000	323'500	23'500	80'233.35	-219'767
52900	Autres immobilisations incorporelles	300'000	323'500	23'500	80'233.35	-219'767
59	Report au bilan	0	0	0	7'750.00	7'750
59000	Recettes reportées au bilan	0	0	0	7'750.00	7'750
	RECETTES	0	-288'000	-288'000	-2'435'832.70	-2'435'833
63	Subventions d'investissement acquises	0	-233'000	-233'000	-7'750.00	-7'750
63100	Subventions d'investissement des cantons et ..	0	-233'000	-233'000	0.00	0
63400	Subventions d'investissement des entreprises..	0	0	0	-7'750.00	-7'750
68	Recettes d'investissement extraordinaires	0	-55'000	-55'000	0.00	0
68060	Recettes d'investissement extraordinaires po..	0	-55'000	-55'000	0.00	0
69	Report au bilan	0	0	0	-2'428'082.70	-2'428'083
69000	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-2'428'082.70	-2'428'083



Budget 2023

Investissements du PF Classification fonctionnelle		Budget 2023	Budget 2022	Ecarts	Comptes 2021	Ecarts
10	Fonctionnelle	90'500	260'000	-169'500	0.00	90'500
	FINANCES ET IMPOTS	90'500	260'000	-169'500	0.00	90'500
	Charges	90'500	260'000	-169'500	13'635.35	76'865
	Revenus	0	0	0	-13'635.35	13'635
96	Administration de la fortune et de la dette	90'500	260'000	-169'500	0.00	90'500
	Charges	90'500	260'000	-169'500	13'635.35	76'865
	Revenus	0	0	0	-13'635.35	13'635
963	Biens-fonds du patrimoine financier	90'500	260'000	-169'500	0.00	90'500
	Charges	90'500	260'000	-169'500	13'635.35	76'865
	Revenus	0	0	0	-13'635.35	13'635
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	90'500	260'000	-169'500	0.00	90'500
	Charges	90'500	260'000	-169'500	13'635.35	76'865
	Revenus	0	0	0	-13'635.35	13'635
963001	Immeuble Coteaux 2 (Hôtel de Commune)	25'000	15'000	10'000	0.00	25'000
70	Immobilisations corporelles	25'000	15'000	10'000	0.00	25'000
70400.04	Rénovation des volets Hôtel de Commune	0	15'000	-15'000	0.00	0
70400.06	*Réfection chambres froides Hôtel de Comm..	25'000	0	25'000	0.00	25'000
963007	Immeuble Sachet 10 (La Rosière)	0	15'000	-15'000	0.00	0
70	Immobilisations corporelles	0	15'000	-15'000	0.00	0
70400.05	Remise en état des tuiles de La Rosière	0	15'000	-15'000	0.00	0
963008	Local commercial Impasse du Carraz 2	60'000	210'000	-150'000	0.00	60'000
70	Immobilisations corporelles	60'000	210'000	-150'000	9'516.40	50'484
70400.03	Local commercial Impasse du Carraz 2	60'000	210'000	-150'000	9'516.40	50'484
89	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-9'516.40	9'516
89000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-9'516.40	9'516
963013	Vignoble communal	5'500	20'000	-14'500	0.00	5'500
70	Immobilisations corporelles	5'500	20'000	-14'500	4'118.95	1'381
70000.02	Reconstitution vigne Les Collonges	5'500	20'000	-14'500	4'118.95	1'381
89	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-4'118.95	4'119
89000.00	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-4'118.95	4'119



Budget 2023

Investissements du PF Classification par nature		Budget 2023	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021	Ecart
	DEPENSES	90'500	260'000	169'500	13'635.35	-76'865
70	Immobilisations corporelles	90'500	260'000	169'500	13'635.35	-76'865
70000	Terrains	5'500	20'000	14'500	4'118.95	-1'381
70400	Bâtiments	85'000	240'000	155'000	9'516.40	-75'484
	RECETTES	0	0	0	-13'635.35	-13'635
89	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-13'635.35	-13'635
89000	Dépenses reportées au bilan	0	0	0	-13'635.35	-13'635